

Le Vietcong frappe de nouveau Saigon

SAIGON (AFP) — Plus d'une vingtaine de personnes ont été tuées et une trentaine blessées, selon les premières indications, par les roquettes qui, au nombre d'une trentaine, sont tombées ce matin sur le centre de Saigon. La plupart des victimes ont été atteintes dans les rues au moment où elles se rendaient à leur travail.

Les roquettes sont tombées, par rafales de deux, sur une zone rectangulaire, entre le palais et l'ambassade des États-Unis. L'une d'elles a explosé au pied de la statue de la vierge devant la cathédrale. Une autre, sur le toit du ministère des postes, détruisant un centre de communications internationales américain (RCA).

Les rirs semblaient venir du sud-est de la capitale. Les fusées ont toutes eu une fin de trajectoire presque verticale indiquant, selon les artífices, qu'elles étaient en fin de course, c'est-à-dire tirées au maximum de leur portée à une dizaine de kilomètres de Saigon.

Voir page 2: Vietcong

Washington protestera

PARIS (AFP) — Les États-Unis protesteront énergiquement contre les bombardements de Saigon au cours de la prochaine réunion, demain, des délégations américaine et nord-vietnamienne, a-t-on appris hier soir à Paris de source officielle américaine. Cette révélation coïncide avec la publication d'une mise en garde de M. William Randolph Hearst Junior, propriétaire d'une chaîne de journaux américains, demandant au gouvernement américain de prévenir Hanoi qu'il sera mis fin à la limitation des bombardements sur le Nord-Vietnam, si les bombardements sur Saigon se poursuivent.

Les observateurs se demandent si M. Hearst a consulté la Maison Blanche avant de lancer cette mise en garde qui paraît ce matin dans le New York Herald Tribune. M. Hearst a déclaré qu'il avait demandé à M. Averell Harriman et à M. Cyrus Vance, les représentants américains aux conversations de Paris de souligner au cours de leurs entretiens avec les Nord-Vietnamiens que:

1) Les bombardements américains ne visent que des objectifs militaires, et que les civils demeurant à proximité ne sont atteints qu'involontairement;

2) Les bombardements sur Saigon constituent une attaque sans discernement contre la ville et parmi les blessés et les morts se trouvent 99% de civils;

Voir page 2: Protestation

Clôture des inscriptions

967 candidats se disputeront les 274 sièges



Le jeune sénateur Edward Kennedy, qui a rendu visite hier à son père, paralysé, serait actuellement l'objet de pressions de la part de son entourage qui souhaiterait le voir abandonner l'arène politique. Edward Kennedy n'a pas encore pris de décision sur son avenir politique en dépit des nombreuses rumeurs qui font de lui le colistier soit de Hubert Humphrey, soit de Eugene McCarthy. (Téléphoto AP)

La violence aux États-Unis

Johnson précise le triple mandat de la commission

WASHINGTON (AFP) — Le président Johnson s'est entretenu hier avec les membres de la commission d'enquête qu'il a créée la semaine dernière, au lendemain de l'assassinat du sénateur Robert Kennedy, pour étudier le problème de la violence aux États-Unis.

Au cours de cette première réunion, M. Johnson a confié à la commission un triple mandat: déterminer les causes sociales profondes de la violence en général en Amérique; établir les causes des infractions à la loi et à l'ordre; et déterminer les moyens propres à contrôler ou à prévenir ces explosions de violence par le peuple américain.

La commission doit en principe soumettre son rapport dans un délai maximum d'un an, mais le président a clairement indiqué qu'il espérait qu'elle terminerait son enquête bien avant la date limite.

M. Johnson a notamment demandé aux directeurs de chaînes de radio et de télévision ainsi qu'à l'industrie cinématographique de coopérer pleinement avec la commission en vue de déterminer la part de responsabilité qui incombe aux moyens audiovisuels dans la dissémination de la violence sous toutes ses formes.

Voir page 2: Johnson

Au total, 967 candidats se disputeront les 274 sièges des Communes le 25 juin. Tels sont les chiffres définitifs après la clôture des présentations de candidatures, à 14 heures hier. Il ne s'agit pas d'un record puisque 1.013 candidats briguaient les suffrages en 1965. Cette année, la moyenne s'établit à 3,54 candidats par circonscription.

Dans le Québec, 44 personnes se sont inscrites au dernier moment. Ce sont, pour la plupart, des créditistes (21) ou des indépendants. En Ontario, une dizaine de candidatures ont été inscrites peu avant la fermeture des bureaux, notamment deux néo-démocrates, ce qui porte à 88 le nombre total des candidats du NPD dans cette province de 88 circonscriptions. Les libéraux et les conservateurs ont des candidats dans toutes les circonscriptions de l'Ontario, sauf dans Stormont-Dundas où les deux principaux partis favorisent la réélection de M. Lucien Lamoureux, président de la Chambre, candidat indépendant. Mais M. Tim Wees, néo-démocrate, s'est porté candidat contre M. Lamoureux.

Dans le Québec, les libéraux et les conservateurs sont partout présents. Les néo-démocrates briguent les suffrages dans 73 des 74 circonscriptions. On dénombre 70 créditistes au Québec.

Madame Margaret Rideout, candidate dans Moncton, est la seule femme qui brigue les suffrages au nom du parti libéral au Canada. Rappelons que tous les candidats déposent un cautionnement de \$200 qui est confisqué s'ils n'obtiennent pas au moins la moitié des suffrages exprimés.

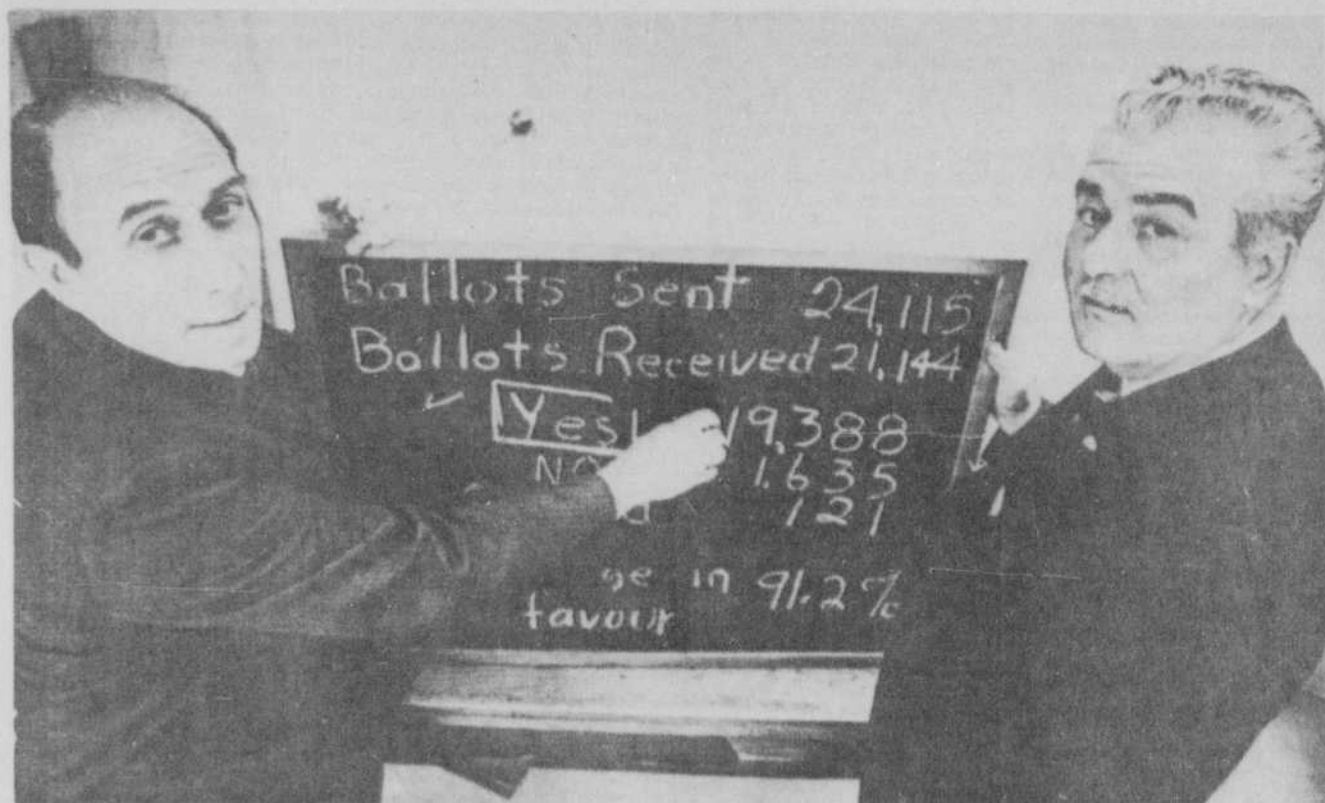
Dans le Québec seulement, on compte 323 candidats contre 328 en 1965. Le parti Rhinocéros a un candidat dans Longueuil. Pour sa part M. Georges Grenier se présente sous la bannière de l'Esprit Social dans Saint-Jacques.

Le Parti de la Démocratie économique, fondé par M. Emile Laporte, présente cinq candidats. On compte 10 femmes candidats dans la province.

Voir page 2: Candidatures

En page 5, le texte intégral des interventions de MM. Douglas, Stanfield et Trudeau sur la question constitutionnelle lors du débat télévisé de dimanche soir.

Voir page 2: Chronique



MM. William Houle, à gauche, et Roger Décarie, présidents conjoints du Conseil des syndicats des travailleurs des postes, examinent les résultats du référendum fait auprès des employés des postes du Canada quant à l'opportunité d'une grève. (Téléphoto PC)

Les postiers: un vote de grève à 91.2 p.c.

OTTAWA (PC) — Les postiers ont accordé à leurs dirigeants syndicaux un appui non équivoque pour déclencher une grève à travers le Canada au cours de l'été si le gouvernement ne signe pas une convention collective satisfaisante.

Les résultats du référendum ont été annoncés hier par le vice-président du Conseil des syndicats de postiers, M. Roger Décarie. Des quelque 24.000 postiers, 91,69 pour cent sont en faveur du recours à la grève si les négociations actuelles ne donnent pas de résultats satisfaisants.

Le conseil avait envoyé, par la poste, 24.115 bulletins de vote. Il en a reçu 19.388 en faveur de la grève, 1.635 contre une telle mesure, et 121 qui ont dû être annulés.

En attendant son extradition

Le présumé assassin du Dr King est placé en détention provisoire

LONDRES, (d'après l'AFP) — James Earl Ray, alias Eric Starvo Galt, alias Paul Bridgman, alias Ramon George Sneyd sera extradité aux États-Unis. L'ambassade américaine à Londres a présenté une demande d'extradition à la justice britannique, recours qui prendra quelques jours.

L'assassin présumé du pasteur Luther King, on le sait a été arrêté samedi à l'aéroport de Londres au moment où il allait partir pour Bruxelles, dans l'espoir de s'engager comme mercenaire au service d'un pays d'Afrique.

Il a comparu hier matin devant le tribunal de Bow Street où un magistrat l'a placé en détention provisoire jusqu'au 18 juin. Cette décision s'appuie sur le fait que Ray était porteur d'une arme à feu et de deux passeports au nom de Sneyd, identité d'un policier torontois.

Entre-temps, une requête formulée par le gouverneur de l'État du Tennessee, en vue de l'extradition du prévenu a été transmise à l'ambassade des États-Unis dans la capitale anglaise. Aux termes du traité d'extradition signé par les deux pays, cette demande est accompagnée de preuves

permettant à la justice britannique de statuer sur le cas de Ray.

Le département d'État, de son côté, doit adresser sous peu à Londres, sa propre demande d'extradition, assortie des documents nécessaires à la justification de la demande. Si le juge anglais estime qu'il existe de bonnes raisons de procéder à l'extradition, les dossiers seront transmis au Foreign Office qui aura à décider de l'opportunité de donner suite à la double enquête. En cas de décision positive, des agents du FBI seront dépêchés à Londres pour prendre le prisonnier en charge et le ramener aux États-Unis où son procès sera instruit. Mais Ray aura la possibilité d'utiliser des procédures dilatoires, en faisant appel contre l'arrêt d'extradition ou

Le Conseil des syndicats a cessé de négocier avec le Conseil du Trésor le 24 avril, après trois mois de discussion, et a demandé la formation d'un conseil d'arbitrage. Cette requête fut ensuite acceptée par le directeur des relations avec le personnel de la fonction publique, M. Jacob Kinkelman. Les deux parties ont cependant été incapables de s'entendre sur le choix du président du conseil d'arbitrage dans le délai prévu par la loi. M. Finkleman doit maintenant nommer un président.

Entre-temps, le Conseil des relations avec le personnel a choisi le juge René Lippé, de la Cour provinciale du Québec, comme médiateur. Ce dernier continue sa médiation tandis que le conseil d'arbitrage est en voie de formation.

Le front anticommuniste se consolide

De nouvelles irruptions de violence au Quartier latin

PARIS, (d'après l'AFP) — De nouveaux désordres ont éclaté hier soir au Quartier latin lors de manifestations qui ont donné lieu à des accrochages entre les étudiants, toujours en grève, et la police.

Les étudiants rassemblés Place Saint-Michel se sont formés en cortège et ont remonté le boulevard en criant "Ils ont tué nos camarades", "Gouvernement assassin", "Élections-trahison" et en chantant "L'Internationale".

Arrivés devant le lycée Saint-Louis, les jeunes gens ont arraché le drapeau tricolore flottant au-dessus de la porte et démolé les panneaux électoraux adossés aux murs de l'édifice. Ils en ont rassemblé les morceaux en plein centre du boulevard, à la hauteur de la place de la Sorbonne, et y ont mis le feu.

Tandis qu'environ cinq cents jeunes gens faisaient cercle autour de ce feu un autre cortège s'est formé dans le haut du boulevard.

Précédé de drapeaux rouges et noirs brandis par des jeunes filles à califourchon sur les épaules de camarades masculins, il s'est engagé dans la rue Soufflot. Parvenus devant le commissariat du 51ème arrondissement, place du Panthéon, les manifestants ont incendié un car de police en stationnement.

Aussitôt, des forces de police, stationnées place du Panthéon ont riposté en lançant des grenades lacrymogènes qui ont dispersé les manifestants, et les ont refoulés dans les petites rues adjacentes à la rue Soufflot et vers le boulevard Saint-Michel.

Les manifestations ont alors pris un caractère plus violent. C'est ainsi que plusieurs cocktails Molotov ont été lancés du haut des toits de certains immeubles, sur les policiers et les pompiers qui ont dû momentanément se replier.

PARIS (AFP) — Alors que la reprise du travail doit se généraliser ce matin dans l'industrie aéronautique française, qui emploie environ cent mille travailleurs, la paralysie des usines d'automobiles reste presque complète lundi soir. Aux usines Peugeot de Sochaux, le travail, qui avait repris hier matin, a cessé à nouveau dans l'après-midi. Chez Renault, l'usine de Billancourt dans la banlieue parisienne est toujours occupée par les grévistes, et un quart seulement des effectifs de l'usine de Flins, à l'ouest de Paris, gardée par la police, a pu travailler hier. Un quart du personnel présent également à Lyon aux usines des camions Berliet. Simca, de son côté n'utilise que la moitié de ses effectifs, faute d'approvisionnements de fournisseurs en grève.

La situation dans l'automobile est d'autant plus préoccupante

Voir page 2: France

Raymond David, vice-président

La direction de la radiodiffusion française, centralisée à Montréal

La Société Radio-Canada annonce la nomination de M. Raymond David au poste de vice-président et directeur général de la radiodiffusion française, dont il était le directeur général adjoint. Il succède à M. Marcel Ouimet dont la nomination comme vice-président aux programmes a été rendue publique la semaine dernière. M. David assumera ses nouvelles fonctions, à Montréal, le 1er juillet.

Dans son communiqué, le président de Radio-Canada, M. George Davidson, déclare que "la direction de la radiodiffusion française, qui, dans le passé, avait son siège à Ottawa, sera désormais centralisée à Montréal. La radiodiffusion anglaise a fait dernièrement l'objet de la même réorganisation."

"Nous visons, de poursuivre M. Davidson, à améliorer nos communications et nos méthodes d'exploitation en assurant, en l'occurrence, la présence du vice-président responsable de la radiodiffusion française au centre même de la production, à Montréal."

Le président a ajouté: "Ce changement entraînera une



Raymond David

réorganisation destinée à assurer une liaison permanente entre le siège social de la Société à Ottawa et les deux grands centres d'exploitation des réseaux français et anglais, à Montréal et Toronto respectivement. Nous prenons les mesures appropriées pour que cette liaison entre le siège social et les centres soit établie et fonctionne bien.

Cependant, la radiodiffusion est un secteur de plus en plus complexe et exige que des décisions importantes prises au pied levé dans les centres de production mêmes. C'est dire que le responsable des réseaux, qui est en dernière analyse comptable de ces décisions, doit être sur place afin de pouvoir délibérer directement avec les responsables des programmes et de l'exploitation, avant de se prononcer."

À titre de vice-président et directeur général de la radiodiffusion française, M. David sera chargé de diriger tous les services d'émissions des réseaux français de Radio-Canada, dans tout le pays, ainsi que d'assurer l'administration, l'exploitation et l'expansion de la télévision et des radios AM et FM de Radio-Canada dans la province de Québec.

M. Raymond David est né à Montréal et a fait ses études aux collèges Saint-Ignace et Sainte-Marie, de même qu'à la faculté des lettres de l'université de Montréal, qui lui a décerné

Voir page 2: David

chronique d'une campagne

Une bouée pour M. Sauvé...

par Jean-Pierre Fournier

M. Maurice Sauvé sera donc sur les rangs, le 25 juin. Le parti qui avait si souvent souhaité sa chute lui offre une bouée maintenant que, par une étourderie qu'il ne peut imputer à personne d'autre que lui, il s'est jeté à la mer. Le geste est habile: s'il est élu et conserve sa place dans le conseil des ministres, M. Sauvé aura mauvaise grâce de ne pas s'en souvenir. Il ne pourra plus se permettre les mêmes libertés, la même indépendance vis-à-vis de ses collègues et du gouvernement.

Aussi connaissant sa fierté, on s'étonne que M. Maurice Sauvé n'ait pas tout de go renoncé à la politique au lendemain de sa défaite dans Gamelin, qu'il ait plus ou moins élégamment recherché un autre comté où briguer les suffrages et qu'il ait finalement accepté une proposition bien inférieure à celle que commandaient son ancienneté et la qualité de ses services. (Inférieure parce que le comté de Saint-Hyacinthe

n'est pas le plus favorable à une candidature libérale, surtout aussi tardive: si le parti avait voulu vraiment le rescaper, il l'aurait reclassé dans Outremont ou dans presque n'importe quel autre comté de la région de Montréal). D'autant qu'il avait lui-même fréquemment menacé en des temps qui l'en justifiaient bien moins de rentrer dans la vie privée et qu'il a toujours fait grand état de ses possibilités d'action hors de la politique.

Pourquoi l'a-t-il fait? Il est une raison vieille comme le monde qu'on invoque toujours pour expliquer tel comportement: c'est qu'ayant goûté au pouvoir, on n'y renonce pas facilement. Elle ne s'applique pas moins à M. Sauvé qu'à un autre: il sait depuis quatre ans le prestige et l'influence que confère le titre de ministre, il n'est pas prêt à s'en priver pour le seul plaisir d'éviter une humiliation.

Il faut aussi se demander s'il

eût été souhaitable qu'il se retirât.

Certes peut-on faire valoir plusieurs arguments en faveur de sa retraite. M. Sauvé a toujours eu en politique un esprit de kamikaze. Il l'a démontré par son penchant tenace à défier tous ses collègues et jusqu'à ses supérieurs. Il l'a démontré lors du congrès pour l'élection d'un nouveau chef du parti en se prononçant péremptoirement contre le choix d'un Canadien français dans la conjoncture actuelle et en se rangeant sans réserve du côté non seulement d'un perdant, mais d'un homme que personne parmi les éléments jeunes et dynamiques du parti ne désirait voir succéder à M. Pearson. Il l'a démontré encore plus récemment par son choix du comté de Gamelin — contre tous les avis des experts — pour faciliter sa réélection. On peut faire valoir qu'ayant accumulé toutes ces gaffes et qu'étant en bonne partie responsable de son propre malheur, il serait main-

tenant temps que M. Sauvé retrât chez lui.

Mais il est d'autres raisons pour lesquelles M. Sauvé doit rester dans la politique. Comme ministre d'abord, il a la réputation d'être sage et efficace. De tous les ministres de langue française, il est certainement celui qui de tout temps a su le mieux s'entourer. Il n'a pas craint de choisir des hommes jeunes et compétents, capables parfois de le contester et de le stimuler. En second lieu, il est l'un des rares hommes du cabinet fédéral avec qui le dialogue reste ouvert et facile. Aussi bien sous le régime Johnson que sous le régime Lesage, M. Sauvé a réussi à conserver de bons rapports avec la plupart des ministres du Québec. Quelques ministres du cabinet Lesage disaient volontiers qu'il était "le seul parlable" à Ottawa malgré tous ses défauts. S'il est un temps où nous avons besoin de quelqu'un

Suites de la première page

DAVID

né une maîtrise en littérature française et une licence ès lettres en 1948.

Ses études terminées, il enseigne les humanités au collège Jean-de-Brebeuf. Durant la même période, il prend une part active au théâtre d'amateur.

En juin 1959, Radio-Canada le prend à son service comme réalisateur de la série culturelle Radio-college.

En 1953, M. David assume l'entière responsabilité de la série Radio-college. Trois ans plus tard, on lui confie la direction du nouveau service des émissions éducatives et d'affaires publiques des réseaux français. De 1957 à 1959, il étudie à l'Institut des études politiques de l'université de Paris et il enseigne les sciences politiques à l'université de Montréal.

Revenu à Radio-Canada, à l'automne de 1959, à titre de directeur adjoint des programmes de télévision, il est nommé, en juin 1962, chef du service des émissions religieuses, d'intérêt public et d'enseignement. En 1965, il est promu directeur général adjoint de la radiodiffusion française.

CHRONIQUE

qui soit parlable à Ottawa, c'est bien maintenant. Ce sera surtout le 26 juin si l'équipe Trudeau conserve le pouvoir.

Il n'est pas sûr, d'autre part, qu'il n'aura plus les coudees franches, qu'il ne pourra pas revendiquer la même indépendance vis-à-vis du parti. S'il l'emporte le 25 juin, il aura le mérite d'avoir enlevé un comté aux conservateurs et d'avoir triomphé d'un ancien ministre du gouvernement Diefenbaker, installé depuis 10 ans comme dans un royaume et virtuellement indéfectible.

Il en sortira plus grand que d'une victoire dans Gamelin — fortement libéral déjà — con-

tre M. Marcel Faribault et le Dr Denis Lazure.

Bien entendu, il n'a pas encore l'élection en poche. La nouvelle carte électorale favorise beaucoup moins le conservateur qu'en 1965 dans Saint-Hyacinthe, mais elle le favorise tout de même. Dans l'ancien comté, M. Théogène Ricard avait recueilli 52,5 pour cent des suffrages contre 40,8 pour le libéral. La nouvelle carte réduit à 1,7 pour cent la marge favorable au conservateur. M. Ricard a cependant derrière lui 10 ans de travail honnête au profit du comté et M. Sauvé, venant si tard, devra lutter avec acharnement pour le renverser.

Espérons seulement que M. Sauvé a déjà tiré la leçon de sa défaite dans Gamelin. Depuis déjà deux ans et même davantage, il savait que la circonscription des Îles-de-la-Madeleine disparaîtrait et qu'il lui faudrait se faire élire dans un autre comté. Mais plutôt que de chercher humblement à se faire admettre par l'un des comtés qui étaient disposés à l'accueillir, il les a tous dédaignés et s'est contenté d'intriguer en vue de remplacer dans Outremont M. Aurélien Noël, certain que si ces intrigues ne réussissaient pas, tout autre comté serait trop heureux de le recevoir. Son aventure dans Gamelin lui aura été profitable si elle l'a dorénavant convaincu que l'enracinement dans un comté ne peut émaner que d'une longue et patiente sollicitation.

CANDIDATURES

dont cinq néo-démocrates, deux créditistes, deux conservateurs et un communiste.

Les néo-démocrates qui n'ont jamais réussi à faire élire un seul député dans le Qué-

bec ont recueilli en 1965 dans cette province 244,300 voix contre 928,000 aux libéraux (59 députés en 1965) et 432,000 aux conservateurs (sept députés).

Dans la seule circonscription montréalaise de Gamelin, six candidats sont sur les rangs, dont MM. Marcel Faribault, leader de l'aile québécoise du parti conservateur, Arthur Portelance, candidat libéral, et Denis Lazure, néo-démocrate.

On dénombre dans toute la province cinq indépendants libéraux, deux indépendants conservateurs (dont un dans Bourassa) et 17 indépendants (dont l'abbé Falardeau dans Laurier).

M. Pierre Sévigny, ancien ministre associé de la défense dans le cabinet de M. Diefenbaker, est candidat indépendant dans Saint-Henri.

Dans Mont-Royal, M. Trudeau affronte M. Michel Lamonde, créditiste, M. Jussy Brainin, néo-démocrate, M. Gallagher, indépendant, et Mlle Huguette Marleau, conservatrice.

En Ontario, on compte 13 femmes sur les rangs, huit néo-démocrates, quatre conservateurs et une créditiste. Huit ministres libéraux cherchent à se faire réélire en Ontario. Ce sont MM. Hellyer, Sharp, Benson, Greene, Turner, Munro, Macdonald et McIlraith.

Six communistes briguent les suffrages en Ontario, dont M. William Kashtan, leader du parti.

Dans les provinces de l'Atlantique, 101 candidats se répartissent ainsi: 22 à Terre-Neuve, 12 dans l'Île du Prince-Édouard, 34 en Nouvelle-Écosse, 33 au Nouveau-Brunswick.

L'ASSASSIN

Tandis que le processus d'extradition est en marche, les policiers de trois pays ont reconstitué les allées et venues de Ray depuis le 4 avril.

Le 8, alors qu'on le recherche en vain au Mexique où le FBI pense qu'il s'est réfugié, il arrive à Toronto. Sous le nom de Paul Bridgman, identifié empruntée à un professeur canadien de Don Mills, il loue une chambre au 102 de l'avenue Ossington.

Le 11, toujours sous le nom de Bridgman, il fait prendre dans un studio du centre de Toronto, des photographies de format passeport. Il réclame dans le même temps au secrétariat de la province un certificat de naissance au nom de Bridgman, pièce qui arrive trop tard avenue Ossington.

Le 16, il prend un billet d'agence pour Londres à l'agence de voyage Kennedy de Toronto et demande en même temps qu'un passeport lui soit établi au nom de George Sneyd. L'agence transmet la demande à Ottawa.

Le 18, le secrétariat de la province d'Ontario envoie au 962 ouest de la rue Dundas à Toronto, un certificat de naissance au nom de Sneyd, patronyme d'un policier torontois, avec pièces justificatives à l'appui.

Le 19, Ray s'installe sous le nom de Sneyd à la pension de famille de la rue Dundas, prend possession du certificat de naissance et l'envoie à Ottawa.

Le 25, le bureau des passeports expédie à l'agence Kennedy un passeport au nom de Sneyd.

Le 2 mai, Ray reçoit chez lui, aux dires de sa logeuse, un homme de forte corpulence qui remet à son pensionnaire une enveloppe.

Le 6 mai, Ray alias Sneyd quitte Toronto pour Londres.

Le 16 mai, on le retrouve à Lisbonne où il obtient, prétextant un erreur d'orthographe un second passeport au nom de Sneyd, puis retourne à Londres.

Le 9 juin, il est arrêté à l'aéroport de Londres alors qu'il allait partir pour la Belgique.

Depuis hier soir, il est écroué à la prison de Bruxton dans la banlieue londonienne. Il sera transféré dans le courant de la semaine à la prison de Wandsworth, où toutes les mesures seront prises pour empêcher une évasion.

PROTESTATION

3) Si le but des bombardements américains avait été le même Hanôï n'existerait plus aujourd'hui.

Les membres de la délégation américaine, apprenant de source informée, sont profondément inquiets des bombardements et par le fait que ceux qui ont condamné les bombardements américains ne condamnent pas les bombardements sur Saigon. Des personnalités américaines, selon la même source, ont proposé de souligner auprès des Nord-Vietnamiens qu'ils envoient des fusées soviétiques sur des secteurs habités par des civils en ayant peu de chance d'atteindre un objectif militaire.

Il est difficile de viser avec précision, et des femmes et des enfants sont donc des cibles presque inévitables, déclare-t-on de même source. Par contre, ajoute-t-on, les Américains font tout leur possible pour éviter d'atteindre des civils qui ne sont blessés qu'accidentellement.

Un porte-parole américain a d'autre part démenti une information d'origine newyor-

kaise selon laquelle des entretiens secrets auraient eu lieu entre délégués américains et nord-vietnamiens aux conversations préliminaires de paix de Paris.

Le porte-parole a précisé qu'un assistant de la délégation américaine qui parle vietnamien s'était rendu "trois ou quatre fois" à la résidence des Nord-Vietnamiens de Choisy-le-roi pour remettre des documents. Parmi ces documents, un exemplaire d'un des discours du président Johnson dont le chef de la délégation vietnamienne, M. Xuan Tkuy avait demandé communication.

Mais le porte-parole a affirmé péremptoirement que ces rencontres n'avaient donné lieu à aucune discussion substantielle.

De son côté, un délégué nord-vietnamien s'est rendu à l'ambassade des États-Unis pour y apporter un exemplaire du programme du Front de la patrie de 1955 que souhaitait recevoir M. Averell Harriman. Mais, précise le porte-parole, le délégué n'est pas allé plus loin que le hall d'entrée.

Le porte-parole a ajouté que d'après le protocole de la conférence, chaque partie devait informer l'autre des changements dans la composition des délégations. Ce qui est fait, a-t-il dit, par contact direct.

"Nous voulons des entretiens secrets qui nous permettent d'arriver à des résultats substantiels," a reconnu le porte-parole, mais a-t-il dit "lorsqu'ils se tiendront, je ne pourrai pas vous le dire." "Pour l'instant, a-t-il assuré, je peux vous dire que nous n'en sommes pas là."

VIETCONG

Etrangement aucun avion ou hélicoptère ne survolait la ville ou ses alentours pour repérer les points de départ. L'aube s'était levée, le soleil brillait déjà et, lorsque les premières et terrifiantes rafales se sont abattues sur le centre de Saigon, les mesures de protection venaient d'être levées.

Depuis plusieurs jours la radio du Front national de libération demandait aux habitants des premier et deuxième arrondissements, c'est-à-dire du centre de la ville d'évacuer leurs maisons, trop proches d'objectifs militaires. Les objectifs étaient probablement le palais de la présidence et l'ambassade américaine. Les points de repère pour les tireurs étaient faciles, la tour de transmission des PTT et le clocher de la cathédrale se situent entre les deux objectifs principaux.

La veille le général Westmoreland avait reconnu qu'il était pratiquement impossible d'empêcher les bombardements de la capitale aux roquettes, mais il avait dit qu'ils pouvaient être réduits dans une certaine mesure. Le bombardement de la nuit dernière a été le plus violent et a touché pour la première fois le cœur même de la ville.

C'est le vingt-cinquième bombardement de la capitale depuis le cinq mai dernier.

JOHNSON

La composition de cette commission sur la violence prête pourtant déjà à la critique.

Au cours d'une interview télévisée, l'historien Arthur Schlesinger, ancien conseiller du président John Kennedy et ami du sénateur Robert Kennedy, a notamment déclaré, dimanche, que deux des membres de cette commission devraient immédiatement présenter leur démission au président Johnson. Il s'agit du sénateur républicain du Nebraska, M. Roman Hruska, et du docteur-philosophe Eric Koffler, M. Schlesinger a rappelé que le premier s'était toujours opposé à toute législation sur un contrôle effectif des armes à feu. Quant au second, a rappelé M. Schlesinger, il a déclaré que le peuple américain n'avait pas à se sentir coupable de l'assassinat du sénateur Kennedy par un Jordanien.

"Je suppose, a déclaré M. Schlesinger, que le sénateur Hruska et M. Koffler sont tous deux des hommes responsables et qu'à ce titre, ils reconnaîtront que leur appartenance à cette commission est déplacée. Qu'ils démissionnent donc et donnent ainsi au président Johnson l'occasion de reconstituer cette commission de manière sérieuse. Parce que, pour le moment, elle n'est pas sérieuse du tout".

Mouvement de reddition d'armes à feu

L'assassinat du sénateur Robert Kennedy a provoqué dans bon nombre d'États américains un mouvement spontané de reddition d'armes à feu.

Dans toutes les grandes villes, la police signale que des particuliers sont venus spontanément remettre les armes qu'ils détenaient. En même temps, de nombreux fournisseurs ou vendeurs d'armes à feu annoncent leur décision d'abandonner leur commerce.

Le directeur d'une chaîne de magasins de détail de l'Ohio, M. Marty Rosen, a déclaré, à Columbus, que tout le stock d'armes des magasins "Marty" serait remis à la police.

Une autre chaîne de magasins de l'Indiana, qui avait déjà abandonné la vente d'armes il y a deux ans, a fait savoir qu'elle ne vendrait dorénavant plus de munitions dans ses succursales. A Dallas, un commerçant en jouets a décidé de ne plus ven-

dre d'armes-jouets pour les enfants. A Denver, un particulier s'est adressé à toute la population pour demander que tous les possesseurs d'armes à feu les déposent dimanche prochain sur les marches du Capitole à l'occasion de la fête des pères.

De son côté, M. John A. Volpe, gouverneur du Massachusetts, a déclaré qu'il soumettrait à ses collègues des États de la Nouvelle Angleterre un projet de contrôle sur la vente des armes à feu lors de leur réunion, le 27 juin prochain.

Humphrey assuré de la victoire

Dans son édition d'hier le New York Times écrivait que de nombreux délégués à la convention démocrate, partisans du sénateur Kennedy, allaient accorder leur appui au vice-président Humphrey, assurant ainsi à ce dernier la victoire sur M. Eugene McCarthy.

D'autre part, M. Nelson Rockefeller, candidat républicain à la présidence, a déclaré qu'il ne modifiera aucunement ses projets en ce qui concerne sa campagne électorale malgré l'assassinat du sénateur Robert Kennedy.

"On ne saurait préserver les valeurs d'une société libre sans prendre quelques risques", a déclaré le gouverneur de New York à l'issue d'un long entretien avec le président Johnson consacré à la situation nationale et internationale.

La conversation entre le chef de l'Exécutif et le gouverneur

a porté aussi bien sur le Vietnam et les négociations de Paris que sur les problèmes urbains de l'Amérique. Elle répondait à la décision de M. Johnson de tenir tous les candidats à la présidence régulièrement au courant de tous les éléments de l'actualité politique. Le secrétaire d'État Dean Rusk et le général Earle Wheeler, chef de l'état-major inter-armes assistaient également à l'entretien.

FRANCE

Le rôle essentiel que joue un tel événement dans l'ensemble de l'activité économique du pays. Et, hier soir, le raidissement constaté du côté patronal et ouvrier ne laissait guère espérer un dénouement rapide.

Dans d'autres secteurs au contraire, comme la chimie, les ports, le textile, la tendance à la reprise du travail s'accroît.

Il en va de même pour la Comédie française à Paris, en grève depuis le 20 mai, qui doit présenter ce soir deux comédies de Marivaux.

Front commun anti-communiste

Deux formations politiques françaises ont, entre-temps, rejoint officiellement hier, le front anti-communiste qui selon les Gaullistes doit être dressé contre les entreprises "totalitaires" et les risques

de dictature du Parti communiste.

Il s'agit de deux partis de tendance centriste: les groupes des Républicains indépendants de M. Giscard d'Estaing et "Progrès et démocratie modernes" de M. Jacques Duhamel.

Ces deux groupes représentaient ensemble quatre-vingt-cinq députés soit près du cinquième de l'Assemblée qui vient d'être dissoute. Tout en critiquant les méthodes du gouvernement de M. Georges Pompidou, ils n'ont jamais professé une opposition systématique. Les Républicains indépendants ont soutenu de leurs votes le gouvernement. Plusieurs membres du groupe "progrès et démocratie modernes" ont empêché le vote de motions de censure déposées depuis le début de la législature contre le premier ministre du général de Gaulle.

Le ralliement de ces deux groupes au thème principal de la campagne électorale des gaullistes est généralement considéré par les observateurs comme la promesse d'un éventuel élargissement du gouvernement après le scrutin législatif. Un tel "élargissement" a été ouvertement souhaité par M. Giscard d'Estaing qui a estimé avant la dissolution de l'Assemblée qu'il n'était pas

possible pour M. Pompidou de continuer à gouverner la France en ne disposant de l'appui que de la moitié de l'électorat.

C'est au premier jour de la campagne électorale qui s'est ouverte hier que M. Giscard d'Estaing, ancien ministre des finances du général de Gaulle a fait connaître la position politique de ses partisans. Il a, au cours d'une conférence de presse tenue à Paris, estimé que "l'indignation avait défilé en France lorsque le Parti communiste et ses alliés ont fait connaître leur intention de saisir le pouvoir au défi des formes légales". Quant à M. Jacques Duhamel, il a déclaré au nom des centristes: "Nous ne ferons rien qui puisse, directement ou indirectement, servir le parti communiste et ses otages".

Les centristes et les républicains indépendants présentent en tout près de quatre cents candidats. Outre leur anti-communisme ils ont des positions voisines sur des points importants en politique intérieure. Refusant que la France soit partagée en deux blocs, l'un dominé par les communistes, l'autre par les gaullistes, ils souhaitent à la fois un changement de politique et une modification des méthodes gouvernementales.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

OPPORTUNITÉ UNIQUE

Une nouvelle firme canadienne recherche du personnel qui sera entraîné en administration et mise en marche (marketing).

Cette offre est rarement offerte.

Si vous pensez pouvoir accepter des responsabilités et desirerez vraiment faire un succès de votre vie, appelez, pour rendez-vous

843-7177

LA COMMISSION SCOLAIRE DES ÉCOLES SECONDAIRES DE CORNWALL A BESOIN D'UN PROFESSEUR DE:

Français - 9e et 10e années pour l'École secondaire Saint-Laurent

Faire parvenir demande d'emploi à:
M. René Brisson, directeur
800 est, Deuxième rue,
Cornwall, Ontario,
Bureau - Téléphone: 933-0175
Résidence - Téléphone: 933-3177

ECHELLE DE SALAIRES 1968 - 69

Catégorie	Minima	Maxima
Catégorie 1	\$6,400	\$10,700
Catégorie 2	\$6,700	\$11,200
Catégorie 3	\$7,400	\$12,700
Catégorie 4	\$7,900	\$13,100

AUGMENTATION ANNUELLE DE \$300.



LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

DEMANDE

Directeur du perfectionnement dans la fonction publique
Traitement initial jusqu'à \$17,500 selon la compétence.

POSTE A QUEBEC

Coordonner et diriger l'élaboration de programmes de perfectionnement et de recyclage en vue de favoriser le développement des ressources humaines nécessaires à la réalisation des politiques gouvernementales.

Diplôme universitaire, de préférence en sciences de l'homme; une dizaine d'années d'expérience de travail dont un certain nombre dans le domaine des programmes de formation à un niveau de conception, de coordination et de direction.

Concours 685-1329. S'inscrire avant le 15 juin 1968.

DIRECTEUR DES SERVICES SPÉCIAUX DE MISE EN MARCHÉ

Traitement initial jusqu'à \$18,500 selon la compétence. Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, Direction générale de la commercialisation, Poste à Montréal.

Coordonner et diriger l'élaboration des programmes de mise en marché des diverses classes de produits agricoles par l'analyse et l'étude des problèmes de commercialisation tels que le transport, la transformation, les méthodes d'établissement des prix, l'entreposage et la distribution.

Diplôme universitaire, de préférence en sciences agricoles; une dizaine d'années d'expérience reliée à la commercialisation d'un certain nombre dans le domaine des produits agricoles, à un niveau de conception, de coordination et de direction.

Concours 685-1331. S'inscrire avant le 21 juin 1968.

SPÉCIALISTE DE L'ACHAT - Traitement initial jusqu'à \$9,000 selon la compétence. Service général des achats: postes à Québec dans les domaines suivants:

- Appareils électroniques - scientifique
- Fournitures électriques - bâtiments
- Machines de bureau
- Machines outils
- Mobilier de bureau

11e année d'études ainsi que 10 ans d'expérience dans un des domaines énumérés plus haut, dont 4 années dans des fonctions relatives à l'achat, la vente ou la fabrication d'une de ces catégories de marchandises. Connaissance des techniques modernes de leur production et de leurs normes d'utilisation.

Concours 685-1330. S'inscrire avant le 21 juin 1968 en ayant soin d'indiquer la spécialité de votre choix.

DÉLÈGUE INDUSTRIEL REGIONAL (Agent de développement industriel) - Traitement initial jusqu'à \$12,300 selon la compétence.

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE RÉSERVE INDIENNE DE POINTE-BLEUE

On demande un Conseiller Pédagogique pour travailler au pensionnat indien de Pointe-Bleue.

Echelle de salaire selon les qualifications et l'expérience. Maximum \$12,625.

Congés de maladie cumulatifs, fonds de pension, régime d'assurance-maladie-chirurgicale et d'hospitalisation.

S'adresser à: Le Surintendant des Écoles Indiennes,
175, rue St-Jean,
Québec 4.

CARRIÈRE EN IMMEUBLE

Nous avons plusieurs ouvertures dans nos différents départements — Résidentiel et Investissement — Commercial et Industriel — pour des candidats désireux de s'assurer un avenir prometteur au sein d'une des plus progressives compagnies en immobilier de Montréal.

Joignez-vous à nous afin de participer au développement toujours grandissant de notre profession qui va de l'avant avec l'accroissement de la population.

Nous vous offrons d'excellents locaux, une atmosphère amicale, un entraînement intensif et de bonnes facilités de travail. Les candidats devront être sérieux, d'apparence soignée et posséder une automobile.

Pour une entrevue appelez un de nos gérants:

Siege social RE. 1-1101
Investissement Commercial et industriel, M. Faraggi
Résidentiel Division-Centrale, G. Perdreau
Résidentiel Division-Ouest-Centrale, P. La Ferrière
OU
Succursale de l'Est, M. Rivet, DU. 1-1821
Succursale de Longueuil, Mme G. Faust, 679-6090
Succursale de Châteauguay, Mme R. Giraldeau, 691-3050

FAUST

Président: Laurier (Larry) FAUST
Membre de la Chambre d'Immobilier de Montréal

OBTENEZ PLUS DE CONFIANCE EN VOUS-MÊME



Dale Carnegie

AUGMENTEZ VOTRE REVENU GRÂCE AU COURS

DALE CARNEGIE EN FRANÇAIS

ASSISTEZ À UNE SOIRÉE EXPLICATIVE GRATUITE
MERCREDI, 12 JUIN À 8.00h.
SUITE M-21 - MEZZANINE
(UN SEUL COURS D'ÉTÉ)

Hôtel Sheraton Mt-Royal, 1455, rue Peel
(Suite M-21)

Renseignements: Jacques de Bellefeuille 845-5264

PRÉPAREZ VOTRE AVENIR

MACHINES IBM

- PROGRAMMEUR
- PERFORATRICE

CONSULTEZ

L'INSTITUT DE PROGRAMMATION

PRÈS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

3333 QUEEN MARY RD

coin Decelles
(suite 292)

TELEPHONEZ
SANS TARDER
POUR INFORMATIONS

739-3388

COURS DU JOUR ET DU SOIR

Les hommes, même les jeunes, désirent garder leur femme au foyer

par Renée Rowan

Si les femmes ne semblent plus se satisfaire de rôles familiaux traditionnels, il semble cependant que les hommes ne voient pas les choses du même oeil. Et cela est vrai, non seulement des hommes plus âgés, mais des jeunes gens aussi qui laissent entendre le mémoire présenté hier, à Québec, par le conseil étudiant des filles du collège Ste-Anne-de-la-Pocatière aux audiences publiques de la commission sur la situation de la femme au Canada.

Le mémoire a été préparé à partir d'un questionnaire auquel ont répondu sept interviewés de sexe masculin et treize interviewées de sexe féminin, âgés de 18 à 21 ans, célibataires, catholiques et étudiants, au collège Ste-Anne-de-la-Pocatière.

Considérant que les garçons craignent de perdre leur autorité en voyant la femme devenir de plus en plus autonome, considérant aussi que les filles veulent devenir plus indépendantes tant au point de vue financier (en contribuant d'une façon plus directe à leur budget personnel et familial), qu'au point de vue abnégation (dévotion en donnant concrètement d'une façon tangible sa part à la société) les réponses se répartissent ainsi:

● 100 p.c. des réponses masculines veulent que la femme demeure au foyer;

● 100 p.c. des réponses féminines entendent une place pour une carrière dans leur vie.

Les étudiantes entendent une conciliation entre leurs rôles d'épouse, mère et femme de carrière, ce qui pour les garçons, du moins dans ce milieu, semble encore impossible.

Les étudiantes font également passer leur rôle d'épouse avant celui de mère et d'éducatrice. Elles précisent que "le sens du couple ayant comme base l'épanouissement total de deux individus l'apport de beaucoup sur le mariage ayant comme but unique la procréation". La femme, dit le mémoire, sera une excellente mère et éducatrice en autant qu'elle incarnera en plénitude son rôle d'épouse. Cette considération, d'après ce groupe d'étudiantes, semble primordiale pour l'élaboration d'une véritable réussite d'un foyer.

Cependant, pour ce groupe d'étudiantes, dès que la femme accepte de s'engager en dehors du foyer, ou dans une activité qui lui était jusqu'ici presque inaccessible, le défi ne

se pose pas au niveau de sa capacité intellectuelle, mais au niveau de son éthique féminine. La travailleuse, s'inquiète-t-elle, saura-t-elle demeurer profondément femme, douce, fluide, dépendante et autonome? "Nous croyons, conclut le mémoire, qu'elle peut se frayer un chemin valable, être une source de dynamisme nouveau, à partir du moment où elle acceptera la "démystification" d'elle-même".

M. Cardinal est autorisé à défendre lui-même les crédits de l'éducation

par Gilles Lesage

QUEBEC — L'opposition libérale a profité de l'étude des crédits du ministère de l'éducation pour protester vigoureusement contre le fait que le titulaire ne soit pas responsable de ses actes directement au peuple, c'est-à-dire qu'il ne soit pas député.

Les membres du comité n'en ont pas moins créé un précédent en permettant à M. Jean-Guy Cardinal, ministre et conseiller législatif depuis la fin d'octobre dernier, de défendre lui-même ses crédits, en dépit du règlement de l'assemblée législative qui prévoit que seuls les députés peuvent participer à ses travaux et à ceux de ses comités.

Le comité a entrepris ses travaux malgré l'absence du principal critique de l'opposition en matière d'éducation, M. Paul Gérin-Lajoie, retenu à Montréal par ses obligations professionnelles. Le leader du gouvernement, M. Maurice Bellemare, a soutenu qu'il avait eu entente entre l'ex-ministre et lui-même portant que l'étude des crédits débiterait hier. Mais au cours d'une conversation téléphonique, le député de Vaudreuil-Soulanges a nié fortement qu'il ait eu une telle entente.

Remplaçant à pied levé son collègue, le leader parlementaire de l'opposition a déploré amèrement que le titulaire de l'un des ministères les plus importants — un budget de plus de \$700 millions — ne soit pas un député. En effectuant en éducation une réforme voisine d'une révolution, a dit M. Pierre Laporte, en bataillant pour la démocratisation de l'enseignement, les libéraux ne croyaient bâtir un ministère qui donnerait à la jeunesse du Québec, aux intellectuels qui ont bataillé au cours des vingt dernières années pour la démocratisation de la société québécoise, l'exemple du renversement de la vapeur.

M. Laporte a insisté sur le fait que sa critique ne visait nullement la personne du ministre, pour lequel il éprouve de l'amitié et dont il reconnaît la compétence, mais comment convaincre les étudiants, les parents, les commissaires d'écoles que le Québec est en voie de se donner un système d'éducation démocratique, alors même que le ministre est dans une tour d'ivoire et n'est pas soumis à la procédure de l'élection par le peuple?

Que le ministre n'ait pas encore demandé la sanction des électeurs constitue un fort sérieux accroc à la démocratie, a dit M. Laporte, d'autant plus qu'il dirige le ministère où se posent les problèmes les plus sérieux, les plus profonds, les plus lourds de conséquences pour l'avenir du Québec.

C'est en éducation, note le député de Chambly, que les taxes font le plus mal; c'est en bonne partie à cause de ces taxes que les libéraux ont été défaits. Ils ne regrettent pas d'avoir agi comme ils l'ont fait, mais ils n'admettent pas que le ministre veuille se placer au-dessus de la mêlée et que les citoyens — qui paient les taxes — ne puissent lui dire directement s'ils acceptent ou condamnent sa politique.

Craignant que la situation actuelle ne dure encore un bout de temps, M. Laporte a noté qu'elle cause toutes sortes d'inconvénients aux députés, qui ne peuvent notamment interroger le ministre directement en chambre, ce qui constitue pour lui un traitement de faveur face à une opposition désireuse de remplir son devoir.

Pour démontrer l'importance que les libéraux attachent à cette question, M. Laporte a lu le texte d'une motion de non-confiance qu'ils avaient songé à proposer, mais qu'ils ont ajournée pour donner au ministre l'occasion de faire face au peuple. La motion stipule que, dans tout gouvernement démocratique, il est indispensable que la personne exerçant une autorité sur un secteur aussi vital que celui de

Aujourd'hui

Début du congrès annuel de l'Institut des officiers municipaux de finance et d'administration du Québec à Sainte-Foy. Le congrès sera inauguré par le ministre des affaires municipales, M. Robert Lussier.

Conférence de presse pour le lancement de la campagne du cinquantenaire de l'université de Montréal, à 10h, au grand salon du Centre social.

Présentation du mémoire de la Chambre des notaires à la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, à 11h30, au YWCA. Ce mémoire porte sur "le mariage et le divorce".

Conférence de presse de M. Leonard McLaughlin, président du syndicat international des marins, à midi, au 634 ouest de la rue Saint-Jacques.

Audiences publiques de la commission d'enquête sur la santé et le bien-être social.

À l'amphithéâtre de la bibliothèque nationale, 1700 rue Saint-Denis. Présentation à 14h30 du mémoire de la McGill School of Social Work et, à 16h30, de celui de la Canadian Paraplegic Association.

À 17h30, au Monument national, 1182 boulevard Saint-Laurent, la Société Saint-Jean-Baptiste reçoit des représentants des différents groupes ethniques de la région métropolitaine afin de les intéresser à une manifestation spéciale prévue à leur intention dans le cadre des fêtes de la Saint-Jean.

La 3e conférence annuelle sur l'éducation en génie électrique se poursuit à l'université de Sherbrooke. Le thème de la rencontre cette année est "l'écologie du génie électrique".

À midi, cérémonie au square Dominion à l'occasion de la campagne "Embellissons le Canada".

Les francophones du Manitoba jugent que ce n'est pas le moment de renoncer à leur volonté de survivre

WINNIPEG (D'après PC) — "Ce n'est plus un bateau. Il ne reste qu'un bout de planche".

Pour naviguer sur la Manche? Tel est, vu par un jeune chansonnier de Winnipeg, ce qui reste de la communauté francophone du Manitoba.

Ces vers sont extraits d'une chanson primée au Rallye des Canadiens français du Manitoba, qui vient de prendre fin à Winnipeg. Le rallye se voulait un moyen d'éveiller la population francophone au problème de l'assimilation.

Il ressort de ce congrès que, dans l'attente des "districts bilingues" et autres fruits de la commission B.B., les francophones du Manitoba jugent que ce n'est pas le moment de renoncer à leur volonté de survivre comme entité culturelle. Un sondage récent indique au reste que 83 p.c. des Franco-Manitobains croient que la cause française n'est pas perdue, dans cette province.

Mais une commission du "rallye" a souligné: "Si les conditions demeurent les mêmes, il y a peu de chances de survie". On propose que l'enseignement en français soit institué jusqu'en 11e année dans les écoles du Manitoba, où on ne tolère actuellement que deux heures par jour d'enseignement en français.

Les participants ont aussi proposé la fondation d'une fédération de toutes les organisations franco-manitobaines pour prolonger "l'impact" donné par le rallye, pour en préciser les recommandations et convoquer un congrès du même type dans six mois.

La question des districts bilingues proposés par la commission sur le biculturalisme et le bilinguisme a aussi été débattue. Les participants ont prouvé que "les avantages découlant de districts bilingues seraient de permettre l'emploi du français dans la vie quotidienne pour perfectionner le français d'usage. Un désavantage serait de former des "ghettos" alors que d'autres milieux per-

draient leurs privilèges français. Un autre désavantage serait la rivalité des autres groupes ethniques qui se verraient refuser les droits accordés aux Canadiens français dans ces districts".

Les participants ont aussi décidé d'exiger que les municipalités pratiquent le bilin-

guisme intégral "afin de susciter la fierté chez nos gens et en particulier chez nos jeunes".

Ils ont aussi noté que "parmi les facteurs qui contribuent à la force actuelle du français au Manitoba, il y a en premier lieu la révolution culturelle du Québec".

La boutonnière de la Saint-Jean

Depuis le 1er juin et jusqu'au 24 inclusivement, de nombreux bénévoles offrent cette année encore la boutonnière de la St-Jean, symbole des Fêtes du Canada français.

Comme on le sait, le produit de la vente des boutonnières sert à défrayer en partie les diverses manifestations de la Saint-Jean. C'est pour-

quoi les responsables ont fixé à 200,000 boutonnières l'objectif de la vente. Précisons cependant que la boutonnière est offerte cette année à 25 cents plutôt qu'à 50.



Les organisateurs ont voulu innover cette année, en confiant une partie de la vente aux petits camelots. Mais la boutonnière est également vendue dans de nombreux endroits publics, comme les bouches de métro, les centres commerciaux, les banques, les caisses populaires, etc.

Les dirigeants de la Commission des Fêtes tiennent à mettre le public en garde contre d'éventuels vendeurs de boutonnières non officielles. Les vendeurs autorisés doivent obligatoirement porter le brassard et être munis d'une carte d'identité qui les identifie comme vendeurs officiels de la boutonnière de la Saint-Jean 1968.

Les 30,000 membres du SFPQ accepteront-ils l'offre de \$40 millions?

QUEBEC (d'après la PC) — Les quelque 30,000 membres du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (CSN) seront invités à entériner, entre le 13 et le 20 juin, un projet de contrat qui occasionnera à l'Etat des déboursés de \$40 millions en trois ans.

Ce projet de contrat, qu'ont approuvé les délégués au conseil syndical des 135 sections du SFPQ, remplace celui que le syndicat avait tout d'abord soumis et qui aurait coûté au gouvernement de Québec \$80 millions en deux ans. Il concerne 18,000 fonctionnaires proprement dits et 12,000 employés manuels. Le salaire horaire de ces derniers sera porté de \$1.55 à \$2.29 d'ici trois ans. Pour les fonctionnaires proprement dits, l'augmentation sera d'environ \$622 par année.

C'est par un vote serré que le projet de contrat a été approuvé au conseil syndical du SFPQ: 60 pour et 58 contre. Du côté des fonctionnaires, le vote a été de 31 pour l'acceptation du projet et 37 contre. Du côté des manuels, 29 délégués se sont prononcés en faveur du projet et 21 contre.

Le syndicat a obtenu gain de cause en ce qui a trait à la sécurité de l'emploi, chose qui faisait l'objet d'une revendication depuis des années.

A partir de septembre, les manuels bénéficieront d'une réduction de la semaine de travail de 48 à 40 heures avec pleine compensation de salaire.

Le nouveau contrat de travail améliore d'autre part la procédure des griefs, des mécanismes prévus en cas de destitution ou de suspension, l'assurance-santé payée par le gouvernement 50-50 et les congés de maladie.

Il paye son impôt avec sa chemise

SQUIMISH (PC) — Il existera toujours des Canadiens qui laisseront savoir au gouvernement fédéral qu'ils n'aiment pas payer de l'impôt, déclare le ministre du Revenu, M. Jean Chrétien.

Au cours d'une allocution, M. Chrétien a mentionné un homme qui avait réussi à faire parvenir son retour d'impôt à Ottawa avant la date limite du 30 avril, mais dont le chèque était écrit sur sa chemise.

Le gouvernement, a dit M. Chrétien, se montre toujours prêt à recevoir de l'argent, et à accepter ce chèque.

C'est le temps de faire installer les

GOUTHIÈRES (ho-do)

Estimation gratuite

*MONTREAL 322-4160
*QUEBEC 872-9244

PRIMEAU & SONS INC.

PORT-ROYAL

1455 ouest, rue Sherbrooke

C'est Air Climatisé...
C'est Insonore...
C'est Ignifuge...
Voici ce que Port-Royal vous offre.

Modèle "R" au 11e étage...

Orientation nord-ouest
Superficie Totale 2,024 p.c.
Salle à manger 18 x 18
3 Chambres à coucher
3 1/2 salles de bain
Cuisine, buanderie y attenante
Grands placards, etc...

Loyer mensuel: \$535.00, inclut électricité

Sur rendez-vous seulement.
Angèle Sola, F.R.I.
Courtier Biens Immobilières

Bureau de location sur les lieux
937-9511 et 937-3709

Appartements Modèles ouverts, 10 a.m. à 5 p.m.
Sam. et Dim. 2 p.m. à 6 p.m.

Le crime se résoud dans une responsabilité collective

le juge Guérin

Nouvellement élu à la tête de la Société de criminologie du Québec, le juge Guy Guérin a déploré, au cours d'une allocution, les "simplifications" et les "jugements sommaires" de ceux qui rejettent la responsabilité du crime sur des groupes en particulier — la police, les juges, les criminologues, les instituteurs, les hommes politiques.

"En ces moments troublés par l'excessive violence, a dit le magistrat, la responsabilité de nos sociétés de criminologie et, par là, de leur dirigeants, devient plus aiguë."

Le crime, a-t-il expliqué, se résout presque toujours dans une responsabilité collective, où vient s'inscrire la responsabilité morale individuelle et communautaire.

"Or, de demander le juge, que se passe-t-il dans la société? Chaque jour un nouveau crime particulièrement odieux vient choquer l'opinion publi-



Me Jean-Claude Delorme, président des diplômés de l'université de Montréal et M. Gérard Plourde, président général de la campagne du cinquantenaire de l'université de Montréal, annoncent la nomination de M. Gérard Filion comme président, section des diplômés, de la Campagne majeure. M. Gérard Filion est président de Marine Industries Limitée.

Le candidat défait à ville Saint-Laurent s'inquiète de la procédure suivie

Le candidat défait à la mairie de ville Saint-Laurent, le notaire Germain Leduc, nous fait part de son inquiétude devant le fait que 22 pour cent des bulletins de vote aient été rejetés lors des élections municipales l'autre semaine. Des

Mise en garde

L'Union générale des étudiants du Québec informe la population qu'aucune organisation n'est mandatée pour solliciter de la publicité en son nom.

que qui s'insurge à bon droit. Mais la démagogie a vite fait de tout brouiller ou mieux encore de simplifier à l'extrême. Chacun veut rejeter la responsabilité sur l'autre".

"Très souvent, cette simplification et ces jugements sommaires viendront d'un honnête père de famille qui n'aura cependant cure de prendre conscience de l'atmosphère matérialiste dans laquelle il aura élevé ses enfants et de l'indiscipline qu'il aura favorisée. D'autre part, et nous le déplorons davantage, ils viendront de ces jugements sommaires, de personnes que l'on voudrait croire mieux avisées, et qui s'en prennent à la justice, auront vite fait d'assigner sévèrement les autres devant le tribunal de leur arbitraire".

Fin de la grève chez E. B. Eddy

HULL, Québec (PC) — Quelque 1,100 grévistes de la fabrique de pâtes et papier E.B. Eddy ont accepté une convention collective, échelonnée sur une base de deux ans et leur assurant au cours de cette période un relèvement salarial de 30 cents.

Les grévistes ont repris le travail lundi, mettant ainsi fin à une grève de 18 jours. L'entente prévoit une augmentation de 15 cents l'heure, rétroactive au 1er mai, un relèvement de 10 cents à compter du 1er juin prochain et enfin une augmentation de cinq cents à partir du 1er décembre, l'an prochain.

La société en question ofrait, au moment du débrayage, un relèvement de 16 cents échelonné sur une période de deux ans.

La société en question ofrait, au moment du débrayage, un relèvement de 16 cents échelonné sur une période de deux ans.

irrégularités graves auraient été remarquées dans les bureaux de scrutin. Me Leduc avait obtenu 2,884 voix contre 3,885 à M. Marcel Laurin, qui a été réélu.

Me Leduc nous souligne aussi une erreur qui s'est glissée dans la composition du journal et que les lecteurs auront corrigée d'eux-mêmes. Dans Decelles, M. Georges Bourbonnière a obtenu 1,109 votes contre 536 à M. Moïse Petit, et M. Magella Robichaud 750 contre 534 à M. Gérard Beaulac.

Les deux candidats du MIS l'emportent à Saint-Léonard

Les deux candidats présentés par le Mouvement d'intégration scolaire aux élections pour le poste de commissaire d'écoles à Saint-Léonard l'emportent.

Dans le quartier III, M. Jean Gérard a été élu par 167 voix contre 93 à M. Frank Datrano, représentant du Front commun anglophone et 102 à M. André Tanguay, appuyé, dit-on, par le groupe anglophone.

Dans le quartier IV, M. Raymond Langlois remporte la victoire aux dépens du Front.

Les écoliers de Saint-Léonard seront ainsi enseignés en français, mais il sera prévu dans le programme des cours de langue anglaise.

À Châteauguay, M. Antoine Rois, un francophone, a été élu pour un terme de trois ans par

une majorité de 450 voix. Plus de 700 personnes ont exercé leur droit de vote.

TAS

UNE REPONSE A CHAQUE APPEL COMMERCIAL OU RESIDENTIEL

SERVICE D'APPELS TELEPHONIQUES T.A.S.

866-6921

SHERBROOKE GRANBY QUEBEC

569-6366 372-5851 522-2024

SAF

le premier Trust canadien-français vous offre

7 1/4 %

d'intérêt sur vos dépôts de 5 ans

avec

PRIVILÈGE D'EMPRUNT

EN PRIMEUR

CERTIFICAT DE PLACEMENT GARANTI DE 5 ANS À 7 1/4 %

Remplissez ce coupon et postez-le avec votre chèque à:

SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION ET DE FIDUCIE

10 rue St-Jacques, Montréal, Tél.: 844-3961

NOM

ADRESSE

MONTANT \$..... SIGNATURE

LD-11-6-68

Dépôt minimum: \$1,000.

Taux sujets à changement - Un certificat Dépôt vous sera transmis

EDITORIAL

Allons-nous vers une réédition du scénario de 1965?

Au tout début de la présente campagne électorale, de nombreux signes laissent prévoir une lutte contestée et un résultat serré. Vinrent ensuite les spectaculaires excursions de M. Trudeau à travers le pays, les performances plutôt grises de M. Stanfield, et surtout les sondages d'opinion. L'on commença à croire que le pays s'orientait peut-être vers un balayage libéral.

Aujourd'hui, à deux semaines du scrutin, quels sont les signes du temps? Nul ne le sait avec certitude. Deux événements récents, venant s'ajouter à des bruits en provenance de diverses parties du pays, permettent toutefois de croire que, peu à peu, les forces en présence sont en voie de reprendre la place qu'elles occupaient sur l'échiquier quelques semaines avant les événements qui ont conduit au déclenchement de l'élection.

Le premier événement est la publication du dernier sondage Gallup. Ce sondage rend compte des tendances de l'opinion vers les 24 et 25 mai dernier, soit à un mois de l'élection.

Il ne faut pas prendre les sondages Gallup par parole d'évangile. Les responsables de ces sondages ont déjà commis, dans le passé, de lourdes erreurs. Ils demeurent avares de renseignements quant aux méthodes qu'ils utilisent et quant à l'ampleur des échantillons sur lesquels ils appuient leurs conclusions.

Il existe toutefois, entre les tendances que révèle le dernier sondage et celles que révélaient les sondages réalisés avant l'élection de 1965, des liens de similitude trop évidents pour qu'on puisse les ignorer. On observe, dans les deux cas, une tendance des libéraux à dominer la scène à un mois de l'élection, puis à perdre du terrain à mesure qu'approche l'échéance du scrutin.

En 1965, les libéraux obtenaient, à un mois du scrutin, l'appui de 47% des personnes interrogées par les enquêteurs Gallup; la part des conservateurs s'établissait à 30%, celle des néo-démocrates à 16%, celle des autres groupes à 7%. Au lendemain du scrutin, les résultats se lisaient comme suit: libéraux: 40%; conservateurs: 33%; néo-démocrates: 18%; autres partis: 9%. Les libéraux avaient perdu, en un mois, 7%; les autres partis avaient naturellement bénéficié de ces changements d'allégeance.

En 1968, à un mois du scrutin, les libéraux obtenaient 46% des suffrages des personnes interrogées par les enquêteurs Gallup, contre 29% pour les conservateurs, 15% pour les néo-démocrates et 10% (ce chiffre a doublé en trois semaines) pour les autres partis.

Ces chiffres peuvent signifier que les libéraux auraient déjà, en fait, stabilisé leurs positions à un niveau supérieur à celui que révéla le vote du 8 novembre 1965. Ils peuvent également signifier que, passé le premier stade de la "trudeau-manie", les libéraux ont commencé à perdre du terrain et qu'ils pourraient glisser encore davantage au cours des prochaines semaines. Le phénomène de montée libérale qu'indiquaient les sondages du début de mai est en régression. Le parti de M. Trudeau aura fort à faire pour éviter de perdre encore quelques points d'ici le 25 juin.

Le second événement est le débat télévisé de dimanche soir. Si l'on oublie ses nombreuses faiblesses techniques et pédagogiques, qu'on suscite à juste titre des critiques unanimes, ce débat, vu avec vingt-quatre heures de recul, aura probablement eu un effet indirect très important, celui de réduire à une taille assez voisine de celle de ses rivaux le candidat qui se dégageait le plus nettement du peloton avant la confrontation, soit le chef libéral.

Toute la campagne des libéraux a porté jusqu'à maintenant sur la personnalité de M. Trudeau, sur l'élément neuf que celui-ci est censé introduire dans la vie politique canadienne, sur la promesse de changement qu'il incarne, sur sa supériorité intellectuelle. Or, au cours du débat de dimanche soir, aucun de ces traits n'a vraiment franchi l'écran. Du point de vue visuel, M. Trudeau était nettement défavorisé par le cadre rigide qu'on avait prévu pour le déroulement de l'émission. Il souffrait évidemment des contraintes excessives d'une formule beaucoup trop empesée qui enlevait toute liberté. D'un point de vue dialectique, le meilleur des quatre participants fut M. Douglas et le plus coloré fut M. Caouette.

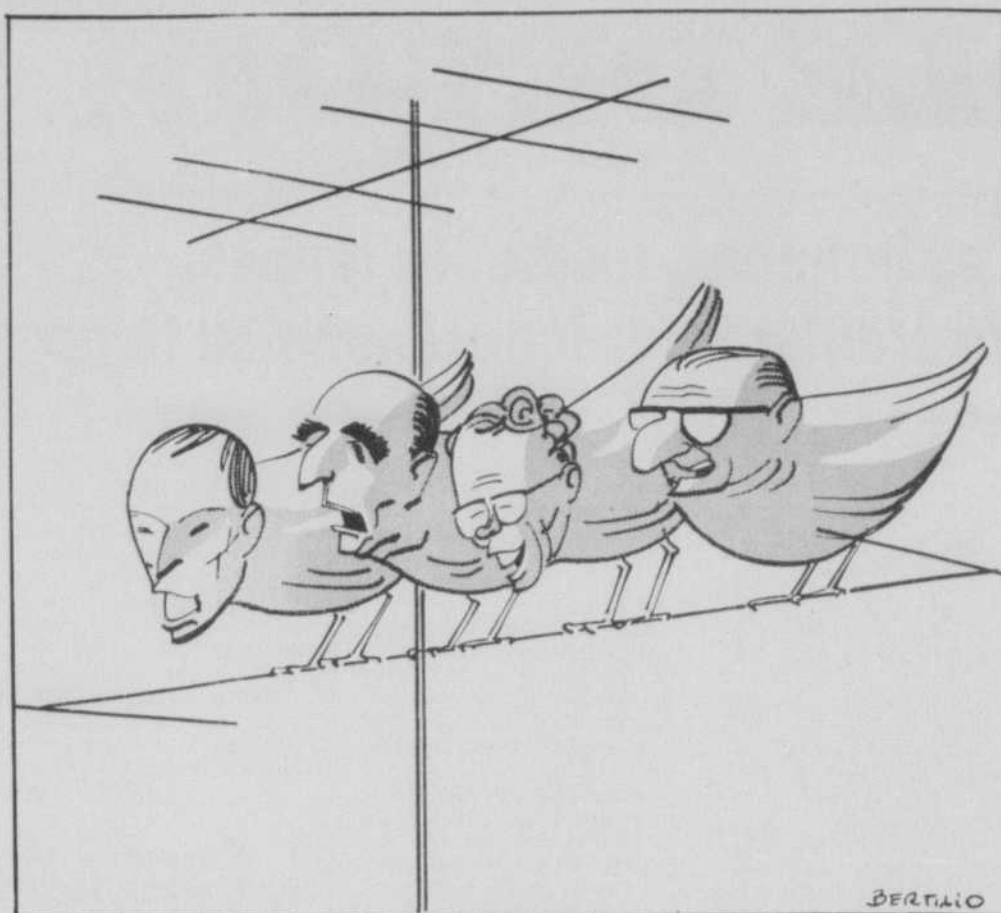
À la suite de cette expérience, les deux leaders des tiers partis auront fort probablement réussi à consolider leur position auprès des partisans qu'ils comptaient déjà; ils se seront aussi gagnés la sympathie d'un certain nombre d'électeurs incertains. Il se peut aussi que M. Stanfield, dont le comportement fut solide sans être brillant, ait pu ramener au bercail certains conservateurs qui l'avaient quitté pour rejoindre le camp de M. Trudeau; on peut considérer, en toute vraisemblance, que le leader conservateur, sans faire de gains importants, n'aura pas perdu de terrain dimanche soir. Quant au leader libéral, tout cela voudrait dire, ne serait-ce qu'en raison des très fortes attentes qu'une opinion surchauffée par une publicité exagérée avait fait peser sur lui, que l'expérience se solderait dans son cas par des pertes difficiles à estimer.

L'un des principaux effets de ce débat sera probablement de reléguer au second plan, au cours des deux prochaines semaines, la personnalité des deux principaux chefs. Les électeurs, un moment fascinés par l'attrait de nouvelles vedettes non-compromises avec les échecs des dernières années, reviendront, avant de déposer leur bulletin de vote, à des considérations plus prosaïques. Ils se rappelleront davantage leur propre tradition politique, leurs problèmes immédiats. Ils penseront davantage aux programmes et aux politiques, à la valeur respective des équipes et des candidats au plan local, et moins uniquement aux chefs. Tout cela ne peut que favoriser un résultat moins spectaculaire que celui qu'avaient entrevu à la fin d'avril les stratégies qui persuadèrent M. Trudeau de plonger tout de suite le pays dans une élection générale.

On songe malgré soi, en évoquant ces signes, à l'histoire des trois dernières élections générales. Chacune de ces élections devait produire un gouvernement majoritaire. Aucune n'y réussit. Chacune des trois campagnes qui précédèrent ces élections débuta par un moment de forte popularité libérale; chacune se termina par une remontée discrète, mais non moins efficace, des autres partis.

Si ce phénomène devait se produire de nouveau à l'occasion de l'élection du 25 juin, il y aurait lieu, une fois pour toutes, d'en scruter les causes véritables et d'en chercher la solution ailleurs que dans le recours aux techniques modernes de la propagande. Il se peut que l'instabilité de la politique fédérale, au lieu d'avoir ses causes et ses remèdes uniquement dans la personnalité des leaders, mette en cause la question beaucoup plus fondamentale du rapport actuel des forces politiques au Canada. Peut-être le moment approche-t-il où l'équilibre politique ne pourra plus passer exclusivement, sur le plan fédéral, par le seul canal des deux partis traditionnels. Peut-être la crise prolongée que nous traversons depuis 1962 aura-t-elle pour effet de poser une fois pour toutes la question de savoir si le peuple canadien se contentera indéfiniment de choisir entre deux partis principaux qui n'offrent en fait, au chapitre des programmes et des idées, que des différences mineures de méthode et non de principes, ou s'il voudra vraiment se trouver en face d'une alternative qui lui offre des choix plus fondamentaux. Si tel devait être l'aboutissement de cette crise, elle aurait grandement contribué à la maturation politique du pays.

Claude RYAN



Le débat télévisé

Opinion du lecteur

La peur du nationalisme aveugle Monique Bosco

par Claude Jasmin, écrivain

Madame Monique Bosco, soudainement, est venue se plaindre sur la place publique, récemment, par la voix des grands quotidiens du Québec. On pourrait résumer son grief à l'endroit des écrivains et des professeurs de littérature réunis à Sainte-Adèle, par les soins de la revue *Liberté*, en disant qu'elle craint l'«unanimité». La belle affaire!

Ce qu'il en est? On a voté, à l'unanimité moins «sa» voix, un vœu à l'effet que le gouvernement du Québec instaure officiellement l'«unilinguisme» (français, bien sûr) en vue de rendre à la langue toute sa réalité (politique, économique et non seulement «culturelle»). Il semble ne pas y avoir, dans ce vœu public, une unanimité bien dangereuse: Des gens pas très militants politiques, des linguistes par exemple, affirment que le bilinguisme d'un État, c'est le plus souvent, en fait, l'infériorisation d'une langue au détriment d'une autre, que c'est une lente assimilation d'un groupe culturel par un autre plus puissant. C'est aussi, qui en doute encore aujourd'hui, un nid de chicanes comme en Belgique et en Suisse.

Au Québec, cela dépasse le niveau de la simple chicane politique. Le français y est une langue poluée. Les professeurs de français en témoignent à cette rencontre de Sainte-Adèle. L'étude du français semble une matière assez étrange au programme des études. Le petit Québécois a l'impression d'étudier une langue et, au sortir des classes, d'en parler une autre.

Or, tout cela signifie que nous vivons une période cruciale, qu'il y va, essentiellement, de la survie de notre culture.

C'est entendu, il reste encore bien des gens qui ne voient pas ce danger que nous courrons collectivement, qui en sont inconscients ou bien qui ne s'en soucient pas sérieusement pour des raisons multiples. C'est normal et nul ne songe à ériger sur la place publique ce grand nombre de «distracts». Les écrivains et les professeurs de français (de tout niveau académique) sont bien placés, il nous semble, pour alerter et la population et les pouvoirs publics. Ils le font, à l'unanimité, moins la voix de madame Bosco et quelques abstentions.

Pourquoi grimper sur ces grands chevaux, comme on dit, et même aller jusqu'à écrire d'indignation: «si j'avais à émigrer aujourd'hui, j'hésiterais à venir au Québec»? Les écrivains, ceux de la revue *Liberté* ou non, font bien rarement l'unanimité et madame Monique Bosco le sait autant que nous tous. Ils sont divisés sur un très grand nombre de sujets comme c'est assez normal en un tel milieu; dans tous les pays du monde, il n'en va pas autrement. Voilà qu'au sujet de cette importante «affaire» de l'unilinguisme, ils se mettent d'accord et sont égaux par les professeurs de français invités à cette «Rencontre». Pour plusieurs, au lieu d'être un signe inquiétant, c'est le signe d'une «urgence nationale».

On ne sait vraiment pas trop quelle mouche a piqué ainsi notre consœur! Il est assez certain, en

revanche, qu'elle a fait le jeu, en protestant aussi vigoureusement, de maints éléments qui favorisent le «statu quo» en cette matière pour des intérêts que madame Bosco ne défendrait jamais. C'est regrettable.

Maintenant, que ce texte de protestation soit refusé par la revue *Liberté* qui veut justement faire écho à cette «Rencontre» de Sainte-Adèle et, sans doute, illustrer cette rare «unanimité» qui a «solidarisé» écrivains et professeurs sur cette question de la langue, rien de plus normal. Madame Bosco ne fait pas partie du conseil de la rédaction. Et s'il fallait que *Liberté* prenne la décision de publier tous les textes refusés par les «conseils» des grands quotidiens, il faudrait un volume sans doute considérable.

Quant à moi, personnellement, (bien qu'ayant participé avec une communication à cette «Rencontre» je ne fais pas partie du conseil de direction de la revue) je tire la conclusion suivante: Monique Bosco, qui demeure toujours une excellente, vive et intelligente camarade, refuse de s'intégrer à la communauté culturelle des écrivains québécois actuels et je le regrette sincèrement. Sa peur pressée du nationalisme, du nationalisme, quand il a été si bénéfique pour maints pays, fait perdre de vue l'urgence extrême qu'il y a de restaurer le climat culturel d'un Québec vraiment français en Amérique du Nord. À la tâche, nous perdons un collègue qui aurait pu nous être fort utile. Dommage!

Opinion du lecteur

Aux sources de la crise française

par Jacques Archambault, conseiller technique à la CSN

Votre éditorial du vendredi 31 mai intitulé: «La lutte contre le chaos en France» m'a frappé en pleine intelligence et en plein cœur. Il faut dire que vous avez fort bien (ou fort mal, cela dépend du point de vue) commencé votre propos en décochant une flèche bien aiguisée, à la mesure de vos préjugés enracinés, contre Jean Marchand.

Quoi que vous puissiez en penser, en dire ou en écrire, ce n'est pas là l'objet de mon propos d'aujourd'hui. Je m'amuse toujours, un peu malicieusement, à vous voir faire «votre petit Gérard Philou» gamin et frondeur, c'est-à-dire de vous voir pêcher contre votre nature profonde qui, d'ordinaire, se prête mal, à son corps défendant, à ce jeu d'attaques contre les personnes. Mais, quand on est directeur du «Devoir» il faut bien faire ce qu'il y a à faire. J'admire et je plains, tout à la fois, votre statut et votre condition qui vous fait prisonnier de votre conscience professionnelle de journaliste.

Certes, le général de Gaulle, après un détour par Colombey-les-Deux-Églises, Baden-Baden et autres chefs-lieux militaires, a emprunté la route de la légitimité, de la force, voire de l'oppression, et surtout, de l'habileté politique, magique et géniale qui le caractérisait. Certes, il a désamorcé, de main de maître, la bombe de la guerre civile, certes, il a déplacé les pièces sur l'échiquier politique en substituant à l'usurpation du pouvoir les voies électorales officiellement et constitutionnellement démocratiques. Tout cela est vrai, mais une observation objective des faits nous oblige à admettre que tout cela a été fait sur le dos des travailleurs et des petits salariés.

De Gaulle sait fort bien pour qui voteront les Français et les Françaises. Ils voteront, en majorité, faible mais démocratiquement décisive, pour l'ordre et la paix. Mais, ils voteront, du même coup, pour le conservatisme social et tout ce qu'il implique. Vous semblez vous en réjouir et prendre pour acquis, en observateur objectif des faits, que c'est là le sentiment de la France et surtout de la majorité des Français.

Une fois de plus, tout rentrera normalement, difficilement, mais sûrement dans l'ordre établi mais, une fois de plus, également, les travailleurs, les petits salariés syndiqués ou non, paieront démesurément, d'une façon disproportionnée avec toutes les autres classes sociales, la note de la paix et de la stabilité retrouvée. Ils auront été vaincus et humiliés, aux yeux de monde entier, et de Gaulle

passera, une fois de plus, pour une espèce de génie. Les travailleurs, les salariés et les petites gens en sortiront humiliés, retardés et reculés encore de 10 ou 20 ans dans leur pénible marche.

Plusieurs personnes croiront et surtout affirmeront que la récente crise française est l'œuvre de quelques cervelles échevées, quelques sectaires ou quelques doctrinaires avant chauffés à blanc des comités d'entreprise, du trouble de sang et de pouvoir; c'est d'ailleurs là la version officielle, elle est fort commode. Mais, la profonde et inéluctable et sévère analyse de la situation nous force à admettre que l'actuel éclatement social et politique français est la suite logique des IVe et Ve Plans où, habilement et tactiquement, on a encaecé, entre autres les revendications syndicales, au nom seul de la rationalité économique. Ce «bon ententeisme» ni chair ni poisson a produit, dans les cadres des options du Ve Plan, de très petits pourcentages d'augmentation de salaires et une sévère et comptable restriction de toutes mesures sociales vraiment adéquates et généreuses.

Or, on n'emprisonne pas impunément les travailleurs. En deux jours et une nuit de négociations, les représentants des grandes centrales syndicales ont obtenu, sous la pression des événements, des augmentations de salaires de 4 à 5 fois supérieures au rythme indiqué par le Ve Plan. Or, les chefs syndicaux ont été, par la suite, repudiés par leurs membres, les faits portent à réfléchir.

Je me permets de mettre sérieusement en doute le jugement de l'«Economist» que vous citez dans votre article. Lors d'un séjour de dix mois que j'ai effectué à Paris, à la suite d'une entente CSN-CFDT, où j'ai observé, en particulier l'action des centrales syndicales françaises à l'intérieur des structures de planification, j'ai entendu un tout autre son de cloche, qui peut se ramener à ceci:

«Nous, les travailleurs français, avons été, à date, les dinos de la farce. Pendant que les grandes fortunes françaises augmentaient, pendant que la fraude fiscale et les rentes de situation proliféraient, pendant qu'au nom de la compétitivité avec le Marché Commun, la conjoncture économique nous forçait à nous contenter de maigres revenus, nous nous serons la ceinture et nous payons, plus que notre juste part, pour la politique de prestige, la politique extérieure, les armements nucléaires français, la bombe atomique française, en un mot, nous payons seuls la gloire de la France.»

Toutes ces considérations, que je considère humblement essentielles, étaient absentes de votre éditorial du vendredi 31 mai. Cela ne m'étonne guère, quand je vous entends favoriser presque toujours et systématiquement, selon une bien triste habitude, l'ordre établi et officiel.

Je ne souhaite ni ne désire, comme vous, que le général de Gaulle s'en aille, à plus ou moins longue échéance, parce que trop vieux. Je souhaite, au contraire, qu'il demeure et qu'il soit, enfin, sérieusement et efficacement contesté, comme il doit l'être, c'est-à-dire par le truchement de sa propre légitimité. La situation idéale qui pourrait se produire, lors des élections législatives, c'est que la gauche française, qui a été vaincue en France et que de Gaulle demeure président de République. Le vieux général «ramènera» (pour employer un terme populaire), et devra nécessairement infléchir sa politique sociale et cessera, enfin de la considérer comme l'intendance.

Car, il ne faut pas oublier que la crise sociale actuelle remet en question la politique étrangère du général de Gaulle. On devine comment à dû être accueillie, à Moscou, et dans les pays satellites ou socialistes, la position stratégique et extrêmement habile et efficace du général à l'égard du parti communiste français, pour le vote de fin-juin. Le rêve ambitieux du bloc européen contre le monstre américain s'estompé et s'effrite. Je ne m'en réjouis guère, au contraire.

Mais je constate que seuls les travailleurs organisés ont effrité ce bloc infrangible, ils font reculer ce fier général, voilà un premier pas, il reste à gagner la bataille du social. Il vaudrait mieux que le général reste et que l'injustice sociale s'en aille. La meilleure stratégie sociale consiste toujours à contester efficacement le pouvoir, quel qu'il soit, autrement, on ouvre la porte toute grande à la violence, quelque paradoxale que cette affirmation puisse paraître. Les vraies difficultés sont toujours créées par l'intrusion, l'infiltration de la violence, dans le sens le plus fort et le plus plein du terme, en comprenant bien et en affirmant très fort que la pauvreté, l'injustice sociale constituent la forme la plus raffinée, la plus subtile, la plus hypocrite, donc la plus pernicieuse forme de violence qui soit.

On est loin de ce que vous appelez «le gouvernement par la foule» (mob rule); on est à la recherche d'une merveilleuse synthèse entre la légitimité et la stratégie sociale.

Le NPD et la marine marchande canadienne

Dans un discours qu'il a prononcé la semaine dernière à Montréal, devant les employés des chantiers maritimes de Canadian Vickers, M. Douglas a dit que le gouvernement canadien devrait prendre des mesures pour favoriser l'établissement d'une marine marchande au Canada. Ce problème a déjà été étudié sous tous ses angles à maintes reprises, mais il semble que même avec une aide financière du gouvernement une flotte maritime ne serait pas rentable.

Le chef du NPD estime que le gouvernement canadien devrait instituer une société de développement qui prêterait des sommes importantes à un faible taux d'intérêt et à long terme aux compagnies maritimes pour leur permettre de construire des navires, de moderniser leur équipement et d'aménager de nouvelles installations. De tels prêts à l'heure actuelle, alors que le loyer de l'argent est élevé, représenteraient des subventions onéreuses, mais il n'est pas du tout certain que ce serait suffisant pour rendre profitables les opérations de ces compagnies, si l'on en juge par le passé.

Concurrence étrangère

M. Douglas a rappelé qu'il fut un temps où les navires canadiens sillonnaient les mers, mais si la situation a changé et si l'on n'y a plus de flotte canadienne de haute

mer aujourd'hui, c'est parce que les déficits risquent de devenir trop élevés. Après la deuxième guerre mondiale, le Canada a vendu la plupart des navires qu'il avait construits pour aider les pays alliés. Mais il en avait gardé une douzaine qu'exploitait la Canadian National Steamship. Or, en 1968, on a décidé de dissoudre la compagnie et de vendre les navires. Le président de cette compagnie, qui était M. Donald Gordon, a témoigné sur ce sujet devant un comité de la Chambre des Communes, et ses déclarations demeurent d'actualité.

La CNS ne pouvait faire face à la concurrence internationale à cause de la différence entre les salaires et les conditions de travail des flottes étrangères par rapport à ceux qui existaient au Canada. En outre, les navires de la CNS avaient été immobilisés durant des mois par des conflits syndicaux. Comme aucun accord ne semblait possible avec le Syndicat international des gens de mer du Canada, la compagnie avait décidé d'enregistrer ses navires sous le pavillon de la Trinidad pour pouvoir engager des équipages ailleurs à des salaires inférieurs; cette solution fut abandonnée pour diverses raisons, notamment parce que d'autres entreprises pouvaient répondre aux besoins du commerce entre les Antilles et le Canada, et que le maintien de ce service n'était plus nécessaire. C'est alors

qu'il fut décidé de vendre les navires.

Faudrait-il envisager que des navires, construits avec l'aide financière du gouvernement canadien et exploités par des entreprises qui seraient subventionnées au moyen de prêts à faible intérêt et à long terme, soient enregistrés à l'étranger pour soutenir la concurrence internationale? M. Douglas n'a pas donné de précisions à ce sujet, mais il est fort peu probable que le NPD préconiserait une telle méthode. Et si les compagnies en question devaient s'en tenir aux salaires et conditions de travail en vigueur au Canada, les subventions fédérales deviendraient prohibitives, même en tenant compte des avantages que vaudrait au pays une flotte maritime.

La navigation intérieure

M. Douglas a abordé un au-

BLOC NOTES

tre problème qui est plus urgent que la création d'une flotte de haute mer; c'est la situation qui prévaut pour la navigation fluviale et le cabotage au Canada. Le chef du NPD suggère que le Parlement adopte une loi pour réserver presque exclusivement à la marine canadienne le commerce dans les eaux intérieures, mais sans aller aussi loin que la loi américaine.

La voie que propose M. Douglas risquerait de réduire la concurrence au point où les coûts d'exploitation deviendraient inflationnistes; mais dans le moment le Canada pratique une politique qui tombe dans l'abus contraire. Notre pays accorde aux armateurs américains dans les eaux canadiennes les mêmes avantages qu'aux armateurs canadiens, ce qui représente une concurrence assez forte. Or ces concessions sont unilatérales, car les États-Unis n'ac-

cordent pas les mêmes avantages aux armateurs canadiens dans les ports américains.

Il y a à la pour notre pays et pour les armateurs canadiens une situation d'infériorité inadmissible. L'on sait par expérience que le Canada ne peut pas agir avec trop de désinvolture à l'égard des États-Unis sans s'exposer à des représailles. La mesure que propose M. Douglas serait peut-être imprudente si on l'appliquait sans avertissement. Le gouvernement canadien devrait plutôt réclamer à Washington la réciprocité des avantages accordés aux armateurs américains chez nous. Il faudrait tenter d'obtenir un règlement satisfaisant au moyen de négociations, et ce n'est qu'en cas d'échec qu'il y aurait lieu pour le Canada d'appliquer aux armateurs américains le traitement que Washington impose à nos armateurs.

P. S.

lettres

Un cas de discrimination

M. le directeur,
Vous avez vu? Cela recommence sans cesse à longueur d'année et depuis nombre d'années. Vous avez vu la dernière tranche des subventions du Conseil fédéral des arts pour aider les bibliothèques? Le Canada à dix c'est la fraude, le pillage, un vol systématique. Vous avez bien vu?

Un million en subvention, les anglophones du pays vont recevoir les 9 dixièmes de cette somme. Les francophones, nous autres (et j'ai inclus le montant versé à la bibliothèque de l'université d'Ottawa) on recevra un petit \$180.000, au plus.

Dans un Canada à deux, deux nations qui méritent également, nous

aurions reçu \$500.000, dans un Canada juste, nous aurions au moins reçu 30% ou le tiers de ce million, soit environ \$333.000. Mais non! c'est le Canada à dix qui fonctionne pour les arts et la culture comme pour tout le reste. Alors, les Canadiens français reçoivent une pitance de \$161.000.

Est-ce juste, monsieur le directeur? Et puis un jour de grands pontifex méprisants diront: «retournez aux poubelles d'où vous sortez», comme a dit P. Elliott Trudeau (fâché avec raison) à de jeunes gamins en mal de provocations estudiantines. On nous dira: «les bibliothèques du Québec sont de moins bonne valeur que celles des anglophones d'en dehors». Réponse: «A cause d'un système de

Un manque de nuance

M. Claude Ryan,
Je ne crois pas que votre éditorial du lendemain des élections, soulignant sûrement les aspects positifs de l'élection de M. Trudeau comme premier ministre du Canada ainsi que vous l'avez si

«dignement» (!) fait au lendemain du congrès libéral, ne me fasse vous pardonner la lutte que vous menez présentement contre lui. Évidemment, vous avez plein droit de défendre vos idées mais, s.v.p., cessez de pontifier: je n'ai

jamais lu de vos éditoriaux sans les trouver trop trop nuancés mais là, vraiment, je regrette votre nuance d'autrefois!... Peut-être est-ce que je pontifie à mon tour, mais moi je le sais au moins... J. GAGNON.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 31 JANVIER 1910

Claude RYAN

Directeur

Redacteur en chef adjoint: Paul SAURIOL

Directeur de l'information: Jean FRANCOEUR

Tresorier: Arthur LEBEVRE

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au no. 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc., à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans «Le Devoir».

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et bidouilles: 12 mois \$25.00, 6 mois \$13.00, 3 mois \$7.00. Ailleurs au Canada: 12 mois \$20.00, 6 mois \$11.00, 3 mois \$6.00. À l'étranger: 12 mois \$35.00, 6 mois \$18.00. Édition du samedi: 12 mois \$6.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

TÉLÉPHONE: 844-3361

Le débat télévisé de dimanche soir

Douglas, Stanfield, Trudeau et la question constitutionnelle

● En raison de nombreuses faiblesses qui se sont glissées dans la traduction instantanée des interventions faites au cours du débat télévisé de dimanche soir entre les chefs des partis politiques fédéraux, il aura été difficile, pour plusieurs, de percevoir les nuances exactes de la pensée de chaque leader sur la question constitutionnelle. À l'aide d'un enregistrement réalisé au Devoir dans la langue même où fut faite chaque intervention, il nous a été possible de reconstituer le texte intégral de chacune des interventions des leaders sur le problème constitutionnel. Ce problème a donné lieu à trois questions de la part des journalistes invités, soit une question sur le statut particulier du Québec, une question sur la compétence des provinces en matière internationale et une autre question sur l'importance du problème "Québec" dans la présente élection. Voici le texte intégral des réponses de MM. Douglas, Stanfield et Trudeau.

Le statut particulier

— M. Stanfield, beaucoup d'hommes politiques reconnaissent que chaque province a en quelque sorte un statut spécial, pour des raisons d'ordre géographique, linguistique, économique. Au-delà de ces domaines, le Québec devrait-il avoir un statut particulier ou des pouvoirs politiques spéciaux pour des raisons d'ordre sociologique?

M. Stanfield: "Je ne voudrais pas qu'une province ait des pouvoirs qui ne soient pas offerts à toutes les provinces.

D'autre part, je reconnais que la province de Québec par exemple a des aspirations spéciales, des intérêts spéciaux, puisque 80 p.c. de sa population est de langue française. C'est un fait que je reconnais. Je reconnais que d'autres provinces ont aussi leurs particularités. Dans toute discussion constitutionnelle sur la répartition des pouvoirs, j'insisterai sur le maintien des pouvoirs essentiels du gouvernement fédéral, de façon qu'il ait l'autorité nécessaire pour assurer le développement de notre pays, et pour assurer la participation de toutes les parties du pays à cet épanouissement.

Le comité des premiers ministres, établi aux fins d'une refonte de la constitution, devrait étudier et se demander si les demandes des provinces peuvent être acceptées sans rogner les pouvoirs essentiels du gouvernement fédéral. Mais il faudrait que les mêmes pouvoirs soient offerts à toutes les provinces, même si toutes les provinces ne sont pas intéressées à les obtenir au même degré, et je crois que le pays peut supporter une telle situation jusqu'à un certain point. Et j'imagine que ce comité des premiers ministres tiendra compte de ces considérations lorsqu'il étudiera la question de la répartition des pouvoirs. Mais il doit être clair que tout pouvoir ainsi accordé à une province doit être également offert à toutes les provinces qui peuvent être intéressées à s'en prévaloir.

— M. Douglas: "À mon avis, nous devons avoir un gouvernement central fort si nous voulons pouvoir régler toutes les difficultés nouvelles que ne pouvaient pas envisager les Pères de la Confédération: le chômage, l'automatisme, la formation de la main-d'œuvre, le logement, la pollution, la mise en marché des produits agricoles. Cela signifie certainement qu'il faudra donner au gouvernement fédéral, par délégation, certains pouvoirs. À mon avis, la plupart des provinces seraient disposées à admettre cette délégation de pouvoirs. Il se peut qu'il y ait certaines choses, par exemple l'aide à l'éducation supérieure, que le gouvernement fédéral devra régler. Ce que refusait le Québec, car le Québec pensait que c'est un viol des droits traditionnels garantis depuis cent ans au Québec. Dans des cas comme ceux-là, le gouvernement du Canada et le parlement canadien seraient sages d'adopter la procédure que nous avons suivie pour l'instauration du régime des pensions du Canada, procédure en vertu de laquelle neuf provinces ont permis à Ottawa d'administrer leur régime de pensions pendant que le gouvernement fédéral acceptait que le Québec établisse son propre régime à condition que les dispositions de ce régime soient équivalentes et les avantages transférables. Cela a très bien marché. On pouvait soit avoir deux régimes de pensions du Canada ou rien du tout, et dans ce cas-là, le statut particulier est admissible si nous voulons tenir les promesses que nous avons faites à la collectivité française."

— M. Trudeau: Eh bien, la difficulté de donner un statut particulier à une province est que cette province, si elle a

beaucoup plus de pouvoirs que les autres provinces, soit suivant la formule de M. Stanfield ou de M. Faribault ou suivant la formule de M. Douglas et M. Cliche, — ce sont autant de formules différentes — si une province a beaucoup plus de pouvoirs que d'autres provinces, il est impossible de penser qu'elle pourra envoyer à Ottawa des hommes publics qui auront autant de pouvoirs que les hommes publics venant des autres provinces. Autrement dit c'est impossible — pour le Québec par exemple — d'avoir des pouvoirs très particuliers dans le domaine de la radiodiffusion, dans le domaine des affaires extérieures et ensuite dans le domaine des impôts, et ensuite de pouvoir s'attendre à ce que cette province envoie au gouvernement fédéral des Québécois qui pourront dire aux autres provinces comment conduire leurs affaires dans ces domaines-là. C'est pourquoi il faut choisir.

Il faut choisir que toutes les provinces soient à peu près sur un même plan, sur un pied d'égalité, et alors les hommes qu'ils envoient au fédéral seront des citoyens et des représentants à peu près égaux; ou bien on donne beaucoup de pouvoirs à une province, beaucoup plus qu'aux autres, mais cette province renonce à être égale à toutes les autres sur le plan fédéral. Quant à nous, du parti fédéral, nous avons fait notre choix. On veut être égaux dans l'ensemble du pays et on est prêts à être égaux

sur le plan des provinces également. Et pas de statut particulier."

Relations internationales

— M. Douglas, M. Trudeau vient de dire que la Confédération serait détruite si le Québec, sans l'agrément du gouvernement fédéral, pouvait participer à des conférences internationales sur l'éducation. Il y a déjà eu confrontation entre Ottawa et Québec en ce qui concerne la participation aux conférences de Paris et du Gabon. Si vous étiez premier ministre, est-ce que Québec serait libre de participer à des conférences internationales sur l'éducation ou sur d'autres questions de compétence provinciale, sans l'agrément d'Ottawa?"

— M. Douglas: La position de notre parti est la suivante: le gouvernement fédéral, et seul le gouvernement fédéral, peut parler au nom du Canada sur le plan international. Seul ce gouvernement peut signer des traités ou des accords avec les puissances étrangères. Cela est certain. La cause Scott de 1956 a réglé cela une fois pour toutes. Cependant, je me souviens que lorsque le gouvernement fédéral signe un traité, si la question qui fait l'objet de ce traité se rapporte à des questions provinciales comme la santé, la main-d'œuvre, l'éducation, ce traité est sans valeur à moins qu'il ne soit ratifié par les provinces elles-mêmes. C'est pourquoi la plupart des conventions du Bureau inter-

national du travail n'ont jamais été appliquées au Canada: c'est pourquoi la charte des droits de l'homme des Nations unies n'a pas été appliquée au Canada. Le gouvernement canadien a signé, mais tant que les provinces ne participent pas à cet accord l'accord n'est rien d'autre qu'un chiffon de papier. C'est pourquoi un gouvernement à Ottawa doit faire participer les provinces et doit les encourager à participer à ces négociations. Et à mon avis, il faut critiquer le gouvernement car il n'a pas pris l'initiative, il n'a pas invité les provinces à participer aux conférences internationales sur l'éducation. À mon avis, le gouvernement d'Ottawa aurait dû convoquer une conférence française sur l'éducation au Canada. Je pense qu'aucune province, Québec pas plus que les autres, ne doit faire cela autrement que par les voies normales du gouvernement du Canada."

— M. Trudeau: "Je suis entièrement d'accord avec M. Douglas en ce qui concerne les principes ou plus exactement celui-ci est d'accord avec le Livre blanc que nous avons publié à ce sujet récemment. Je pense qu'il en est de même de M. Stanfield. Au plan des faits, M. Douglas est cependant mal informé. En fait, ce qui s'est passé c'est ceci: lorsque le gouvernement fédéral a formé des délégations pour assister à des réunions internationales sur l'éducation, il a invité les provinces à y participer et celles-ci ont accepté l'invitation. À titre d'exemple, on

peut mentionner le cas des conférences du Commonwealth sur l'éducation. M. Pearson a écrit à M. Johnson pour lui dire que la même procédure pourrait être suivie en ce qui touche les conférences des pays francophones. En conséquence, je suis largement d'accord avec M. Douglas et M. Stanfield. L'enjeu c'est que je ne suis pas d'accord — et le sont-ils eux-mêmes d'ailleurs — avec leurs porte-parole québécois. En effet, M. Cliche qui parle au nom du Nouveau parti démocratique dans le Québec et M. Faribault qui est porte-parole des conservateurs dans cette province, disent que la province de Québec devrait avoir le droit de convoquer des ententes internationales et devrait jouer d'une juridiction internationale dans tous les domaines relevant de sa compétence. Et M. Cliche se promène partout en disant qu'il n'a jamais été déçu, ce qui permet de croire qu'il exprime la position de son parti.

— M. Stanfield: "À mon avis, il n'y a qu'une souveraineté au Canada. La politique étrangère doit être une et indivisible et relever du gouvernement du Canada. D'autre part, les provinces ont entretenu des rapports avec l'étranger depuis longtemps. L'Ontario est l'une de celles-là. Le Québec a aussi signé un accord avec le gouvernement de la France sous le régime Lesage. Sous l'empire de notre constitution actuelle, ce n'est pas là un problème que le gouvernement du Canada peut résoudre de manière unilatérale. Je suis convaincu que cette question devrait être soumise à l'attention du Comité permanent de la révision constitutionnelle créé à l'issue de la dernière conférence fédérale provinciale. C'est au sein de ce Comité qu'on devrait chercher à définir avec précision quand il peut être indiqué pour une province d'avoir des rapports de quelque nature que ce soit avec l'étranger. C'est ainsi que l'on pourrait éviter le genre de confrontation qui se produit aujourd'hui. M. Faribault accepte les lignes directrices que j'ai définies, et dans lesquelles je dis clairement que nous devons maintenir la souveraineté du Canada et la suprématie de la politique étrangère canadienne. Quant à la question de savoir si les provinces peuvent s'engager dans des rapports et des ententes officielles avec l'étranger, dans des matières relevant de leur compétence, il s'agit là d'une question qui devrait être tranchée par le Comité permanent.

Pas un référendum

— M. Trudeau, est-ce que vous pensez que les élections générales sont en quelque sorte un référendum sur l'avenir du Québec par la population et, si vous gagnez, est-ce que le résultat pour vous représentera un mandat?"

— M. Trudeau: "Non, ce n'est pas pour moi un référendum sur l'avenir du Québec dans la Confédération. Nous demandons simplement un mandat pour appliquer certaines idées que nous avons sur la constitution, la politique sociale, la politique économique, la réforme légale, les rapports internationaux. Nous demandons un mandat pour réaliser en somme plusieurs choses qu'exige notre objectif d'une société juste et prospère. Mais ce n'est pas un référendum sur le Québec. J'ai indiqué déjà ce qu'était notre position sur la constitution. Sept ou huit jours après mon accession au poste de premier ministre, j'ai écrit aux premiers ministres provinciaux, leur demandant de nommer leurs représentants afin que nous puissions mettre sur pied ce comité permanent de représentants officiels des gouvernements sur la constitution dont a parlé M. Stanfield. Ils se sont réunis il y a une dizaine de jours et sont convenus de se rencontrer de nouveau en juillet. Ils ont eu jusqu'ici des pourparlers extrêmement utiles. Ils poursuivront cette discussion sur tous les aspects de la constitution. Je pense que notre programme sur cette question est clair et net. La population a le droit de savoir, je pense pour quoi ils votent au point de vue constitutionnel. La population a le droit de connaître clairement par les chefs de partis ce qu'est le point de vue de leur parti sur tous les aspects de la constitution. Il ne s'agit pas d'un référendum. Il s'agit simplement de dire à la population quelle est la politique qu'ils peuvent attendre de tel ou tel parti. Dans notre cas, la population le sait! Nous avons dit à la population ce qu'est notre point de vue et nous espérons qu'elle nous fera confiance."

— M. Stanfield: "Je crois que l'élection donne lieu à une confrontation avec le gouvernement du Québec, notamment sur la question des rapports avec l'étranger et je ne pense pas que ce genre de conflit puisse être résolu dans une élection. C'est devant le Comité permanent établi par la Conférence fédérale-provinciale que doivent être tranchées ces questions qui portent sur la constitution. Un affrontement provoqué à l'occasion d'une élection ne fera qu'élargir l'abîme, vu que les partis

provinciaux du Québec, le parti libéral de M. Lesage en particulier, adoptent sur cette question une position beaucoup plus ferme que le présent gouvernement fédéral. Je reconnais que les partis politiques doivent exposer leurs positions, c'est ce que nous avons fait. La position du parti conservateur a été déformée par M. Trudeau et par ses candidats qui tentent de persuader les Canadiens anglais que nous voulons affaiblir le gouvernement fédéral, pendant que de son côté, le lieutenant de M. Trudeau, M. Marchand, aurait dit dans Québec, le 23 mai dernier d'après certains rapports de presse, que nous favorisons une centralisation excessive parce que nous sommes contrôlés par des éléments de l'Ouest. Je ne sais pas ce qu'on peut penser de cela."

— M. Douglas: "Je suis heureux d'entendre M. Trudeau déclarer que cette élection ne sera pas un référendum sur le Québec car ce serait la meilleure façon de diviser le pays et d'endommager définitivement l'unité nationale.

Nous tous, de tous les partis politiques, voulons un Canada fort et uni. La question est de savoir comment y arriver. Il

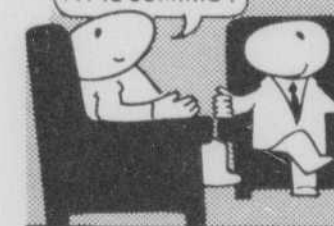
n'y a pas désaccord entre les divers partis politiques au sujet du rapport de la commission B-B. qui recommandait l'égalité linguistique pour les Canadiens francophones et anglophones, où qu'ils vivent au Canada. La plupart des premiers ministres provinciaux l'ont accepté, le public l'a accepté. Mais il y a deux autres problèmes qu'il faut régler si l'on veut que le Canada soit un pays uni: l'inégalité des revenus et les possibilités entre les différentes régions du Canada. À l'heure actuelle, le chômage dans les provinces de l'Atlantique est plus élevé qu'en Ontario; au Québec il est de deux fois plus élevé qu'en Ontario.

Il y a une autre chose que nous devons faire: nous devons faire du gouvernement fédéral un instrument efficace de lutte contre le chômage, assurer la formation de la main-d'œuvre, le logement, l'éducation supérieure. Nous devons le faire, nous devons trouver des méthodes pour le faire. Il ne suffit pas de dire ne touchons pas à la constitution d'aujourd'hui: elle remonte à l'époque des charettes et des fiacres.

Elle ne répond pas aux besoins de l'âge des avions à réaction."

ON A LAISSÉ TOMBER UN HAIG

QUEL CRIME AT-IL COMMIS?



JE PARLE DU SCOTCH HAIG

QUEL GASPILLAGE... UN SI BON SCOTCH!



ON N'A LAISSÉ TOMBER QU'UNE PARTIE DU NOM

J'AIME MIEUX ÇA... UN HAIG S.V.P.



Quel que soit son nom, c'est le meilleur Scotch au monde. Partout sur la terre on dira désormais: un Haig s'il vous plaît.

NE SOYEZ PAS VAGUE... DEMANDEZ **HAIG** LA PLUS VIEILLE MARQUE DE SCOTCH Distillé, mélangé et embouteillé en Écosse



T.C. Douglas



Robert Stanfield



Pierre Elliott Trudeau

Grande déception dans la presse

Perte de temps et gaspillage de talent?

Si on en croit les journaux du pays, M. Pierre Elliott Trudeau a été plutôt tendre en qualifiant seulement d'ennuieux le fameux débat télévisé de dimanche soir.

C'est plutôt d'une perte de temps complète que parlent une douzaine de journaux de toutes les régions du pays dont les premières réactions ont été

transmises hier. Mais ces critiques s'en prennent moins aux hommes politiques eux-mêmes qu'au "format" de l'émission, qui écartait toute possibilité de débat, et à la nature des questions posées par les journalistes.

"Le Regina Leader Post" estime que ce fut tout simplement un gaspillage de talent et une perte de temps, tandis que le "Moncton Transcript" parlait d'un régal de platitudes.

"Les trois journalistes, écrit le "Timmins Press" posaient leurs questions comme des gens qui mettent une pièce dans le "juke-box" et qui attendent la musique d'un vieux disque du palmarès."

"C'était aussi original et stimulant que la récitation du Psaume 19" écrit le "Lethbridge Herald, l'Edmonton Journal" suggérant que le prochain débat, si jamais un autre a lieu, soit véritablement un échange et que la télévision canadienne assume à ce moment toutes ses responsabilités.

"L'Oshawa Times" écrit que dans "cette période neuve et exaltante de la politique canadienne, ce débat aurait dû être une occasion d'engagement, de défi, et de prise de position, en même temps qu'une occasion de rendre notre politique plus significative. Au lieu de cela, les Canadiens ont été gratifiés d'une présentation prosaïque de promesses et de programmes électoraux."

Pour le "Saint John Times-Globe", "l'émission avait été conçue de façon terne et mécanique... et il en est résulté une chose guindée et frustrante."

On connaît la réaction de "La Presse": "Le 'débat' n'a pas eu lieu. Et tout indique qu'il se serait beaucoup plus animé si on avait invité maintenant MM. Stanfield, Faribault, Fulton et autres tories de premier plan à se prononcer clairement sur la politique de leur propre parti."

S'il devait y avoir un combat revanche le "Montreal Star" n'y

serait pas. "S'il y a un deuxième round, ne comptez pas sur nous, écrit-il. Après tout, nous avons raté 'Mission Impossible' à un autre poste, ou bien, n'est-ce pas ce qu'en fait nos regards?"

Dans un style différent, le "Toronto Star" n'est guère plus doux: "Lorsque trois ou quatre hommes doivent chacun leur tour répondre brièvement à la même question puis passer à un autre sujet, le résultat ne peut pas être un débat: c'est un sondage ou une enquête."

Quant au "Toronto Telegram" il pose seulement la question de savoir "combien parmi les téléspectateurs du début étaient encore à l'écoute à la fin de l'émission?"

Bien sûr, d'ici quelques jours, les spécialistes du sondage nous auront dit ce que pensent du débat les ménagères, plombiers, intellectuels et fiers-à-bras du pays.

Pour l'instant, les informations à cet égard sont très limitées. On sait seulement qu'à la suite du débat Radio-Canada a demandé à 41 citoyens de Toronto leurs impressions du débat. 36 avaient vu l'émission, et parmi ceux qui ont répondu, 11 étaient d'avis que M. Douglas avait été le meilleur des trois, six prétendaient que M. Trudeau avait eu l'avantage et deux trouvaient que M. Stanfield s'en était mieux tiré que les autres.

"Le Soleil" de Québec a fait une enquête semblable. 69% des personnes interrogées avaient vu le débat. 37 des 127 personnes qui l'ont vu prétendent que MM. Trudeau et Caouette s'en sont tirés avec les honneurs de la guerre. 11 ont été impressionnées par Stanfield et 10 ont porté leur choix sur M. Douglas comme ayant été le meilleur participant. Les agences précisent que ceux qui ont opté pour Caouette ont expliqué que ce dernier avait parlé en français et qu'en outre il semblait plus près du peuple que les autres.

ANGLAIS

ESPAÑOL - ALLEMAND

COURS D'ÉTÉ

- UN MOIS - 1 1/2 par jour
- ou: 3 fois par semaine
- Cours intensifs d'une semaine

LEÇON GRATUITE 866-9731

1 PLACE VILLE MARIE - SUITE 1538

Enfin

La belle vie... Retourner à Paris

... à très bon prix

et avec un léger supplément **La Riviera Française** et **La Riviera Italienne**

Transport avion réacté aller-retour.

Hôtel et pension et en plus.

Une voiture pour vous à Orly Paris et 1,000 kilomètres gratuits.

385⁰⁰

Saluons Paris le 29 juin

Hâtez vous ne ratez pas cette occasion

Pour informations voyez votre agent de confiance

MONDIAL AVIOMAR

445 O., RUE JEAN TALON 274-7595

PRÉVENIR LA CALVITIE, C'EST DÉJÀ UN PEU LA GUÉRIR...

M. R. A. PIERRE, Trichologue

Qu'est-ce qui cause la calvitie? Peut-on contrôler la chute des cheveux? Quel danger représentent les pellicules? Peut-on faire repousser des cheveux sur des plaques chauves ou presque chauves?

À toutes ces questions et à beaucoup d'autres encore, l'expert capillaire connaît les réponses. Ses connaissances approfondies de sa profession sont le résultat de son expérience.

Le Trichologue R. A. PIERRE vous consultera les traitements les plus précis, les plus perfectionnés et les plus appropriés à votre cas. C'est exactement ce qu'il vous faut si vous êtes déterminé à

prévenir ou combattre les ennemis capillaires locaux qui entraînent la calvitie. Bientôt vous réaliserez que votre chute de cheveux s'est arrêtée, les pellicules n'existent plus, les démangeaisons cessent, le développement de vos cheveux reprend.

Ne vous laissez pas tenter par les "cures miracles" et les "guérisseurs" (à moins que vous ne les ayez déjà essayés??). Venez plutôt AUJOURD'HUI vous renseigner auprès d'un SPECIALISTE.

Au choix. Traitement à appliquer à votre domicile par vous-même — ou, si vous préférez, traitement en clinique donné par un personnel compétent.

CENTRE CAPILLAIRE PIERRE

EDIFICE CAPILLAIRE CANADIENNE

450 est, SHERBROOKE, angle Berri

Suite 490 - Tél.: 288-3823 - 288-7378

Sortie du métro Sherbrooke - Berri

Heures: 11 h. a.m. à 8 h. p.m. Le samedi, 10 h. a.m. à 4 h. p.m.

Le programme des conservateurs sur la constitution, le logement, les pêcheries

Les conservateurs ont publié hier trois nouvelles tranches de leur programme politique en 17 chapitres qui ont été complétés d'ici la fin de la campagne au fur et à mesure que le chef du parti M. Robert Stanfield abordait dans les jours qui viennent certains thèmes nouveaux.

Les chapitres distribués hier portent sur la question du lo-

gement, sur le gouvernement et le peuple, et sur les pêcheries.

Comme dans les autres parties du programme qui ont déjà été publiées, on ne trouve ici rien de nouveau, rien qui n'ait déjà fait l'objet de plusieurs discours du chef du parti ou de ses principaux collaborateurs.

Le chapitre sur la constitution canadienne est particulièrement bref. Il reprend dans ses grandes lignes les propositions de la conférence de Montmorency sur l'unité canadienne dans un régime fédéral, la reconnaissance de l'existence de deux peuples fondateurs dont l'égalité linguistique et culturelle serait complète. Le programme propose en outre que la constitution devienne un document canadien et qu'y soit incorporée une charte des droits de l'homme.

En matière de logement, les conservateurs proposent la création d'un ministère du logement et du développement urbain qui coordonnerait toutes les activités du gouvernement fédéral à cet égard.

Les conservateurs ont en outre l'intention de former des groupes de spécialistes qui feraient des recherches dans le domaine des techniques de la construction domiciliaire.

Le parti veut également créer une banque de terrains dont le capital initial serait de \$100 millions et qui achèterait des lots dans des secteurs où on prévoit une forte expansion urbaine.

Les conservateurs élimineraient la taxe de 11% sur la vente des matériaux de construction.

Ils préconisent l'utilisation de vieilles résidences modernisées qu'on louerait à des prix de soutien aux familles à revenus modestes.

Enfin, les conservateurs promettent un plus fort taux de rendement à ceux qui voudraient faire des mises de fond rendant possible l'approvisionnement en logements des gagnepetit.

Au chapitre des pêcheries, les conservateurs font des distinctions très nettes entre la situation à l'est et celle qui existe à l'ouest du pays. De façon générale, ils proposent toutefois la mise en oeuvre d'un programme de recherche et de développement pour améliorer les méthodes et les techniques de l'industrie de la pêche, et l'établissement de programmes d'entraînement pour les pêcheurs qui veulent accroître leur expérience.

Aux pêcheurs de l'Atlantique les conservateurs promettent qu'ils tenteraient de régler le problème de leurs surplus en les offrant à la Banque mondiale des aliments.

Un gouvernement conservateur convoquerait les attachés commerciaux du Canada pour tenter d'accroître nos marchés à l'étranger.

Les conservateurs proposent aussi d'augmenter d'une demi-

livre par année la consommation de poisson de chaque Canadien, ce qui créerait un marché supplémentaire de cent dix millions de livres.

Aux pêcheurs du Pacifique les conservateurs annoncent la mise sur pied, s'ils sont élus, d'une succursale de la Commission des prix de soutien du saumon, la construction de nouvelles stations de pisciculture et la fixation de la limite des eaux internationales à 12 milles des côtes, non pas suivant les sinuosités, mais à partir des points les plus avancés de la terre ferme.

On s'attend généralement que d'ici la fin de semaine, tout le programme conservateur soit connu, publié et distribué.

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'un contrat exécuté le 31 mai, 1968, en vertu des clauses auxquelles toutes les dettes présentes et futures appartenant à GABY FOOTWEAR (1961) LTD. ont été vendues, assignées et transférées à INTERNATIONAL FACTORS CORPORATION a été enregistré le 4 juin, 1968 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2067796.

MONTREAL le 5 juin, 1968
BRODIE & POLISUK,
Avocats.

AVIS DE DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE HOPITAL GENERAL DE VILLE EMARD GENERAL HOSPITAL

AVIS est par les présentes, donné que la Compagnie HOPITAL GENERAL DE LA VILLE EMARD GENERAL HOSPITAL, à l'intention de s'adresser au Procureur Général de la Province de Québec, pour obtenir une permission d'abandonner sa chartre, conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies du Québec.

Ce septième jour du mois de juin mil neuf cent soixante-huit.

Dr ROBERT LEMYRE,
Secrétaire

AVIS

Conformément aux dispositions de l'Article 1571D du code civil, est par les présentes donné qu'une cession transportée et le transfert de toutes créances recevables, présentes et futures, de Gilchrist Vending Ltd. dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec, est dans le district judiciaire de Montréal, à la Banque Mercantile du Canada, à titre de garantie, faits et exécutés le 19 avril, 1968 ont été enregistrés au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, P.Q. le 24 mai, 1968, sous le numéro 2065456, daté à Montréal, le 5 juin, 1968.

LA BANQUE MERCANTILE DU CANADA

AVIS

Conformément aux dispositions de l'Article 1571D du code civil, est par les présentes donné qu'une cession transportée et le transfert de toutes créances de livre et autres créances recevables, présentes et futures, de Yogourt Delisle Ltée dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec, est dans le district judiciaire de Montréal, à la Banque Mercantile du Canada, à titre de garantie, faits et exécutés le 5 avril, 1968, ont été enregistrés au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, P.Q. le 24 mai, 1968, sous le numéro 2065454, daté à Montréal le 5 juin, 1968.

LA BANQUE MERCANTILE DU CANADA

AVIS

Conformément aux dispositions de l'Article 1571D du code civil, est par les présentes donné qu'une cession transportée et le transfert de toutes créances de livre et autres créances recevables, présentes et futures, de Trans Continental Trading Co. Ltd. dans la principale place d'affaires dans la Province de Québec, est dans le district judiciaire de Montréal, à la Banque Mercantile du Canada, à titre de garantie, faits et exécutés le 9 mai, 1968 ont été enregistrés au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, P.Q. le 24 mai, 1968 sous le numéro 2065453, daté à Montréal, le 5 juin, 1968.

LA BANQUE MERCANTILE DU CANADA

AVIS

Conformément aux dispositions de l'Article 1571D du code civil, est par les présentes donné qu'une cession transportée et le transfert de toutes créances de livre et autres créances recevables, présentes et futures, de Vendeuses Automatiques Champlain Inc. dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec, est dans le district judiciaire de Montréal, à la Banque Mercantile du Canada, à titre de garantie, faits et exécutés le 19 avril, 1968 ont été enregistrés au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, P.Q. le 24 mai, 1968 sous le numéro 2065457 daté à Montréal le 5 juin, 1968.

LA BANQUE MERCANTILE DU CANADA

AVIS

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571D du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures, de Lafayette Sports Ltd. ayant sa place d'affaires en la cité de St-Laurent, en faveur de la Banque Canadienne Nationale, en date du 5 juin 1968, a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 6 juin 1968, sous le No 2068501.

BANQUE CANADIENNE, NATIONALE

Montréal, le 6 juin 1968.

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'un contrat exécuté le 31 mai, 1968, en vertu des clauses auxquelles toutes les dettes présentes et futures appartenant à OVERSEAS FOOTWEAR CO. ont été vendues, assignées et transférées à INTERNATIONAL FACTORS CORPORATION a été enregistré le 4 juin, 1968 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2067797.

MONTREAL le 5 juin, 1968
BRODIE & POLISUK,
Avocats.

AVIS

AVIS est donné par les présentes que JEPER HOLDINGS LTD., une corporation constituée d'après la Loi des Compagnies du Québec, et ayant son bureau-chef dans la Cité de Montréal, fera application auprès du Procureur-Général de la Province de Québec pour obtenir la permission de rendre sa Charte selon les provisions de la Loi des Compagnies du Québec.

Daté à Montréal, ce 21ème jour de mai, 1968.

GERALD KOWARSKY
Secrétaire

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR PROVINCIALE

No 117628

JEAN-MARIE BERGERON, commis, 214 rue St-Luc, de la cité de Laval, district de Montréal,

Demandeur

-contre-

MARCEL CHARBONNEAU, autrefois de 5003, rue St-Denis, des cités et district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus,

Défendeur

IL EST ENJOINT à MARCEL CHARBONNEAU à l'intention d'une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 6 juin 1968

CLAUDE DUFOUR
Greffier - adjoint

Me GERALD DESPAROIS,
Avocat.

110 est, rue Ste-Catherine, Montréal 18, Qué.
Avocat du Demandeur.

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 752198

ADELARD LAHAIE, journaliste, de Freilshburg, district de Bedford,

Demandeur

-vs-

ORVAN PETERSON, demeurant et domicilié à 11 Kimberly Ave., App. 2, Albany, Etat de New York, U.S.A.

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur ORVAN PETERSON, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, le 7 juin 1968

H. W. BRODEUR
Protonotaire adjoint C.S.M.

Mes. BERTRAND, TURMEL & MEUNIER, Avocats, 817 rue Principale, Cowansville, Qué.
PROCUREURS DU DEMANDEUR.

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 14410 ex parte

JOSEPH MARA, boulanger, des Cités et District de Montréal, résidant à 8410 rue Clark,

Requérant

-vs-

PASQUALE DI MEOLA, vendeur, de lieux inconnus,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

Avis est donné à l'intimé PASQUALE DI MEOLA, qu'une requête pour retirer dépôt sera présentée à la Cour Supérieure de Montréal, en la Division de Pratique, Chambre 31, le 15 août 1968, à 10:00 A.M. Veuillez agir en conséquence. Une copie de la requête pour retirer dépôt a été produite au Greffe de la Cour supérieure à son intention.

Montréal, le 6 juin 1968.

ADRIEN BELLEAU,
Protonotaire adjoint C.S.M.

MARIO LATTONI, C.R. Avocat, 252 Est, rue St-Zotique, Montréal, Canada.
Procureur du Requérant

DEMANDE DE SOUMISSION

ADMINISTRATION DU REGIME DE RENTES DES INFIRMIERES ET INFIRMIERS DIPLOMES MEMBRES D'UN SYNDICAT AFFILIE A LA FEDERATION DES SYNDICATS PROFESSIONNELS D'INFIRMIERES DU QUEBEC

Le Comité de retraite propose à l'administration du régime de rentes indiqué en titre reçoivent jusqu'à 3 heures de l'après-midi, mardi le 11 juin 1968, au bureau du Syndicat professionnel des infirmières de Québec, 125 boulevard Benoit, Québec, 3. Compétence de Mademoiselle Renée Tremblay, 11, Secrétaire, des offres sous enveloppes scellées pour l'administration du Régime de rentes des infirmières et infirmiers diplômés membres d'un syndicat affilié à la Fédération des syndicats professionnels d'infirmières du Québec.

Chaque soumissionnaire remettra son offre en trois copies suivant les spécifications préparées à cette fin par le Comité de retraite.

Les soumissionnaires pourront se procurer les spécifications en s'adressant au bureau du Syndicat professionnel des infirmières de Québec, 125, boulevard Benoit, Québec, 3. Téléphone 329-9615.

Les soumissionnaires sont invités à l'ouverture des offres qui aura lieu, au bureau du Syndicat professionnel des infirmières de Québec, le lundi 8 juillet 1968, à 3 heures de l'après-midi.

Le Comité de retraite du Régime de rentes des infirmières et infirmiers diplômés membres d'un syndicat affilié à la Fédération des syndicats professionnels d'infirmières du Québec se réserve le privilège de n'accepter ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions et se dégage de toutes responsabilités envers les soumissionnaires.

ANDRÉ DIONNE

Membre du Comité de Retraite

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 751867

MICHELLE LEDUC, commis, épouse commune en biens de JEAN-PIERRE LE GUILLOU, et domiciliée au 770, rue Hodge, apt. 4, cité et district de Montréal,

Demanderesse

-vs-

JEAN-PIERRE LE GUILLOU, journaliste, de lieux inconnus,

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur JEAN-PIERRE LE GUILLOU est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, 7 juin 1968.

H. W. BRODEUR,
Protonotaire adjoint C.S.M.

BOISCLAIR, LAMOUREUX & BRIZARD, Avocats, 210 ouest, rue St-Jacques, Suite 400, Montréal, P.Q.
PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE.

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR PROVINCIALE

No 124387

LES COMMISSAIRES D'ECOLE POUR LA MUNICIPALITE DE ST-VINCENT DE PAUL, dans le comté de Fabre, corporation légalement constituée ayant son siège social à Ville de Laval, district de Montréal,

Demanderesse

-contre-

LOT 101 REALTY CORPORATION, corporation légalement constituée ayant autrefois sa principale place d'affaires à Montréal, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus,

Défenderesse

IL EST ENJOINT à LOT 101 REALTY CORPORATION à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 7 juin 1968

CLAUDE DUFOUR
Greffier - adjoint

Mes GUIN, TAILLEFER & BRUNET, Avocats, 50 Place Crémazie, Suite 208, Montréal, Qué.

Avocats de la Demanderesse

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 751467

LE COMITE CONJOINT DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DE LA REGION DE MONTREAL, corporation légalement constituée et ayant sa principale place d'affaires à Montréal, district de Montréal,

Demandeur

-vs-

CENTRE CULTUREL DU VIEUX MONTREAL, corps politique dûment constitué et ayant son siège social et principale place d'affaires à Montréal, district de Montréal,

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur CENTRE CULTUREL DU VIEUX MONTREAL est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, 7 juin 1968

H. W. BRODEUR
Protonotaire adjoint C.S.M.

Mes. LEBLOUF, FOREST & PERRON, Avocats, 360 St-Jacques, ouest, Suite 1710, Montréal 1, P.Q.
PROCUREURS DES DEMANDEURS.

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que F. Plouffe et E. Riquoir opérant ensemble sous les nom et raison sociale: "Salaison des Laurentides Enrg." dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 16ème jour du mois de mai 1968 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Laval, Qué. le 24ème jour du mois de mai 1968, sous le numéro 259043.

Daté à Montréal, ce 29ème jour du mois de mai 1968.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR PROVINCIALE

No 122852

LIONEL LIQUORNIK, de la Ville de Côte St. Luc, district de Montréal, faisant affaires sous le nom de CHEZ LIONEL, à 5788 rue Melting,

Demandeur

-contre-

THOMAS COWARD, autrefois de Ville Lemoyne, district de Montréal résidant au 40 rue Charron, et maintenant d'adresse inconnue,

-et-

LA MUNICIPALITE DE GREENFIELD PARK, corps politique et incorporé ayant son bureau chef et sa principale place d'affaires dans la Ville Greenfield Park, district de Montréal, Qué.

IL EST ENJOINT à THOMAS COWARD à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 4 juin 1968

CLAUDE DUFOUR
Greffier - adjoint

Mes NOTKIN & NOTKIN, Avocats, Suite 809, 10 ouest rue St Jacques, Montréal, Qué.
Avocat du Demandeur

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 752061

MARC DANCOSSE, arpenteur-géomètre, de Beaufaire, district de Montréal et JEAN-PAUL ARSENAULT, arpenteur-géomètre, des villes et district de Montréal, ayant en tout temps pertainant à la base de l'action exercée ensemble leur profession à Montréal sous le nom de "Dancosse & Arsenault",

Demandeurs

-vs-

SALEH R. MASRI et GOURDJJI R. MASRI, tous deux commerçants du 150 rue Broadway, à New York, dans l'Etat de New York, un des Etats-Unis d'Amérique.

Défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR

Les défendeurs SALEH R. MASRI et GOURDJJI R. MASRI sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à leur intention.

MONTREAL 7 juin 1968.

H. W. BRODEUR,
Protonotaire adjoint C.S.M.

OGILVY, COPE, PORTEOUS, HANSARD, MARLER, MONTGOMERY & RENAULT, Avocats, Suite 700 - 1 Place Ville Marie, Montréal 2, Qué.
PROCUREURS DES DEMANDEURS.

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 751821

DAVID SCHREIBER "Realtor", des Cités et District de Montréal, et LOUIS SCHREIBER, de la Cité de Westmount, District de Montréal,

Demandeurs

-vs-

DAME CECIL ROCK, marchande, de la Cité de New York, dans l'Etat de New York, un des Etats-Unis d'Amérique, épouse séparée de biens de WILLIAM ROSENBLATT, du même lieu, marchand,

et DAME ROBERTA RIVA ROSENBLATT, épouse séparée de biens de DAVID SCHREIBER, résidant à Ville Mont-Royal, Province de Québec,

Défenderesses

et

RENE LANGEVIN, Mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR

La défenderesse DAME CECIL ROCK (ROSENBLATT) est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, 7 juin 1968.

H. W. BRODEUR,
Protonotaire adjoint C.S.M.

AHERN, BELANGER, DE BRABANT & NUSS, Avocats, 360 St-Jacques, ouest, Suite 1710, Montréal 1, P.Q.
PROCUREURS DES DEMANDEURS.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

GPE-68-10150

por 10h30 a.m.

heure de Montréal

le mardi 2 juillet 1968

Poste La Sûreté

(Comté de Québec)

FOURNITURE DE TRENTÉ-

SIX (36) INDUCTANCES

SERIE 25 KV

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSEMENT de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat

TÉLÉGRAMMES

de québec

(Québec) par G.L.

Voeux à M. Lesage

Le premier ministre et le député de Chambly ont souligné hier, à l'assemblée législative, l'anniversaire de naissance du chef de l'opposition. M. Johnson a noté qu'il appréciait "de plus en plus le travail énorme qu'a accompli pour les siens le chef de l'opposition, particulièrement de 1960 à 1966, alors qu'il s'est donné tout entier à son travail, alors qu'il y a mis toute l'énergie dont il a été comblé par la nature". M. Johnson a ajouté que le héros du jour "demeurera, quoi que l'on dise, quoi que l'on écrive sur sa politique, l'un des hommes qui n'a rien négligé pour bien servir sa province quand il était premier ministre."

Le leader parlementaire des libéraux a pour sa part fait valoir les qualités de meneur d'hommes et de réformiste de son chef, le talent qu'il a de concilier les opinions et les caractères, d'accorder à ceux qui travaillent avec lui une liberté de pensée et d'expression qui n'est pas sans causer certains inconvénients, mais qui reste un des fondements les plus essentiels de la démocratie.

Répondant à ce qu'il a lui-même appelé cette avalanche de compliments, M. Lesage a relevé qu'il faisait de la politique active depuis près d'un

quart de siècle, qu'il n'avait rien regretté, et que si c'était à recommencer, il recommencerait, et de la même façon. Il a évoqué les liens d'amitié qui unissent tous les députés, au-delà des rivalités partisans et des chicanes, ajoutant qu'il préférerait la couleur et la vivacité qui marquent parfois les débats que le genre de débat présenté par les chefs des partis fédéraux à la télévision dimanche soir.

Hôpital à Abestos

Le député de Richmond, M. Emilien Lafrance, a présenté hier au ministre de la santé un colis contenant plus de 17.000 lettres réclamant la construction d'un hôpital à Abestos. Le ministre, M. Jean-Paul Cloutier, a fait savoir que l'on songe à construire un hôpital de 40 lits, pour répondre aux besoins les plus pressants. Il attend une recommandation finale de ses fonctionnaires à cet égard, après quoi il recevra avec plaisir une délégation des citoyens de Richmond.

Ciné-parcs

Le premier ministre a averti hier les promoteurs de ciné-parcs qu'il risquent de se cogner le nez sur un mur, étant donné que les règlements devant régir ce secteur n'ont

pas encore été publiés, de sorte que le gouvernement ne se considérera pas lié par des gens qui auraient investi sans permis préalable. M. Johnson a souligné qu'un ciné-parc ne peut être établi qu'à la suite d'une autorisation du conseil des ministres, et à la suite de l'obtention d'un permis d'exploitation. Il a ajouté que le gouvernement attendait les recommandations du ministère des affaires culturelles, étant donné que les ciné-parcs doivent entrer dans l'éventail des moyens de déconcentration culturelle.

L'agriculture

Le premier ministre a donné l'assurance au chef de l'opposition que le comité de l'agriculture de l'assemblée législative se réunira dès que les conseillers juridiques du gouvernement auront terminé l'étude des amendements proposés par l'UCC à la loi des marchés agricoles.

Motion de M. Lévesque

Le député souverainiste de Laurier vient de faire inscrire au feuillet de l'assemblée législative un avis de motion portant sur:

- la création d'une commission permanente des finances politiques;
- l'obligation pour tout parti politique d'avoir une caisse électorale "ouverte";
- l'établissement aux frais de l'Etat d'un programme de publicité pour les partis reconnus;
- le dégrèvement d'impôt pour tout citoyen québécois qui contribue un minimum de \$50 par année au financement d'un parti politique.

Cette motion risque toutefois de n'être pas étudiée par les députés étant donné que les motions présentées par les députés sont étudiées le mercredi seulement, et que le gouvernement vient tout juste de faire sauter cette journée, en vue d'accélérer les travaux sessionnels.

La commission permanente proposée par M. René Lévesque serait dirigée par une personne dont la nomination et la destitution relèveraient de l'assemblée législative.

M. Lévesque souligne que le régime des caisses électorales secrètes "est une menace à la liberté d'action des élus et une possibilité de profits pour certains souscripteurs et nuit à la promotion constante de l'intérêt général, sur laquelle l'ensemble des citoyens a le droit de compter."

Les journalistes de l'Action à la conciliation

Le Syndicat des journalistes de Québec Inc. (CSN), section de l'Action, a décidé à l'unanimité de recourir à l'intervention d'un conciliateur du ministère du travail.

Les négociations entre l'Action sociale Ltée et le Syndicat des journalistes de Québec Inc. (CSN) section de l'Action, durent depuis six mois. Elles sont entrées dans une impasse la semaine dernière.



A 23 ans, Robert Charlebois est à la fois un très vieux rhinocéros — qui n'en a pas moins toutes ses dents! — et le plus jeune candidat aux prochaines élections fédérales.

Un rhinocéros de 23 ans est le plus jeune candidat au pays

par Louis-Martin Tard

J'appuierai de toutes mes forces le prochain premier ministre du Canada s'il présente au parlement fédéral des lois prévoyant le droit de vote aux citoyens de sept ans et quart, âge mental moyen des Nord-Américains, la légalisation de l'usage du "pot" et du haschich et l'approvisionnement gratuit et quotidien de bière aux plus de soixante ans.

Ce programme électoral, Robert Charlebois, candidat du parti rhinocéros aux élections générales, l'a énoncé sur les marches de l'hôtel de ville de Longueuil; le jeune chanteur venait, en extrême, d'y présenter son bulletin de candidature au rapporteur électoral du comté. Son nom paraîtra à la suite des cinq autres candidats, un libéral, un conservateur, un créditiste, un NPD et un conservateur indépendant.

Charlebois est arrivé sur les lieux, ses abondants cheveux crépus au vent, dans la jeep rutilante de Robert Millet, vice-président du parti (hormis le président, tous les militants de l'organisation portent ce titre), arborant sa guitare et flanqué de gardes du corps en blouson de cuir (Depuis l'attentat contre Robert Kennedy, on sait jamais! a-t-il indiqué).

Au quartier général annexe du parti, la taverne Terrapin, sise face à la mairie, l'unique candidat rhinocéros pour tout le Canada, entouré de ses porteurs de pancartes "Avec Charlebois, Ottawa est chocolat!", a accordé une conférence de presse au seul journaliste présent que j'étais.

J'ai accepté, d'abord avec méfiance, puis avec enthousiasme, la proposition que m'a faite le parti Rhinocéros: devenir le champion de la protestation inutile. J'adhère pleinement aux objectifs du parti: prouver la parfaite inutilité, face à la majorité anglo-saxonne, des représentants du Québec à Ottawa. J'en ferai la démonstration, si le comté de

Longueuil m'accorde ses suffrages, en votant systématiquement avec les députés anglophones.

— Tiendrez-vous des réunions électorales dans Longueuil?

— Une seule est prévue, sous forme d'un régal de chansons qui aura lieu le 21 juin à l'extérieur classique de la ville. Il portera le nom d'Ostittcho. Au cours de l'Ostittcho, je remplacerai les discours par des oeuvres engagées, notamment mon hymne aux "hommes carés", intitulé "C'est pour ça". On comprendra en écoutant ce chant pourquoi le but ultime des rhinocéros est l'annexion "officielle et définitive" du Canada par les Etats-Unis; les dix provinces devant devenir bientôt les dix provinces étoilées du drapeau américain. Le vieux rêve indépendantiste sera alors réalisé: le Québec sera enfin un Etat, "The State of Québec".

Des cours d'éducation civique à l'école, en septembre prochain

par Solange Chalvin

Dès septembre prochain, des cours d'éducation civique seront inscrits au programme des écoles primaires et secondaires du Québec et comprendront des notions d'économie afin de préparer les jeunes à jouer plus consciemment leur futur rôle de consommateur.

Cette bonne nouvelle était annoncée, samedi à Montréal, par le sous-ministre au ministère de l'éducation du Québec, Mlle Thérèse Baron, à l'occasion d'une conférence qu'elle prononçait au cours de la journée d'étude de la Fédération des consommatrices du Québec. Des cours plus élaborés seront également donnés

au niveau des écoles normales afin de mieux renseigner les éducateurs. C'est en faisant le bilan des réalisations et du renouvellement qu'a subi le système d'éducation au Québec depuis quelques années, que Mlle Baron a fait part aux membres présents de l'organisation de ces cours.

On sait que la Fédération des consommatrices qui n'a que trois ans d'existence avait elle-même organisé, l'an dernier, des cours d'économie et d'éducation du consommateur qui furent suivis par 90 professeurs de la CECM et plus de 300 personnes dans la seule région de Montréal.

La journée d'étude de samedi était consacrée à la rédaction d'un mémoire que la Fédération compte présenter l'automne prochain au gouvernement du Québec pour aider à la formation d'une "régie

des consommateurs" provinciale.

Parmi les projets futurs de la Fédération nous avons noté un boycottage, probablement l'automne prochain, des compagnies de prêts et de crédit qui sont souvent à la base du déséquilibre économique des familles qui y ont recours.

A la fin de la journée d'étude, les cinquante consommatrices présentes ont élu un nouvel exécutif à la tête duquel nous retrouvons Mme Georgette Grenier. Il est étonnant qu'une Fédération qui a réussi à rejoindre des milliers de personnes en lui faisant tenir régulièrement une documentation fort sérieuse sur des sujets qui intéressent tous les consommateurs n'ait pas réussi à attirer plus de participants à cette journée d'étude qui avait lieu, il faut bien le dire, en pleine période électorale.

En Suède

Nationalisation des pharmacies

STOCKHOLM (Reuter) — M. Kreister Nickman, ministre suédois de l'Economie, a préconisé lundi la nationalisation de toutes les pharmacies en Suède afin de réduire les prix des médicaments.

M. Nickman a déclaré aux journalistes que les pharmacies suédoises seraient, en vertu de ce plan, regroupées dans une seule entreprise d'Etat avec un chiffre d'affaires annuel de quelque \$190 millions.

Selon lui, ce serait le plus vaste plan de nationalisation exécuté en Suède.

"L'industrie des produits pharmaceutiques, a dit M. Nickman, investit actuellement dans la publicité deux fois plus de fonds que dans la recherche et le développement."

Le ministre estime qu'aucune législation n'est nécessaire. "Les syndicats du personnel et les patrons devraient pouvoir parvenir à un accord par la négociation."

AVIS

RÉGIE DES ALCOOLS DU QUÉBEC

Les personnes ci-après mentionnées ont demandé le permis suivant:

NOM	ADRESSE	CATEGORIE
BOXERMAN, Moses "Marché Boxer Inc."	376 est, Mont-Royal, Montréal	Épicerie
CÔTE, Réal	40 est, Notre-Dame, Montréal	S.A.M. - Bar
GIGNAC, Jean-Louis	450 est, Rachel, Montréal	S.A.M. - Bar
GROU, Bernard	175, Chemin Côte Vertu St-Laurent	Épicerie
LAFERRIÈRE, Jean-Guy	4470-B Jeanne d'Arc Montréal	Épicerie
ROBILLARD, Mme Jeannine Lalonde "Salon de la Viande Inc."	5052, Charlevoix Montréal-Nord	Épicerie
WONG, Fon Liang (Fred)	3550 est, Jean-Talon, St-Michel	Restaurant

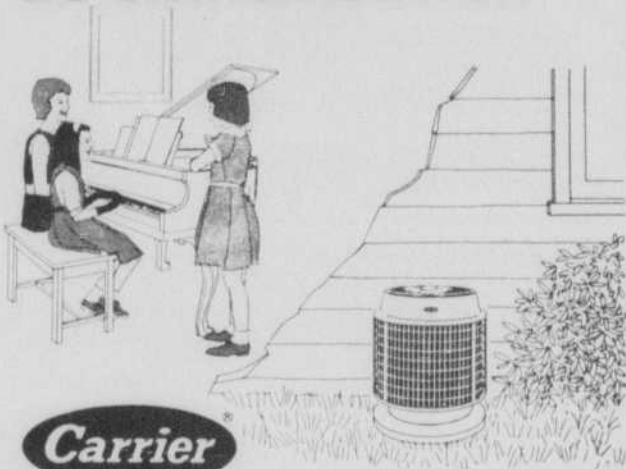
Toute objection à ces demandes doit être faite par écrit, dûment motivée, dans les 15 jours du présent avis au

GREFFIER DE LA RÉGIE

CASE POSTALE 1058, PLACE D'ARMES
MONTRÉAL, P.Q.

Jamais vu de si bas prix...

Sur un système central de climatisation



Nouveau modèle rond, compact, réduisant l'espace et le coût de fabrication. Et le résultat? Le meilleur système de climatisation à un prix si minime. Facile à installer, tout spécialement si vous possédez un système de chauffage à air comprimé dans votre demeure. Communiquez avec nous pour une brochure et une estimation gratuites. Termes budgétaires disponibles.

DANIELS & MANNARD LTD.

216 Ronald Drive, Montréal-Ouest

489-6881



je loue ma voiture chez...

Ma voiture est toujours prête... la voiture neuve de mon choix... prête à rouler... remplacée si des réparations sont nécessaires — Je n'ai pas de problèmes, j'ai l'esprit tranquille —

Je me fie à deragon...

LES VOITURES DE LOUAGE DERAGON LIMITEE
deragon
BUREAUX: MONTREAL: 861-3327 COWANSVILLE: 263-0101

COURS D'ETE POUR LES JEUNES

DEUX SESSIONS:
JUILLET OU AOÛT
MATIN OU APRÈS-MIDI

ANGLAIS-FRANÇAIS
ESPAGNOL-ITALIEN-RUSSE
ALLEMAND-JAPONAIS

Berlitz

langues vivantes

MONTRÉAL
REPENTIGNY
CHÂTEAUGUAY
STE-THÉRÈSE

288-3111

N.B. Ces cours seront également donnés dans les villes suivantes: Alma • Chicoutimi • Drummondville • Granby • Joliette • Québec • Rimouski • Rouyn • Shawinigan • Sherbrooke • Sorel • St-Hyacinthe • St-Jean • St-Jérôme • Trois-Rivières • Val-d'Or • Valleyfield.

Commission d'enquête sur la situation de la femme au Canada

par Solange Chalvin
et Renée Rowan

Les religieuses du Québec disent NON à une loi d'exception en faveur des femmes

des mesures égales de protection pour tous

L'Association des religieuses enseignantes du Québec invite le gouvernement canadien à voter non pas une loi d'exception en faveur de la femme, à l'issue d'une longue et forte pression d'organismes féministes, mais "de reviser l'ensemble de la législation et de la compléter en y incluant toutes les mesures de sécurité, de protection, de défense de la femme, au même titre que celles qui y sont consacrées pour l'élément masculin."

En présentant hier leur mémoire à la commission d'enquête sur la situation de la femme qui siègeait dans la vieille capitale, les éducatrices de l'Association des religieuses enseignantes du Québec ont souligné qu'elles le faisaient comme un geste de gratuité envers la société canadienne et un geste de solidarité à l'égard de toutes les femmes de leur pays.

Les religieuses ont basé leurs recommandations sur un sondage psycho-sociologique auprès d'élèves et d'éducatrices à travers tout le Québec: ont répondu au questionnaire des étudiantes de 16 grands centres urbains, de 27 petits centres urbains et de 42 centres ruraux de la 8e à la 15e année, dans le but de connaître le cheminement psychologique d'évolution de la jeune fille vers sa maturité de femme. A cela s'est ajouté le témoignage d'un grand nombre d'éducatrices.

A partir de certaines constantes qui se sont dégagées des multiples réponses, il a été possible de tracer le profil de la femme canadienne d'aujourd'hui et le mémoire porte en conclusion dix-huit recommandations formelles qui invitent le gouvernement fédéral du Canada à voter une loi reconnaissant à cette femme nouvelle un statut officiel qui lui soit à la fois un soutien et un idéal.

Selon les religieuses enseignantes du Québec, les

exigences de la Canadienne en 68 se résument autour de quatre thèmes: l'information, l'éducation permanente, le travail et la sécurité.

L'INFORMATION: "Nous vivons encore dans une société masculine. Il est temps, affirme le mémoire, que les Canadiens en prennent une conscience vive et diffusent une information populaire qui restitue à la femme canadienne sa valeur et sa dignité."

Les religieuses enseignantes recommandent: — que le gouvernement fédéral inscrive à ses préoccupations sociales le souci de présenter la femme et l'homme comme des personnes égales;

— que le gouvernement fédéral non seulement accepte les mouvements féministes, mais les favorise, les encourage et les stimule dans leurs activités;

— que le gouvernement fédéral utilise les principaux moyens à sa portée pour aider les mouvements féministes et subventionne généreusement leurs projets d'éducation féminine, d'efforts d'insertion dans le courant de vie sociale, culturelle, politique, économique de la nation et recommande que le gouvernement adopte une législation qui aide les moyens d'information à assurer positivement la véritable promotion de la femme.

L'EDUCATION PERMANENTE: les religieuses enseignantes sont d'avis que l'éducation permanente s'impose autant pour la femme que pour l'homme.

"Il serait normal, disent-elles, que des femmes de toute condition et de toute classe sociale puissent recevoir sans frais cette éducation". Elles recommandent que le gouvernement fédéral revise ses accords financiers avec les provinces afin de donner aux gouvernements provinciaux les moyens d'organiser l'éducation permanente et de favoriser ainsi les études des femmes adultes.

LE TRAVAIL: sous ce

chapitre, les religieuses enseignantes du Québec recommandent que le gouvernement encourage la formation, au Canada, d'un organisme pour la promotion du travail féminin, dont les objectifs premiers seraient la reconnaissance du droit au travail pour la femme et l'abolition, quant au travail, de toute discrimination entre les deux sexes. Le mémoire recommande en outre que la femme et l'homme aient des chances égales d'accès à la fonction publique et des chances égales d'avancement.

Le gouvernement fédéral devrait veiller à ce que soient accordés aux femmes des congés de maternité; il devrait également réviser ses accords financiers avec les provinces afin que celles-ci aient les moyens d'organiser des garderies d'enfants, des centres de loisirs et d'autres organisations destinées à permettre le travail de la femme sans affecter le milieu familial.

LA SECURITE: le gouvernement canadien, note le mémoire, compte de nombreux

ministères qui, s'ils étaient orientés davantage et d'une façon pratique vers la sécurité de la femme, contribueraient à l'avancement de la société d'une manière plus rapide et plus heureuse.

Pourquoi n'assurerait-on pas à la femme une certaine sécurité en la faisant bénéficier d'assurance-vie, d'assurances-maladies, de protection contre les accidents?

Les lois régissant la publicité comportent-elles des dispositions qui empêchent d'exploiter la femme à des fins commerciales? L'Office national du film peut-il compter avec une législation qui valorise la femme sur l'écran canadien? etc.

"Il est temps d'imprimer à l'histoire de notre pays un changement d'attitude à l'égard de la femme, conclut le mémoire des religieuses enseignantes, qui invite les membres des différents ministères du gouvernement canadien à reviser leurs objectifs afin que les divers textes de lois donnent tous pleine justice à la femme canadienne nouvelle."

Les hommes ne prennent pas au sérieux leur rôle au foyer!

Toutes les jeunes filles ou femmes du milieu actuel québécois ne comprennent pas encore leur nouveau rôle et si une bonne partie de la population féminine désire se réaliser comme individu au sein de la société, plusieurs continuent de s'attacher à l'idée du rôle unique d'épouse et de mère, affirme le mémoire de la Jeune Chambre de Québec.

Ce mémoire est un des rares à avoir été élaboré par un groupe mixte constitué de 150 membres dont 30 p.c. féminins. Il en est d'autant plus intéressant et les recommandations sont nombreuses: 32 au total. Par manque d'espace, nous ne pouvons toutefois qu'en souligner les principales.

La femme au foyer

Abordant les problèmes de la femme au foyer, le mémoire note entre autres choses que de nombreux couples se marient sans préparation suffisante et qu'une responsabilité presque entière incombe à la femme tandis que le mari se contente de verser une allocation hebdomadaire pour les dépenses de la maison. La Jeune Chambre souhaite que des cours de préparation au mariage soient repensés en fonction de la vie moderne, accessibles à tous, et relevant du ministère de la famille.

Soulignant le manque d'intérêt de la femme pour la chose politique, la Jeune Chambre note qu'il est urgent que celle-ci soit mieux informée afin de participer davantage.

On devrait lui faciliter la tâche en insérant dans les pages féminines des journaux et dans certaines émissions féminines ayant une bonne cote d'écoute, une initiation politique vulgarisée.

La femme au travail

C'est aussi dès l'école qu'il faut insister auprès des jeunes filles pour les amener à considérer le travail ou la profession comme un des rôles importants qu'elles auront à jouer dans la vie, recommande le mémoire qui souhaite d'autre part que les effectifs féminins soient utilisés à bon escient, et non par une exploitation en masse à cause du faible coût de cette main-d'œuvre.

Le mémoire suggère que les banques, bureaux de poste, entreprises commerciales et autres revisent leurs horaires afin de faciliter la tâche aux femmes mariées.

La femme et le bénévolat

La Jeune Chambre de Québec insiste par ailleurs sur l'importance du bénévolat pour les femmes, bénévolat sans lequel aucune société démocratique ne pourrait exister. Le mémoire recommande que les organismes de bénévolat soient revalorisés et qu'ils se prononcent plus souvent sur des sujets qui les concernent.



La présidente de la commission d'enquête, Mme John Bird, aussi connue sous le nom de Anne Francis.



Mme Elsie Gregory MacGill, ingénieur conseil en aéronautique et membre du Conseil national des recherches, à Ottawa.



Mme Robert Ogilvie de Fredericton, Nouvelle-Brunswick, mère de quatre filles, membre du barreau canadien, elle a été nommée en 1965, juge suppléant du tribunal pour mineurs.



M. Jacques Henripin, économiste et sociologue, directeur du département de démographie de l'université de Montréal et président de l'Institut canadien des affaires publiques pour l'année 1966-67.



M. John Peter Humphrey, professeur de droit à l'université McGill a été directeur des Droits de l'homme aux Nations unies, en 1963, il fut secrétaire de la mission des Nations unies au Vietnam.



Mme Jeanne Lapointe, professeure de lettres à l'université Laval, membre de la commission de l'enseignement supérieur du Conseil supérieur de l'éducation du Québec.



Mme Lola M. Lange, directrice de la Farm Women's Union de l'Alberta, mère de trois filles, fait actuellement une étude sur l'éducation des adultes dans le milieu rural.

L'éducation à domicile, planche de salut pour les femmes rurales

Tout en insistant sur l'idée que le foyer est l'endroit principal où doivent s'exercer les activités d'une femme épouse et mère, les membres des cercles de fermières du Québec qui groupent environ 45.000 femmes, ont exigé devant la commission d'enquête sur la situation de la femme que l'Etat sanctionne une loi établissant la parité de salaire obligatoire à l'échelle du pays.

Les législations sur le travail devraient toujours être conçues en regard de la main-d'œuvre des deux sexes et respecter les droits particuliers de chacun de ces deux éléments humains, dit le mémoire; en plus, les membres des cercles de fermière désirent que les syndicats ouvriers et professionnels obtiennent des conditions de travail favorables aux femmes qui veulent travailler à temps partiel, ainsi que des congés de maternité.

Education à domicile

Déplorant l'insuffisance de formation intellectuelle de base d'un grand nombre de femmes de milieu rural, les cercles demandent qu'un système d'éducation générale et professionnelle pour adultes soit organisé pour dispenser l'instruction au moyen de la radio et de la télévision, aux frais de l'Etat. "Il serait relativement facile pour les jeunes mères d'acquiescer des connaissances nouvelles et développer leurs talents particuliers, tout en accomplissant leur tâche maternelle quotidienne, pourvu que les moyens mis à leur disposition s'adaptent à leurs besoins et à leur situation. La radio et la télévision seraient des moyens accessibles à toutes pour ce mode d'instruction et de recyclage permanent. Un poste de télévision d'Etat, spécialement conçu et organisé pour ce genre de diffusion, nous paraît souhaitable et réalisable."

Les cercles des fermières voudraient cependant qu'on accorde une priorité plus évidente, même en éducation, au rôle naturel particulier de la femme, rôle qui est la maternité et l'éducation de l'enfant. Il serait souhaitable, lit-on dans le mémoire qu'un plus grand nombre de femmes participent à l'élaboration des législations relatives à l'éducation, la famille et le bien-être social.

Des tribunaux familiaux

Afin d'apporter une plus grande célérité dans l'administration juridique, dont la lenteur et la surcharge sont accablantes, écrivent les cercles des fermières, "nous réclamons la formation de tribunaux spéciaux pour la famille, tribunaux formés d'un personnel spécialement préparé pour solutionner les problèmes familiaux."

Les ménages en voie de désunion ou de rupture pourraient y être acheminés pour tenter leur réconciliation et y recevoir des conseils judicieux. Reconnaissant que la loi du divorce est nécessaire dans une société moderne, les fermières souhaiteraient que l'application d'une telle loi soit confiée à la juridiction des provinces. Cette loi du divorce serait complétée dans l'esprit des membres des cercles de fermières par la création de tribunaux familiaux, de centres de consultation et d'orientation pour les foyers.

Pas de mariage avant 16 ans

L'âge du mariage devrait être porté à seize ans révolus tout au moins pour les filles que pour les garçons; en plus, le consentement du père et de la mère devrait être exigé pour le mariage de toute personne entre seize et vingt et un ans.

Cette recommandation très ferme a été présentée, lundi, à Québec, par le conseil provincial des associations des femmes diplômées des universités qui exprimait l'avis d'une vingtaine d'associations-membres. En plus d'être présentée devant les membres de la commission d'enquête sur la situation de la femme, cette recommandation a fait l'objet d'une requête formulée auprès de l'Office de révision du Code civil.

Le mariage des mineurs entraîne trop de conséquences fâcheuses pour l'élaboration des structures familiales pour qu'il soit laissé au gré des jeunes. La recommandation prévoit que si l'un des parents est mort ou incapable d'exprimer son consentement, l'accord de l'autre suffit. On devrait exercer des sanctions, dit encore le mémoire, contre tout fonctionnaire qui célèbre un mariage sans exiger au préalable une preuve satisfaisante d'âge.

À défaut de parents, les mineurs désirant contracter mariage doivent obtenir le consentement d'un juge de la Cour de bien-être social du district où ils résident. Enfin, le mémoire réclame que tous les actes de mariage soient enregistrés dans un centre d'autorité civile ainsi que dans les registres tenus par les fonctionnaires autorisés par la loi à tenir les registres de l'état civil.

Le conseil provincial des femmes diplômées des universités fait partie d'une fédération nationale qui représente plus de 11.000 femmes diplômées. Par conséquent, on peut prévoir que cette recommandation pèsera d'un certain poids dans la balance auprès des commissaires qui siègent actuellement à Montréal.

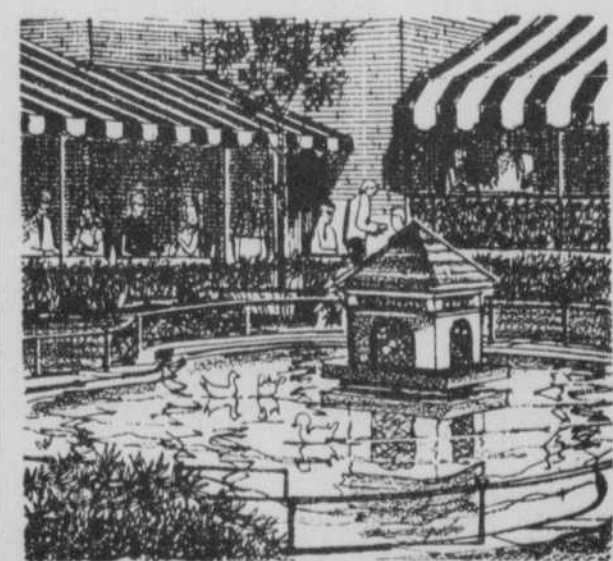
Bien des personnes ne sont plus gênées par LEURS DENTIER

PASTETH, une poudre alcaline (non acide) qui maintient les dents en place plus solidement. Pour manger du pain avec une parfaite assurance, assurez-vous votre dentier avec PASTETH. Ne forme jamais plaque ni gomme, ne laisse aucun goût. Assurément PASTETH se vend à tous les comptoirs de produits pharmaceutiques.

Horaires-TV

MARDI	9.30	Peter Gunn
Le sigle C marque une émission en couleur	10.00	Dix sur dix
CBFT 2	10.45	Dernière heure et météo
10.55 Aujourd'hui à CBFT	11.00	La ronde des sports
11.00 Cinéma	11.10	Cinéma
"Le grand chantage" — satirique — États-Unis (1967)	12.30	Bobino
12.30 Bobino	1.00	Afrique du soleil levant
1.00 Afrique du soleil levant	1.15	Ciné-club
1.15 Ciné-club	1.30	"Mes 8 forçats" (196)
"Mes 8 forçats" (196)	2.00	Don Quichotte
2.00 Don Quichotte	2.30	Ni oui, ni non
2.30 Ni oui, ni non	3.00	Cinéma
3.00 Cinéma	3.30	"Un drôle de praisonnier" — comédie — France (1963)
"Un drôle de praisonnier" — comédie — France (1963)	4.30	La boîte à surprise
4.30 La boîte à surprise	5.00	Les cadets de la forêt
5.00 Les cadets de la forêt	5.30	De la jungle à la piste
5.30 De la jungle à la piste	6.00	Jeunesse oblige
6.00 Jeunesse oblige	6.30	"Musique classique"
"Musique classique"	6.45	Nouvelles du sport
6.45 Nouvelles du sport	7.00	Téléjournal
7.00 Téléjournal	7.30	Aujourd'hui
7.30 Aujourd'hui	7.50	Les Globe-Trotteurs
7.50 Les Globe-Trotteurs	8.00	Des agents très spéciaux
8.00 Des agents très spéciaux	9.00	Le monde de Marcel Dubé
9.00 Le monde de Marcel Dubé	9.30	Moi et l'autre
9.30 Moi et l'autre	10.00	Provinces
10.00 Provinces	10.30	Caméra 68
10.30 Caméra 68	11.00	Téléjournal
11.00 Téléjournal	11.30	Supplément régional
11.30 Supplément régional	11.40	Nouvelle du sport
11.40 Nouvelle du sport	11.50	Ciné-club
11.50 Ciné-club	1.15	Téléjournal
1.15 Téléjournal	7.45	Miro et musique
7.45 Miro et musique	8.00	Miro-Matin
8.00 Miro-Matin	9.00	Toast et café
9.00 Toast et café	10.00	L'école du bonheur
10.00 L'école du bonheur	11.00	Bonjour Capitaine
11.00 Bonjour Capitaine	11.30	La Lancet
11.30 La Lancet	12.00	Première édition
12.00 Première édition	12.15	Ciné-roman
12.15 Ciné-roman	12.30	Eternel Amour
12.30 Eternel Amour	1.00	Madame s'amuse
1.00 Madame s'amuse	1.30	Voix de femme
1.30 Voix de femme	2.00	Ciné-mardi
2.00 Ciné-mardi	2.30	"Nuts Moscovites" — drame — France
2.30 "Nuts Moscovites" — drame — France	3.00	Ciné-mardi
3.00 Ciné-mardi	3.30	"Le temps de la peur" — guerre — États-Unis
3.30 "Le temps de la peur" — guerre — États-Unis	4.00	La cabane à Midas
4.00 La cabane à Midas	4.30	Sports-images
4.30 Sports-images	5.00	Télé-métron
5.00 Télé-métron	5.30	Dernière heure
5.30 Dernière heure	6.00	Télé-métron
6.00 Télé-métron	6.30	L'homme à la valise
6.30 L'homme à la valise	7.00	Cré Basile
7.00 Cré Basile	7.30	Claude Blanchard
7.30 Claude Blanchard	8.00	Claude Blanchard

Le Jardin du Ritz est l'endroit idéal



Le jardin maintenant ouvert les jours où la température le permet.

POUR LE DÉJEUNER,
LE THÉ D'APRÈS-MIDI,
LES COCKTAILS & LE DÎNER
FACILITÉS DE STATIONNEMENT
PRÉPOSÉ AUX AUTOMOBILES À L'ENTRÉE

Hotel Ritz-Carlton

SHERBROOKE au coin DE LA MONTAGNE

842-4212

Parce qu'elle est femme, une comptable se voit refuser du travail

Une femme, comptable licenciée, s'est vu refuser récemment l'emploi offert par trois grandes compagnies montréalaises justement à cause du fait qu'elle était une femme, affirme dans un mémoire présenté hier à la commission d'enquête sur la situation de la femme, l'Union de parents du Grand Shawinigan. Pourquoi cette discrimination sournoise exercée à l'endroit de celles qui ont pourtant la même compétence professionnelle que leurs confrères?

Le mémoire réclame que les femmes qui font partie des syndicats aient droit à leurs opinions, aient la possibilité de les exprimer, aient les mêmes privilèges que les syndiqués masculins, qu'elles soient reconnues citoyennes à part entière sans crainte de représailles de la part de leurs patrons ou de leurs chefs syndicaux.

La déesse de la publicité

L'Union de parents du Grand Shawinigan s'élève également contre l'information et la publicité qui se servent de la femme pour annoncer tout et n'importe quoi, depuis la pâte dentifrice en passant par le vin et jusqu'aux automobiles. "C'est à se demander si les agents de publicité ne sont pas obsédés par la femme et les sept péchés capitaux. Les hommes font preuve de tellement d'immaturité au point de vue sexuel, et les femmes savent bien qu'à l'intérieur de leur foyer ou de leur milieu de travail respectif, la réalité est tout autre que cette publicité tapageuse où l'on considère la femme comme une déesse."

Il faudrait également, recommande l'Union de parents, que l'on revalorise la femme qui a librement choisi de rester au foyer puisqu'on sait que la majorité des femmes mariées qui travaillent le font par nécessité. "Sans exalter la femme gardienne du foyer et procréatrice de la nation, il suffirait de quelques articles dans les quotidiens, les hebdomas et les magazines mensuels, ailleurs que dans la section dite "tribune libre", pour équilibrer la balance entre la femme mariée qui travaille à l'extérieur et celle qui reste au foyer, ce qui replacerait cette option dans un juste contexte."

Le mémoire note d'autre part que le montant des allocations familiales, autant au fédéral qu'au provincial, est nettement insuffisant surtout lorsque l'enfant atteint 16 ans.

L'Union de familles du Grand Shawinigan recommande en outre: — que la femme mariée qui travaille à l'extérieur puisse déduire de son impôt le salaire payé à une aide familiale;

— que les mères nécessaires qui travaillent puissent bénéficier d'une compensation à l'équivalent des besoins réels du foyer;

— que des cours de rattrapage soient accessibles à un plus grand nombre de femmes mariées qui désirent poursuivre des études commencées ou tout simplement se remettre à jour;

— que l'on tienne compte de l'expérience acquise au cours des années passées auprès de ses enfants ou bénévolement, à l'intérieur d'associations;

— que l'Etat assume les frais des cliniques de consultation matrimoniale et familiale, ainsi que les cliniques de planification familiale;

— que la mère célibataire soit davantage protégée par l'Etat.

Anjou QUÉBEC

807 est
ave Laurier
Montréal

LA BOUCHERIE CHARCUTERIE FRANÇAISE DE MONTRÉAL
Roger LEBERT, propriétaire
Diplôme de maîtrise du Club Prosper Montagné, Paris

vous offre chaque semaine

les MARDI, MERCREDI, JEUDI

UN SPÉCIAL à 1/2 PRIX

SEMAINE du PORC et du CHAPON

11, 12 et 13 juin

EXEMPLES:

Chapon frais éviscéré . . . la lb ~~0.69~~ = \$0.35

Rôti de porc frais
(filet ou fesse) . . . la lb ~~1.20~~ = \$0.60

Côtes de porc frais . . . la lb ~~1.10~~ = \$0.55

Jambon cuit
(pour sandwiches) . . . la lb ~~1.50~~ = \$0.75

Porc haché frais . . . la lb ~~0.99~~ = \$0.50

PRIS AU MAGASIN
sur présentation de cette annonce
(Pas de livraison pour ces spéciaux)

N'oubliez pas . . .

Qui a bon bec achète à "ANJOU-QUÉBEC"

Vous y trouverez toujours:

**Le meilleur choix de charcuterie
préparée dans nos cuisines**

- andouillettes • tête de veau • tripes
- escargots • bœuf à la reine • coquilles St. Jacques

des produits d'importation, fromages,
pain français, café frais torréfié spécialement pour vous.

un personnel hautement qualifié
pour vous recevoir ou vous donner tous renseignements

PAR TÉLÉPHONE

M. MAURICE répondra à **272-4065**

M. ROBERT répondra à **272-4086**

M. HERVÉ répondra à **272-5440**

Pour ces ventes le magasin sera ouvert
de 9 h. le matin à 18 h. le mardi et le mercredi
et de 9 h. le matin à 21 h. le jeudi.

P.S. Nous n'annonçons pas de veaux de lait "Blue Berry Farm" nourris au lait et aux œufs pour la bonne raison que ce genre d'élevage n'existe plus.

la demande de produits et de services. Un prêt de la BEI pourrait peut-être vous aider. Demandez notre brochure d'information "Source de Crédit pour les Entreprises Canadiennes".

bei **BANQUE
D'EXPANSION
INDUSTRIELLE**

FINANCEMENT À TERME POUR LES ENTREPRISES CANADIENNES

MONTREAL, P.Q.: 110 o., boul. Crémazie—Tél.: 382-2891
901, carré Victoria —Tél.: 866-2701

l'information sportive... l'information sportive... l'information sportive...

Les 5 premières places du Rallye 4000 sont confirmées

HALIFAX, (PC) — Les cinq premiers rangs dans le Rallye transcanadien sont demeurés inchangés en dépit des protestations faites samedi, mais l'équipe de Haydn et Sylvia Gozzard, de London, dans une Renault, a été reléguée au 7e rang dans le classement général et en 2e place chez les voitures privées.

James Potts, de London, et Ernest Wilson, d'Ingersoll, Ont., dans une autre Renault, sont passés de 8e au 6e rang dans l'ensemble et au pre-

mier rang chez les voitures privées.

Les Gozzard ont perdu 59 points sur la distance de 4-125 milles conte 56 par Potts et Wilson.

Huit des 55 compétiteurs ont logé un protêt sous prétexte que les instructions dans le livre de route n'étaient pas précises, ce qui leur avait coûté des points. Le comité leur a donné raison et leur a remis les points perdus. Les Gozzard ont logé un contre-protêt immédiatement, mais on n'en connaîtra la décision que dans une semaine.

Classement officiel

Scott Harvey et Ralph Beckman, de Detroit, ont triomphé dans une Barracuda de Chrysler avec seulement huit points de pénalisation.

Paul McLennan, de Toronto, et Jim Peters, de Burlington, Ont., dans une Rambler, ont pris la 2e place avec 16 points, suivis de Tom Jones, de Port Arthur, et John Medwell, de Toronto, dans une autre Rambler, avec 18.

Les Ramblers ont triomphé chez les manufacturiers avec 85 points.

Chez les concurrents qué-

bécois, on notait dans l'ordre: Richard Vézina et Yvon Turmel, de Québec, 17e dans une Volvo avec 180 points; Henri Biard et Guy Lespérance, de Montréal, 18e dans une Volvo avec 202; Marcel Ranville, de Québec, et Robin Edwards de Pierrefonds, 19e dans une

Toyota avec 224; Pierre Cailier, de Québec, et André Beau-séjour, de Longueuil, 22e dans une Peugeot avec 269; Florent Guilbault, de Hudson, et Paul Rainville, de Ile Perrot, 25e dans une Toyota avec 319; Zé-non Ouellet, Ile Perrot, 25e dans une Toyota avec 319; Zé-

non Ouellet, et Raymond Joncas, de Rimouski, 31e dans une Beaumont avec 586; Kuno Wittmer, de Terrebonne, et Gilles Lacharité, de LaSalle, 44e dans une Peugeot avec 1,322; Klaus Ross, de Dorval, et John Bird, de Toronto, 46e dans une Dat-sun avec 1,396 points.

Quelques modifications mineures aux règlements sont adoptées dans la LNH

Quelques modifications aux règlements du jeu dans la ligue Nationale de hockey ont été approuvées, hier après-midi, par le comité des règlements du circuit Campbell, lequel tenait une réunion à l'occasion de l'assemblée annuelle des magnats dans la métropole.

Deux des nouveaux règlements adoptés concernent les gardiens de buts. Dans l'avenir, le gardien ne pourra quitter sa cage avant que le joueur qui lui est opposé (dans le cas d'un lancer de punition) n'ait touché au disque. Si le gardien manquait à cette règle en commen-

çant à bouger avant que le joueur n'ait pris possession du disque, le lancer serait repris. L'ancien règlement ne permettait pas au gardien de sortir de sa cage avant que le joueur à lui faire face n'ait atteint la ligne bleue.

L'autre changement principal aux règlements statue qu'à compter de la prochaine saison, lorsqu'un gardien se verra décerner une punition majeure, le joueur qui ira servir la punition au banc devra être l'un de ceux qui étaient sur la glace au moment de la commission de l'infraction. Au paravant, la punition pouvait être

servie par n'importe quel joueur déjà au banc de l'équipe.

Un autre changement stipule que les substitutions de joueurs à l'occasion d'une mise au jeu ne seront plus permises. Jusqu'ici, si un joueur de centre prenait trop de temps pour se mettre en position, l'arbitre pouvait ordonner une substitution.

Enfin, le comité des règlements a fait disparaître l'amende de \$50 jusqu'ici décernée à tout pilote qui quittait son banc pour s'amener sur la glace pendant une période de jeu. Le nouveau règlement ne prévoit qu'une punition mineure de banc à l'équipe.

Fernand Simard sera opposé à Bruno Arcari

NEW YORK — La scène de pugilat sera encore assez chargée cette semaine.

Le plus important combat de la semaine aura lieu vendredi à Los Angeles et opposera deux boxeurs mexicains, Jesus Pimentel et Chucho Castillo. Le vainqueur de cette rencontre aura ensuite l'opportunité d'affronter le champion du monde des poids-coqs, l'australien Lionel Rose.

A Johannesburg, en Afrique du Sud, le champion du monde des poids mi-moyens Curtis Cokes se mesurera au noir sud-africain Joe Ngidi, samedi prochain dans un combat où le titre ne sera pas en jeu.

Ce soir, à Oakland, l'ancien champion mondial des poids-

moyens Emil Griffith disputera le combat qui aurait dû avoir lieu vendredi soir contre Andy Heilman.

Egalement ce soir, mais à Miami Beach, l'ancien champion des poids mi-lourds Harold Johnson se mesurera à Johnny Alford dans un combat de dix reprises.

Puis à Houston, le poids-lourd Cleveland Williams, une des nombreuses victimes de Cassius Clay, rencontrera Mike Bruce.

Finalement à Rome en Italie, le canadien Fernand Simard rencontrera vendredi soir, le champion d'Europe des poids super-légers, l'italien Bruno Ariani.

Concernant une franchise Campbell entend la cause de Vancouver

Le président de la LNH, Clarence Campbell, a révélé que les gouverneurs de la ligue ont entendu la présentation de Vancouver, dans le but d'obtenir une franchise, dès l'ouverture des assises annuelles, hier.

La délégation de Vancouver était composée des hommes d'affaires Fred Brown, Frank McMahon, Peter Bentley, Coley Hall et Ron Cliff, qui ont été une brochure prouvant que Vancouver pouvait supporter une franchise majeure.

Campbell a également signalé que Buffalo, Atlanta, Baltimore et Seattle étaient également intéressées à obtenir une franchise majeure.

Neuf gouverneurs sur 12 doivent accepter les demandes de franchise, mais, selon Campbell, la ligue doit d'abord décider la structure d'une nouvelle expansion. "L'addition d'un seul club n'est guère pratique et Vancouver est la seule cité canadienne avec une demande officielle cette fois-ci."

Les gouverneurs formeront probablement un comité pour étudier la situation.

Résultats à Blue Bonnets

PREMIERE COURSE
2 Jay Bob 5.90 3.90 2.80
5 Foul Ball 5.10 3.80
3 Joppa's Surprise 2.80 3.60
Piste rapide.

DEUXIEME COURSE
4 Stewart Clark 10.80 4.30 3.10
3 Parading Pence 2.70 2.50
6 Solar Wave 3.80
Temps 2:05
QUINIELA: 2-4 Payé: \$50.40
Piste rapide.

TROISIEME COURSE
4 Tarrs End Play 17.90 8.30 4.20
5 Intrusion C 5.80 3.20
2 Cincy Rose 2.70
Temps 2:05.4
QUINIELA: 1-2 Payé: \$31.60
Piste rapide.

QUATRIEME COURSE
1 Frontier Jack 6.00 3.90 2.90
2 Royal Bunter 8.40 4.00
4 Ruby Melody 2.70
Temps 2:07.2
QUINIELA: 1-2 Payé: \$31.60
Piste rapide.

CINQUIEME COURSE
3 Byron Dares 2.10 2.80 3.80
6 Walkers Knight 6.00 3.60
1 Frigid Yankee 3.00
Temps 2:05.4
Piste rapide.

SIXIEME COURSE
5 Lallis 24.70 11.00 3.90
2 The Bootlegger 5.40 2.70
1 Greg Hanover 2.30
Temps 2:05.1
Piste rapide.

SEPTIEME COURSE
3 L.G. Diplomat 10.20 4.60 3.80
4 Trader Dillon 3.50 3.10
7 Primo Hanover 7.30
Temps 2:05.1
QUINIELA: 3-4 Payé: \$12.40
Piste rapide.

HUITIEME COURSE
3 Mr Champ 6.60 3.70 3.00
6 Miller Sport 3.90 3.20
1 High Dream 3.30
Temps 2:04
Piste rapide.

NEUVIEME COURSE
8 Father Land 6.60 3.40 3.00
4 Honest Rocket 3.40 3.10
1 Shadydale Chant 4.00
Temps 2:03.3
QUINIELA: 3-4 Payé: \$15.90
Piste rapide.

DIXIEME COURSE
4 Tony Clap 4.50 2.80 2.20
3 Hearty Dares 3.90 2.20
1 Savings Bond 2.30
Temps 2:06.2
EXACTA: 4-3 Payé: \$15.90
Piste rapide.

Classement des conducteurs à BB

Noms	Départ	1er	2e	3e	Moy.
DOSTIE Marcel	68	17	8	11	369
FILION Henri	253	53	37	39	342
PELLETIER Claude	150	32	22	21	341
ST-JACQUES Claude	69	12	10	15	327
HANNA Albert	246	37	53	38	322
MACTAVISH Duncan	143	28	21	19	322
ROBILLARD Percy	239	46	32	35	316
FILION Gilles	169	29	28	26	315
BROSSEAU Marcel	117	17	28	12	312
BOUCHER André	259	52	31	26	300
LAROCHELLE Denis	116	17	19	21	298
LACHANCE Gilles	489	78	78	68	294
HEBERT Jacques	92	11	17	17	284
POUFFE Yvon	106	14	21	12	283
BOUTILLIER Rosaire	106	11	18	25	279
WHITE Roger	116	17	17	12	262
BROSSEAU Jean-Guy	86	13	8	15	261
POULIN Charles	107	12	18	11	240
COTE Benoit	293	31	40	48	236
GRISSE Serge	126	13	18	16	225
TURCOTTE Melvin	268	29	32	36	219
BEDARD Adrien	350	36	43	37	206

7e triomphe consécutif du lanceur Juan Marichal

SAN FRANCISCO — Le lanceur étoile Juan Marichal a encaissé son septième triomphe consécutif, hier après-midi, en conduisant les Giants de San Francisco à une victoire de 8 à

0 sur les Pirates de Pittsburgh, dans la ligue Nationale de baseball.

Marichal n'a accordé que quatre coups sûrs à ses adversaires dans la victoire. Marichal est présentement celui des lanceurs des majeures qui a la fiche la plus impressionnante. Sa fiche est de 11-2.

Baseball

CLASSEMENT

Ligue Nationale

	G	P	Moy.	Diff.
St-Louis	33	23	589	1
Los Angeles	32	26	552	2
Atlanta	29	26	537	3
San Francisco	30	26	536	3
Cincinnati	27	26	509	4½
Philadelphia	26	25	500	5
Chicago	26	28	481	6
New York	24	29	453	7½
Pittsburgh	21	29	420	9
Houston	22	32	407	10

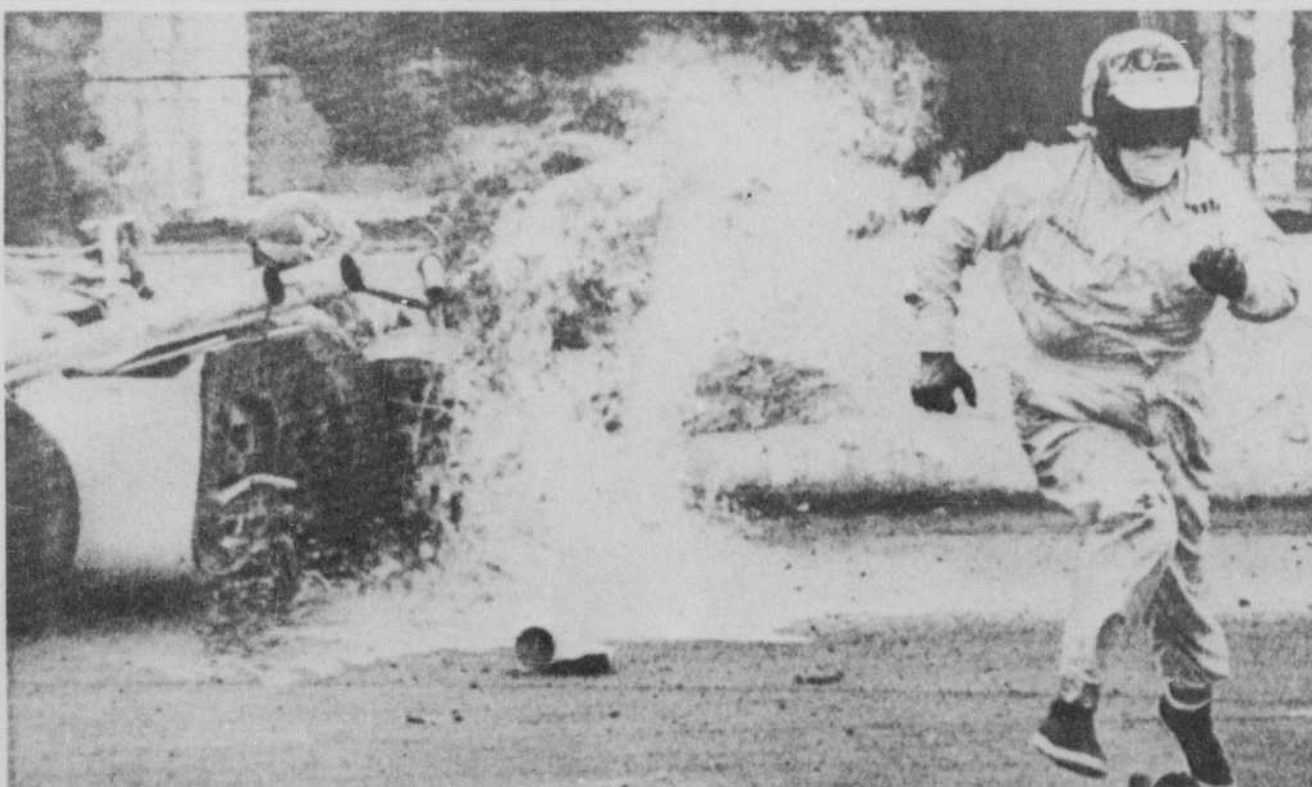
Ligue Américaine

	G	P	Moy.	Diff.
Détroit	35	20	656	
Cleveland	32	24	671	3½
Baltimore	29	24	656	4½
Minnesota	28	27	509	7
Boston	26	28	481	8½
Oakland	25	28	472	9
New York	26	30	494	9½
Washington	24	30	444	10½
Californie	25	32	439	11
Chicago	22	36	423	11½

Ligue Nationale

	G	P	Moy.	Diff.
Cincinnati	100	000	200-3	9 3
Chicago	010	100	200-4	8 2
Nolan, Lee 7 et Bench, Holtzman, Barntson 8, Regan 8 et Hundley, G. — Holtzman, 5-4, P. — Lee, 2-4, Cir. — Chicago, Banks 2, 11.				

	G	P	Moy.	Diff.
San Francisco	001	023	110-4	10 4
Pittsburgh	000	000	000-4	4 0
Marichal et Barton, Vesie, Wickensham 8, Pizarro 8 et May, Taylor 7, G. — Marichal, 11-2, P. — Vesie, 2-6, Cir. — San Francisco, McCovey 11.				



La course automobile n'est pas un sport de tout repos comme on fait foi cette saisissante photo de la Presse Associée. Ci-haut, Bay Darnell prend ses jambes à son cou pour chercher de l'aide pendant que Norm Brown, de Detroit, encore au volant de l'auto-

mobile en flamme, tente désespérément de se dégager. Il a subi de sérieuses brûlures dans les flammes. Son état était critique hier. Son bolide est venu dimanche en collision avec deux autres voitures dans les 150 milles de Milwaukee. Ronnie Duman, a

Téléphoto PA

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE
L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS THE INSTITUTE OF CHARTERED
DE QUEBEC ACCOUNTANTS OF QUEBEC
-- Établi en 1880 --
C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif
Édifice des Comptables Agréés, 630 ouest, rue Laguchetière - Tél. 861-1891

ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLÉUR & CIE

Comptables agréés
Donat Marchand, C.A.
J. Henri Boivin, C.A.
Gérard Arbour, C.A.
Paul Lafléur, C.A.
Roger Archambault, L.S.C., C.A.
Jacques Brunette, C.A.
159 o., rue Craig 861-1491

ARMAND, FILLION & ASSOCIÉS

Comptables agréés
3785 ouest, Jean-Talton
RE 1-7601
Ville Mont-Royal

AUDET, POUPART & CIE

Comptables agréés
R. Audet, B.A., L.S.C., Com. C.A.
G. Poupart, B.A., L.S.C., Com. C.A.
7073 St-Denis Montréal 10
272-8751

BASTIEN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS

Comptables agréés
F. Bastien, C.A. R. Barrière, C.A.
G. Bastien, C.A. B. Feller, C.A.
J. Allard, C.A. J. Joyal, C.A.
Édifice Banque Canadienne Nationale
550 Place d'Armes, Suite 1504
Montréal 1, Qué. - 845-4445

BENOIT, DIRY & CIE

Comptables Agréés
L.H. Benoit, C.A. R. Bertrand, C.A.
J.P. Diry, C.A. A. Paquette, C.A.
Edifice Le Cherrier
3500 Parc Lafontaine, suite 506
Montréal 2, Qué.
Téléphone: 527-9221

LORENZO, BELANGER & ASSOCIÉS

Comptables agréés
1980 ouest, rue Sherbrooke
Suite 360
937-4238

BESNER, TREMBLAY BOURDELAIS & CIE

Comptables agréés
426 ouest, Fleury,
Montréal 12, Qué.
Téléphone 389-5995

BERNIER & BISSON

Comptables agréés
Georges Bernier, C.A.
Montréal, B.A., C.A.
60 St-Jacques, Suite 601
Montréal 845-0209

PAUL E. BONNIER

Comptable agréé
Suite 3100, Place Victoria
Montréal 3, Qué.
861-5741

CLARKSON, GORDON & CIE

Comptables agréés
R.V. Barker, C.A. H.E. Bell, C.A.
A.M. Cammard, C.A. H.M. Caron, C.A.
L.J. Carrière, C.A. M.A. Dange, C.A.
W.A. Farber, C.A. D.J. Foley, C.A.
J.B. Guk, C.A. A.W. Gidycz, C.A.
G. Grogan, C.A. J.P. Grogan, C.A.
G.P. Keating, C.A. K.A. McKenna, C.A.
R. Neumonde, C.A. R. Poirer, C.A.
W.J. Smith, C.A.

Associés-résidents

Montréal - Québec
Halifax, Saint-Jean (N.B.), Ottawa,
Toronto, Hamilton, Kitchener, London,
Windsor, Port Arthur, Winnipeg,
Regina, Calgary, Edmonton,
Vancouver, Victoria.

CLOUTIER, FONTAINE & ASSOCIÉS

Comptables Agréés
Luc Cloutier, M.S.C., C.A.
Raymond Fontaine, C.A.
Canton, Québec, C.A.
822 Est, rue Mont-Royal
Montréal 527-1314

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE

Comptables Agréés
Florian Fredette, C.A. Guy Charette, C.A.
Roger Poupart, C.A. Martin Lajeunesse, C.A.
Hubert Marier, C.A. J.-Claude Charette, C.A.
Louis Belletier, C.A. Gilles Fossé, C.A.
Henri Marier, C.A. Jean-Paul Berth, C.A.

507 Place d'Armes

DeCARUFEL, DeCARUFEL & L'ESPERANCE

Comptables agréés
50 ouest, Place Crémazie
Suite 1010 Tél. 384-1890

DENIS, DESMARIS, HOULE ET ASSOCIÉS

Comptables agréés
J.P. Denis, B.A., B.S.A., L.S.C., C.A.
Roger Houle, B.A., L.S.C., C.A.
Olivier Desmaris, B.A., L.S.C., C.A.
Gervais Desmaris, C.A.
Duncan Mooney, C.A.

57, rue Saint-Jacques

DESCHAMPS & GROTHÉ

Comptables agréés
J. Arthur Deschamps, C.A.
René Grothé, C.A.
1411 Crescent, Montréal 25
845-3248

DUCHARME, GOULET & CIE

Comptables agréés
J. Omer Ducharme, C.A.
Gaston Goulet, C.A.

1252 Est, rue Beaubien, Suite 102

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIÉS

Comptables agréés
Roger Gauvin, C.A.
George A. Prenovost, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Pierre Lacombe, C.A.
Roger Fargat, C.A.

561 est, boul. Crémazie

GLENINNING, JARRETT GOULD & CIE

Comptables Agréés
715 Carré Victoria 844-3307
Montréal, Cobourg, Toronto, Brantford,
Kamloops, Winnipeg, Calgary, Vancouver
Associés Résidents
W. Pierre Gould, C.A.
D. W.R. Brown, C.A.
R.E. Macdonald, C.A.
Montréal, Québec, C.A.

KENDALL, TRUDEL & CIE

Comptables agréés
1015 Côte Beaver Hall
866-8563

GERARD LABELLE

Comptable agréé
80 est, boul. Henri-Bourassa
384-9945

LACHANCE, BROUSSEAU, ALLARD & CIE

Comptables agréés
Bernard L. Lachance, C.A.
Pierre Y. Brousseau, C.A.
Denis Allard, C.A.
Roger Marin, C.A.
A. Urban, C.A.
Pierre L. Lachance, C.A.

110 ouest, Place Crémazie

LACOURSE, LAMARRE & CIE.,

Comptables agréés,
Louis Lacourse, C.A.
Bernard Lamarre, C.A.
Marcel Houde, C.A.
Robert Huot, C.A.

2235 est, rue Sherbrooke

LAVALLÉE, BÉDARD, LYONNAIS, GASCON, LUSSIER, NOISEUX, SÉNÉCAL

Comptables agréés
H. Lavallée, C.A. R. Lyonnais, C.A.
J. Gascon, C.A. J. Lussier, C.A.
P. Noiseux, C.A. B. Sénécal, C.A.
P. Bédard, L.L., C.A. D. Côté, C.A.
M. Deniers, C.A. A. Lussier, C.A.
M. Hardy, C.A. G. Poupart, C.A.

215 rue St-Jacques, MtL.

LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU

Comptables agréés
360 St-Jacques, Suite 567
Tél.: 849-8331

MAHEU, NOËL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIÉS

Comptables Agréés
Société nationale officielle
COLLINS, LOYD, ANDERSON, VALIQUETTE & DO
avec bureaux à
Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto,
Montréal et dans d'autres villes au Canada.
Correspondants en Grande-Bretagne et
aux États-Unis d'Amérique.
507 Place d'Armes (suite 1100)
Montréal 1, Qué.
Code 314-842-6651

MALLETTE, NORMANDIN & CIE

Comptables agréés
Y. Normandin, C.A. P.E. Mallette, C.A.
G.R. Normandin, C.A. A. Roussel, C.A.
J.J. Lecavallier, C.A. G. Lefebvre, C.A.
Associés-résidents
1440 ouest, Ste-Catherine
Montréal - 866-2891
Ottawa - Québec - Drummondville
Nicolet - Trois-Rivières - St-Jérôme
Gatineau - Chicoutimi

McDONALD, CURRIE & CIE

Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal 2 875-5140

Détente et vigilance à l'université de Belgrade

BELGRADE (AFP) — Les étudiants auraient rendu aux autorités universitaires de Belgrade les clés de toutes les facultés, mettant ainsi fin à leur occupation, a-t-on appris de bonne source hier soir. Entre-temps, les examens ont repris hier après-midi à l'université de Belgrade, après une semaine de grève et de manifestations. Les étudiants ont annoncé la fin de l'occupation des facultés. Mais les "acti-

vistes" demandent le maintien des "comités d'action" pour contrôler la réalisation des réformes promises, tandis que le comité de coordination des organisations estudiantines (comités d'action et communistes compris) devait présenter hier soir une "plate-forme" commune.

Détente mais vigilance, en fin de matinée, à la faculté de philosophie, ancienne "université rouge Karl Marx", où un

meeting dans la cour intérieure a réuni un millier d'étudiants et de professeurs prompts aux applaudissements et aux sifflets. On a acclamé le nom de Tito, dont l'allocution de dimanche soir a dénoué spectaculairement la crise. A l'invitation de la "camarade Vera", président du comité d'action, on a voté dans l'enthousiasme une lettre de remerciement au chef de l'Etat "qui a montré sa confiance dans la jeunesse universitaire".

La camarade n'en a pas moins précisé que les comités d'action resteront et seront élus tous les 15 jours (au lieu de toutes les 48 heures) et qu'ils siégeront régulièrement tous les mardis et vendredis, à 17 heures, vacances ou pas. A côté du parti, ils seront les garants même de la légalité socialiste et de la réalisation effective des objectifs de la constitution et de la ligue des communistes.

Après qu'un "camarade Cohen" se soit fait huer pour avoir tenté de remettre sur le tapis la question épineuse des programmes en quatre ou six points qui séparaient les étudiants, le professeur Vojin Mitich a mis en cause l'éditorial du jour de "Borba", intitulé "Le bon grain et l'ivraie".

Le grand quotidien du parti distingue entre les "revendications positives et les slogans sans fondement", ou les "exces injustifiés". Il met en garde contre un choix entre l'autogestion et la démocratisation de la société d'une part, et, d'autre part, des lignes politiques d'assises, soit libérales et petites-bourgeoises dans l'esprit de Djilas, soit au contraire autoritaires, bureaucratiques et étatiques. Enfin il note que la tentative de certains étudiants de jeter un pont avec les ouvriers "a complètement échoué".

En réponse, le professeur Mitich a demandé une "campagne d'information" et a protesté contre ceux qui présentent les "philosophes" comme des extrémistes.

Rush critique les tendances protectionnistes du Congrès

WASHINGTON (AFP) — Le secrétaire d'Etat Dean Rusk s'est élevé hier devant la commission budgétaire de la Chambre des représentants contre les tendances protectionnistes qui se manifestent au Congrès.

Le chef de la diplomatie américaine est intervenu dans une enquête commencée la semaine dernière — et interrompue en raison des événements — sur la politique commerciale américaine. Il a affirmé qu'un retour au protectionnisme "rendrait un très mauvais service à l'immense majorité des Américains". Le vote de mesures de restriction soumise au Congrès "aggraverait au lieu d'alléger notre balance des paiements". Il entraînerait "une réduction équivalente des possibilités d'exportation dans certains autres secteurs de notre économie" et inciterait "des pays étrangers à prendre des mesures de représailles contre les restrictions qui seraient imposées aux Etats-Unis" provoquant une baisse du commerce mondial tel qu'il est fondé sur des accords de concessions réciproques.

Chute d'un dirigeant du PC soviétique

MOSCOU (AFP) — La chute d'un important personnage du régime, Serge Pavlov, grand patron des "jeunesses communistes", annoncée officiellement le 4 juin, est officiellement confirmée hier par l'agence Tass.

Député, membre du comité central, Serge Pavlov, 39 ans, perd le contrôle des 25 millions de Komsomols ("Union communiste de la jeunesse") soviétiques.

Un plénum extraordinaire du Komsomol ratifiera prochainement cette décision, apprend-on, et désignera son successeur à la tête de cette organisation, véritable "pépinière" du parti.

Les Nations unies approuvent le traité de non-prolifération

NATIONS UNIES (AFP) — Le traité de non-prolifération des armes nucléaires, par lequel les Etats nucléaires qui deviendront parties au traité s'engagent à ne pas transférer de telles armes ou leur contrôle, directement ou indirectement, à qui que ce soit, et les Etats non-nucléaires s'engagent à n'en accepter ni en fabriquer, a été approuvé hier par la commission générale par 92 voix contre quatre — l'Albanie, Cuba, la Tanzanie et la Zambie — et 22 abstentions, dont la France, l'Inde, le Portugal et un certain nombre de pays africains.

L'assemblée plénière elle-même entérinera cette décision sans doute demain, vraisemblablement par un vote identique. La commission n'a pas adopté le texte du traité lui-même, car cet acte juridique est réservé aux gouvernements, qui sont invités d'abord à signer, puis à ratifier le traité le plus rapidement possible. Elle a adopté une résolution qui avait été préparée par les Etats-Unis et l'URSS, auxquels se sont joints peu à peu des pays enthousiastes, puis d'autres qui étaient d'abord tièdes à l'égard du traité, et s'y sont ralliés après que certaines modifications y aient été apportées.

Le nombre des parrains de la résolution s'élevait à 48 lorsque celle-ci fut mise aux voix, les derniers en date étant l'Italie, la Belgique, les Sud-Américains et le Libéria.

Cette résolution, dans son dispositif, "loue" le traité, prie les gouvernements dépositaires (Etats-Unis, URSS, Grande-Bretagne comme pour le traité de Moscou) d'ouvrir le traité à la signature et à la ratification, et exprime l'espoir que les adhésions au traité seront aussi nombreuses que possible tant de la part des Etats dotés d'armes nucléaires que de ceux qui en sont dépourvus.

La résolution prie aussi la conférence de Genève, au sein de laquelle le traité avait été préparé, de poursuivre d'urgence les négociations sur des

mesures efficaces concernant l'arrêt de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, ainsi qu'un traité de désarmement général et complet.

A part la ratification formelle de l'assemblée générale, ce vote met un point final à un chapitre ouvert il y a plus de quatre ans lorsque l'assemblée invita la conférence de Genève sur le désarmement à élaborer un traité pour empêcher la dissémination des armes nucléaires. La France absente depuis le début de la conférence de Genève, bien qu'officiellement membre de cette conférence, ne participa jamais aux négociations sur ce traité, jugeant que celui-ci était une mesure "marginale" n'impliquant pas un désarmement véritable car celui-ci ne saurait intervenir qu'avec la réduction, puis l'élimination des stocks atomiques existants et des vecteurs porteurs de ces armes.

Le gouvernement français a par ailleurs affirmé à plusieurs reprises qu'il n'était nullement de son intention de céder à un autre pays des armes nucléaires, leur contrôle ou les méthodes de fabrication de ces armes, et n'a pas fait obstruction à l'élaboration ni à l'adoption du traité. Par contre la Chine, dernière puissance nucléaire, a dénoncé le traité comme un complot américano-soviétique destiné à consolider la main-mise de ces pays sur les destinées des autres pays du monde, tant au point de vue stratégique qu'économique.

L'avant-dernière étape avait été atteinte le 11 mars lorsque les Etats-Unis et l'URSS déposèrent à Genève un texte commun du traité, qui représentait le maximum de concessions mutuelles, et, dans une faible mesure, reflétait certaines exigences des non-nucléaires qui, après tout, étaient appelés, en ce qui concerne les pays techniquement

avancés, à renoncer à la fabrication et à la possession de l'arme suprême. Bien que le nom de l'Allemagne fédérale ne soit pas mentionné dans le traité et que le gouvernement de Bonn ne soit membre ni de la conférence de Genève, ni des Nations unies, il était évident que le traité la visait au premier chef et représentait pour l'Union soviétique un succès de première grandeur, consenti par la diplomatie américaine sur l'autel de la détente avec Moscou.

Lorsque l'assemblée générale se réunit fin avril pour examiner le projet de traité de non-prolifération, les porte-parole des deux superpuissances s'évertuèrent à proclamer que ce texte n'était plus négociable et devait être adopté tel quel par les Nations unies. Ils rencontrèrent cependant une résistance considérable dans divers secteurs, née avant tout du décalage suscité par ce que certains considéraient comme la présentation d'un fait accompli par les Etats-Unis et l'URSS et, par le déséquilibre dans les engagements et sacrifices demandés aux non-nucléaires et aux nucléaires détenteurs d'arsenaux effroyablement meurtriers.

La journée de solidarité avec les pauvres aura lieu à Washington le 19 juin

WASHINGTON (AFP) — La "Journée nationale de solidarité", projetée le 19 juin à Washington par les organisateurs de la "campagne des pauvres", devra dans l'esprit de ces derniers, suivre les grandes lignes du rassemblement intégrationniste qui groupa à Washington 200.000 manifestants en 1963, sans qu'éclatât aucune scène de violence.

Ce couronnement de la "marche des pauvres" contre la capitale a, pour dirigeants principaux, Sterling Tucker, un Noir modéré de 44 ans, qui, à la tête de la "Urban League" depuis 12 ans, combat la discrimination raciale dans la non-violence, et son adjoint principal, David Rusk, 27 ans, le fils du secrétaire d'Etat.

M. Tucker se trouvait directement sous les ordres de M. Bayard Rustin, il y a cinq ans, lorsque ce dernier assumait l'organisation du large rallye anti-ségrégationniste cette année-là à Washington. A la suite de divergences de vues récemment, surgies entre le pasteur Ralph Abernathy, leader principal de la "marche des pauvres", et M. Rustin, concernant certains objectifs du rassemblement du 19 juin dans la capitale, ce dernier a

abandonné, la semaine dernière, la direction qu'il devait assumer de cette manifestation. M. Tucker lui a succédé.

La journée du 19 juin commencera dans la capitale fédérale par un rassemblement sur l'esplanade du monument de George Washington, et qui verra les allocutions d'organisateur et de manifestants alternées avec des chants exécutés par des artistes de réputation mondiale. Ainsi avait d'ailleurs débuté la marche de 1963.

Au début de l'après-midi, les manifestants, dont la foule — selon diverses sources, celle-ci comprendra pour le moins plusieurs dizaines de milliers de personnes, peut-être 100.000 ou 200.000 ou davantage — gagnera les abords du Lincoln Memorial au pied duquel la "cité de la résurrection" groupe pour le moment un millier de "pauvres". Il s'agira là de la phase principale de la "journée de solidarité". M. Tucker prévoit qu'elle se déroulera "non pas dans un climat de crainte mais dans un climat d'espoir". Il compte que l'assistance "sera largement représentative de l'Amérique, aussi est-ce l'affaire d'autres que les pauvres".

Scènes de pillage et de violence à Shangai

PEKIN (AFP) — Des pillages et des violences se sont déroulés dans les rues de Shangai à l'occasion du départ des jeunes gens affectés dans des provinces éloignées, indique le journal "Wen Hui Pao" parvenu hier à Pékin.

"Des ennemis de classe et des malfaiteurs", écrit le journal, brandissant le drapeau de la révolte ont attaqué les gares, envahi les quais et frappé les rebelles révolutionnaires qui s'apprêtaient à prendre le train, battus les cadres et se sont livrés à la casse et au pillage".

"Les responsables de ces actes sont tous tombés aux mains de la dictature prolétarienne", ajoute le journal.

Le départ des jeunes intellectuels dans les campagnes, les usines et les régions fran-

çaises est devenu depuis quelques jours l'un des leitmotifs de la presse officielle qui a consacré à cette campagne plusieurs éditoriaux.

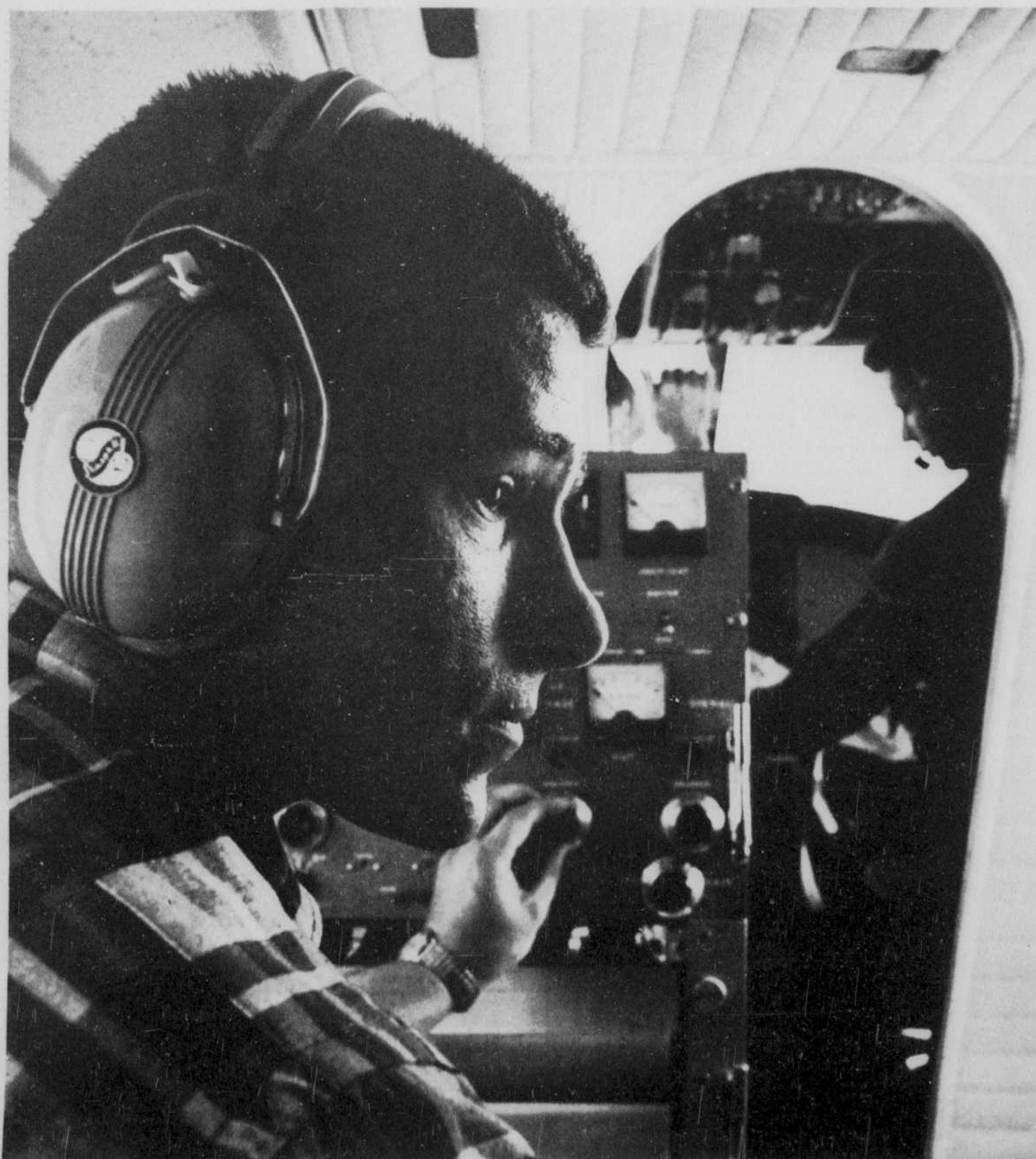
"Tous les intellectuels pouvant aller travailler dans les campagnes doivent s'y rendre joyeusement, déclare la presse. Cela est indispensable pour mettre en oeuvre la directive de Mao Tsé-Toung, saisir la révolution, stimuler la production et pour éliminer les différences entre villes et villages ouvriers et paysans, travail intellectuel et manuel".

Mais la presse fait en même temps état des difficultés rencontrées dans cette campagne, difficultés qui sont parfois proches de l'opposition franche comme l'indique le "Wen Hui Pao".

Certains "arguments" avan-

cés par les "ennemis de classe" et provenant principalement des parents sont fréquemment dénoncés en des termes tels que: "Il n'y a que les sots et les médecins qui désirent travailler toute leur vie dans les régions montagneuses. L'enrôlement dans les armées est une cause de soucis et la participation aux travaux agricoles déprécie le talent. Les affectations dans les régions éloignées sont des situations sans avenir".

"Ces idées, déclare la presse, sont issues de la société bourgeoise et léguées par le Khrouchtchev chinois. Elles constituent des obstacles graves au plan stratégique de Mao Tsé-Toung et on ne peut absolument pas prétendre qu'elles sont issues de l'amour des parents pour leurs enfants".



Découvrir, après 10 années de vaines recherches, un filon de minerai exploitable, c'est, pour le chercheur, une joie inégalable.



Paul et les autres explorateurs aéroportés scrutent en moyenne 10.000 milles carrés chaque année. Chaque fois que le temps le permet, ils s'envoient à la recherche du nickel.

Quand Paul Wessler part à la recherche du nickel, il va haut Paul poursuit ses explorations à bord d'un avion

Paul Wessler fait partie de l'équipe de géologues de l'International Nickel. C'est son métier de trouver de nouvelles sources de nickel pour satisfaire à la demande mondiale. Pendant que d'autres s'occupent à terre, Paul poursuit ses recherches du haut des airs, à l'aide d'appareils électroniques complexes. C'est le moyen le plus moderne et le plus scientifique de repérer d'éventuels gisements de nickel.

Malgré tout, ce n'est pas facile. Il y a quatre-vingt-dix-neuf chances sur cent de ne rien trouver. Mais les chercheurs sont opiniâtres car il faut découvrir toujours plus de nickel pour répondre à la demande mondiale croissante. D'où viennent ces besoins? C'est que le nickel sert à renforcer les autres métaux, à les rendre plus durables et plus résistants à la chaleur et à la corrosion. Il entre dans la composition de plus de 3.000 alliages auxquels il confère des propriétés supérieures et dont il prolonge la durée.

Grâce à nos ventes de nickel dans le monde, nous faisons entrer des devises étrangères au Canada et nous stimulons la croissance économique du pays. Et cette demande soutenue pour le nickel créera de nouveaux emplois pour les Canadiens.



De retour à la base, nos données et les routes suivies sont consignées sur la carte. On transmet celle-ci aux équipes terrestres qui seront conduites par avion aux endroits indiqués où elles poursuivront leurs propres recherches à pied, à l'aide d'appareils électroniques portatifs.

INTERNATIONAL NICKEL
THE INTERNATIONAL NICKEL COMPANY OF CANADA, LIMITED